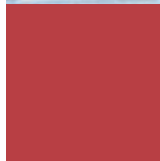
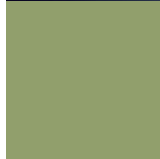


Étude d'impact environnemental et socio-économique

Document d'accompagnement

Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish



Québec 

Contenu

- **Mise à jour**
- **Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish – Étude de retombées économiques**
- **Étude des impacts sociaux – Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish**
- ***E'weewach*, Là d'où originent les eaux – Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, Plan directeur provisoire**

**Insérer un séparateur
avec onglet**

**(Pas de numéro ni
texte dans l'onglet)**

Mise à jour

L'étude d'impact économique du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish a été réalisée par BCDM Conseil en mars 2007. Depuis cette date, quelques éléments du projet ont été modifiés, et plus spécifiquement en ce qui a trait aux limites et au zonage proposés et aux aménagements associés. De même, quelques éléments présentés dans le *Plan directeur provisoire* en date de 2005 ne sont plus à jour et sont actualisés dans *l'Étude d'impact environnementale et socio-économique*.

Agrandissement des limites du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

En février 2007, le territoire visé par ce projet de parc a obtenu le statut intérimaire de réserve de biodiversité projetée. Le projet totalise alors 10 934,8 km². Puis, en octobre 2008, le gouvernement du Québec ajoute une superficie de 939,3 km² au projet. Cet ajout permet un agrandissement vers l'ouest, incluant une portion additionnelle de la rivière Rupert et l'inclusion de la pourvoirie Awashish Aventures à l'intérieur du projet. Cette pourvoirie pourra continuer d'opérer à l'intérieur du futur parc. Ces additions ne changent pas l'essentiel des prévisions économiques de *l'Étude d'impact économique* ni le contenu du *Plan directeur provisoire*.

Pôle de développement de la rivière Témiscamie

Dans le *Plan directeur provisoire*, un pôle secondaire est prévu au pont de la rivière Témiscamie, à l'emplacement de l'actuelle hydrobase. En date de mars 2010, nous prévoyons plutôt le développement d'un pôle primaire, un peu plus au sud de la rivière, en bordure de la route. De plus, mentionnons que les deux terrains sur lesquels sont situés l'hydrobase et l'héliport seront exclus des limites du parc. Le Service des parcs ne souhaite pas gérer une telle installation et, pour

des raisons de sécurité et en fonction des besoins en transport du futur parc, la présence de l'hydrobase à cet endroit est toujours souhaitable. Le propriétaire de ces installations pourra donc continuer à opérer à cet endroit, mais en dehors des limites du futur parc. Ceci implique que le gouvernement du Québec n'investira pas d'argent pour la décontamination du site, ceci demeurant la responsabilité de l'actuel détenteur de bail.

Pôle de mise en valeur du lac Arthur-Genest

En 2005, un pôle secondaire de développement (air d'amerrissage pour hydravions, quai et infrastructure d'accueil) était prévu au lac Arthur-Genest, dans les monts Otish (*Plan directeur provisoire*). En date de mars 2010, ce lac ne fait plus partie des limites du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish, et ce, en considération de revendications territoriales de la nation innue. Le secteur conservera cependant le statut de protection de réserve de biodiversité projetée. Ainsi, le développement prévu à ce site sera déplacé vers une nouvelle aire de service au lac Shikapio, environ 20 km au nord du lac Arthur-Genest.

Prolongation vers le nord de la route provinciale 167 (route multi-usage)

Dans l'étude d'impact économique, il est mentionné qu'une route multi-usage est considérée à long terme à l'ouest des monts Otish, mais le projet est maintenant devancé. Ce projet de route, sous la supervision de Transports Québec, constitue d'ailleurs une priorité régionale. Cette future route permanente permettra l'accès à d'importants dépôts minéraux au sud et nord des monts Otish, à l'extérieur des limites du futur parc. Cependant, plus de 60 km de cette route seront situés dans un corridor d'environ 30 m traversant le parc. Ainsi, cette route permettra l'accès plus tôt que prévu à la partie ouest du massif des monts Otish, en véhicule motorisé. À cet effet, nous prévoyons le développement du pôle tertiaire du lac Kaanapiteyaapiskaa (Lac Carmen) à moyen terme, plus

tôt qu'initialement prévu. À cet endroit, un camp de type « Ranger Station » sera construit ainsi qu'un camping rustique et un refuge.

Rénovation des camps existants

En ce qui a trait à l'hébergement, le *Plan directeur provisoire* prévoit la rénovation de 25 camps existants à la Pourvoirie Aigle Pêcheur, ainsi qu'aux sites du Vieux-Poste, de Louis-Jolliet et de la rivière Pépeshquasati. Depuis, il a été décidé de démanteler le site du Vieux-Poste, et des travaux de rénovation ont été réalisés à Louis-Jolliet. De plus, les camps de la pourvoirie Aigle Pêcheur sont en relativement bon état. Ainsi, les sommes d'argent prévues pour ces sites dans l'*Étude d'impact économique* pourront être allouées à d'autres fins comme la construction de nouveaux camps à la rivière Pépeshquasati, la mise aux normes des camps et autres infrastructures aux autres sites ainsi que pour le développement de sentiers d'interprétation.

Développement de campings rustiques et de refuges.

Quoique des changements mineurs aient été apportés au zonage et au concept de mise en valeur (ce qui implique aussi un changement de localisation de nouvelles infrastructures), le nombre prévu de campings rustiques et de refuges demeure inchangé.

Délégation de gestion et opération du futur parc

Le Service des parcs a entrepris des discussions avec la Nation crie de Mistissini en ce qui a trait à la gestion et à l'opération du futur parc. L'option considérée est celle de la délégation de ces responsabilités à la Nation crie de Mistissini. Le Service des parcs envisage l'élaboration d'une entente à cet effet, laquelle ferait référence à un contrat de service avec la Sépaq, permettant ainsi un transfert d'expertise à la Nation crie de Mistissini.

**Insérer un séparateur
avec onglet**

**(Pas de numéro ni
texte dans l'onglet)**

Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Étude de retombées économiques



Mars 2007

Ce document a été réalisé par BCDM CONSEIL # 9083-6164 Québec inc,
faisant affaires à :

2638, avenue de Parc-Falaise, Québec, Qc Canada G1W 2B5

et

156, chemin Plouffe, Mont-Tremblant, Qc Canada, J8E 1J8

Téléphone : (819) 421-1952

Télécopieur : (418) 650-9678.

Couverture : Lac Mistassini, îles centrales

Crédit : Jean Gagnon, MDDEP

Cartes : Figures 1 et 2,

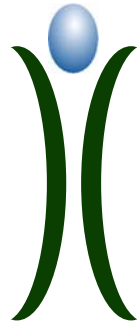
Crédit : André Lafrenière et Jean Berthiaume, MDDEP

Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Étude de retombées économiques

**Rapport présenté au ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs**

par : BCDM Conseil



Mars 2007



Remerciements

BCDM Conseil tient à remercier tout particulièrement M. Jean Gagnon du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et M. Alain Hébert de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour leur contribution à toutes les étapes de la production de ce rapport et à la révision du manuscrit. Des remerciements sont également adressés à MM. Aubin Rouleau et Gaëtan Thibault, de la SÉPAQ, pour leur implication et pour la révision des prévisions budgétaires.

BCDM Conseil est reconnaissant également envers M. Robert Proulx, directeur des réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, de la SÉPAQ, pour son professionnalisme et son implication personnelle. En effet, M. Proulx a procédé à la compilation de certaines statistiques (revenus, dépenses et fréquentation) ainsi qu'à leur répartition entre les deux entités (réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish). Un gros merci à M. Roch Allen du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour avoir pris le temps d'expliquer le contexte sociopolitique en Jamésie et l'origine de la Société en nom collectif Mistassini – SÉPAQ. Finalement, BCDM Conseil, remercie également MM. André Lafrenière et Jean Berthiaume du MDDEP pour la réalisation des cartes contenues dans ce rapport.



Résumé

La présente étude a pour objectif d'évaluer les retombées économiques qu'entraînera la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish et ce, tant à l'échelle provinciale (Québec) que régionale (Jamésie), voire locale (communautés de Mistissini, Chapais, Chibougamau et Oujé-Bougoumou). D'une superficie de 10 934,8 km², le futur parc est sis sur cinq régions naturelles : le Lac Mistissini, le Plateau de la rivière Rupert, les Laurentides boréales, les Monts Otish et le Plateau lacustre central. Ce parc s'ajoutera aux 22 parcs nationaux existants, sans compter le futur parc national de la Kuururjuaq.

La gestion et l'exploitation de ce parc pourraient être confiées à la Société en nom collectif Mistissini-SÉPAQ, ci-après appelé « Société ». Cette « Société » a été constituée en novembre 2005 en vue de gérer la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et éventuellement le parc national Albanel-Témiscamie-Otish. De plus, cette « Société » exercera sa compétence sur tout le territoire du futur parc. Cette compétence devra s'assumer en tenant compte de plusieurs éléments, tant à l'intérieur du périmètre du parc qu'à l'extérieur. À ce titre, mentionnons la présence des terres de catégorie I et II de Mistissini ainsi que l'existence de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi au pourtour du parc.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la « Société » s'est vu confiée le mandat de réaliser un plan intégré de mise en valeur de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish et des terres de catégories II de Mistissini.

De plus, la « Société » devra gérer en étroite collaboration avec les 34 maîtres de trappe dont les territoires touchent ou bordent le périmètre du parc ainsi qu'avec les pourvoiries autochtones situées à l'intérieur du périmètre du parc, sans compter les opportunités de développement en matière d'écotourisme et d'ethnotourisme.

Les retombées économiques découlant de la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish sont regroupées en deux catégories, les retombées économiques permanentes et les retombées économiques transitoires. Les retombées économiques permanentes découlent des dépenses d'exploitation du parc ainsi que des dépenses des visiteurs qui fréquenteront ce parc. Ainsi, les retombées économiques permanentes, comme son nom l'indique, sont récurrentes annuellement. Quant aux retombées économiques transitoires, elles proviennent des dépenses d'investissement et leur durée est en fonction de la période des travaux.



Les retombées économiques permanentes

La fréquentation du parc national Albanel-Témiscamie-Otish est estimée à 2 540 visiteurs à l'horizon de l'an 5. Cette prévision, est établie sur la base de la fréquentation actuelle de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi à laquelle des ajustements ont été effectués en vue d'estimer la fréquentation du futur parc. De plus, cette prévision tient compte des attributs du futur parc qui deviendra un produit phare en Jamésie, voire même au Québec. Cette prévision de 2 540 visiteurs en l'an 5 représente une augmentation de près de 100 % de la fréquentation du futur parc, estimée à 1 340 visiteurs en 2006.

Ces visiteurs apporteront à l'économie régionale, notamment en Jamésie, un nouveau dynamisme qui bénéficiera aux commerces locaux et régionaux, et aussi à la population en termes d'emplois ou de valeur ajoutée. **Le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish deviendra une installation récréotouristique structurante pour l'économie Jamésienne et celle des communautés de Mistissini, Chapais, Chibougamau et Oujé-Bougoumou (MCCO-B).**

En l'an 5, les dépenses des visiteurs sont estimées à plus de 2,7 M \$ par année et se répartissent ainsi : 566 194 \$ pour les dépenses des visiteurs dans le parc et 2 134 674 \$ pour les dépenses des visiteurs hors du parc. (Tableau A).

**Tableau A : Fréquentation et dépenses des visiteurs,
projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish**

Catégories	An 1	An 5 ¹	An 10
Nombre de visiteurs	1 340	2 540	5 040
Dépenses totales des visiteurs	1 385 944 \$	2 700 868 \$	5 526 217 \$

Note 1 : L'an 5 a servi de référence à la simulation des retombées économiques. L'an 5 a donc été choisi comme une année type. L'an 5 correspond à l'année où toutes les immobilisations seront terminées et où le parc offrira une expérience pleine et entière à ses visiteurs.

Les retombées permanentes qui découleront de l'exploitation et de la fréquentation du parc national Albanel-Témiscamie-Otish **bénéficieront grandement à l'économie provinciale, régionale et locale.** Cependant, comme le parc national Albanel-Témiscamie-Otish sera édifié sur la base de certains secteurs de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, une partie des retombées économiques sera dite additionnelle et l'autre de consolidation. Dans l'ensemble, les retombées économiques additionnelles s'accroissent considérablement au profit des



retombées économiques dites de consolidation, passant de 32,5 % en l'an # 1, à 58,8 % en l'an # 5 pour atteindre près de 75,3 % en l'an # 10. Nonobstant cette remarque, les retombées économiques dites additionnelles et de consolidation sont additives.

À l'échelle provinciale, les emplois totaux s'élèveront à 55,1 emplois équivalents à temps complet (ETC). À l'échelle régionale, la Jamésie est la grande gagnante puisqu'elle s'accaparerait de plus de 31 % des emplois (17,1 ETC). De plus, les salaires versés à cette main-d'œuvre apporteront plus de 874,8 k \$ par année à l'économie régionale (Tableau B).

À l'échelle locale, les communautés de MCCO-B bénéficieraient de la création du futur parc par l'embauche de 7,8 ETC, ce qui représente près de 14 % de l'ensemble des emplois totaux découlant de la création de ce parc. Cependant, c'est au plan de la qualité des emplois que les communautés MCCO-B se démarqueraient principalement. En effet, le salaire moyen des emplois découlant de la création du parc serait de 63 499 \$ par ETC.

**Tableau B : Retombées économiques récurrentes, budget de l'an 5,
projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish**

Catégorie	Échelle provinciale (Québec)	Échelle régionale (Jamésie)	Échelle locale (MCO-B)
Main-d'œuvre en ETC ¹	55,1	17,1 (2 emplois à temps complet et de 47 à 62 emplois saisonniers)	6,0 (2 emplois à temps complet et 16 emplois saisonniers)
Salaires et gages	2 036 700 \$ (salaire moyen de 36 963 \$)	874 804 \$ (salaire moyen de 51 158 \$)	496 266 \$ (salaire moyen de 63 499 \$)
Valeur ajoutée	4 020 400 \$	n.d.	n.d.
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement provincial	628 000 \$	n.d.	n.d.
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement fédéral	298 100 \$	n.d.	n.d.

Note 1 ETC : emploi à temps complet

Note 2 MCCO-B : les communautés de Mistassini, Chibougamau, Chapais et Oujé-Bougoumou



Exprimée en termes d'emplois, la création du parc permettrait l'embauche de 47 à 62 personnes en Jamésie dont 20 personnes dans les communautés de MCCO-B.

Le gouvernement du Québec récupérera 628,0 k \$ par année de la gestion et de l'exploitation du parc national Albanel-Témiscamie-Otish, soit près de 50 % du budget d'exploitation du futur parc (budget prévisionnel de 1 266,7 k \$). Les salaires et gages comptent pour près de 50,6% de la valeur ajoutée ce qui signifie que **les parcs sont un secteur d'activité à forte intensité de main-d'œuvre (Voir tableau B).**

Quant au gouvernement fédéral, les revenus fiscaux et parafiscaux découlant de l'exploitation et de la fréquentation du parc s'élèveront annuellement à 299,1 k \$. Cette somme représente un taux de financement de 24 % du budget d'exploitation pour la gestion du parc, budget estimé à 1 266,7 k \$.

Les retombées économiques transitoires

Les retombées transitoires seront également significatives. Pendant les 5 années d'aménagement, des investissements totaux de **12,7 M \$ sont prévus pour la création, l'aménagement et la mise en valeur de ce parc**. Les investissements auront des répercussions certaines. Des appels d'offre régionaux maximiseront l'embauche de main-d'œuvre et l'achat de divers biens et services régionaux. Ainsi, il est estimé que **82 % du budget dédié à la main-d'œuvre sera consacré à l'embauche de main-d'œuvre régionale et que 26 % des achats de biens et services seront alloués à des fournisseurs régionaux** (Tableau C).

Lors de la durée des travaux, c'est en moyenne 30 emplois saisonniers qui s'ajouteront annuellement pendant 5 ans pour la région. La Jamésie s'appropriera donc 35 % des emplois totaux et 61 % des salaires et gages. De plus, le gouvernement du Québec récupérera 1 381,3 k \$ pour la durée des travaux, soit l'équivalent de 10,9 % des investissements totaux (Tableau D).

L'effet combiné des retombées économiques permanentes et transitoires permet d'estimer une réduction du taux de chômage d'environ 0,75 % par année en Jamésie, soit 0,5 % découlant de l'impact permanent et 0,25 % de l'impact transitoire. Notons qu'en février 2007, le taux de chômage était de 7,7 % au Québec et de 9,1 % en Jamésie.



Tableau C : Dépenses d'investissement liées aux 5 années d'aménagement, projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

12,7 M \$		
Dépenses totales d'investissement		
12,2 M \$		
Investissement		
9,3 M \$	2,9 M \$	0,5 M \$
Dépenses en biens et services dont 26 % seront allouées à des fournisseurs régionaux	Salaires et gages dont 82 % du budget sera dédié à l'embauche de la main-d'œuvre régionale	Coût de pré faisabilité, de planification et de création dont 57 % seront alloués à des fournisseurs régionaux

Tableau D : Retombées économiques transitoires liées aux 5 années d'aménagement, projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Catégorie	Échelle provinciale (Québec)	Échelle régionale (Jamésie)	Échelle locale (MCCO-B)
Main-d'œuvre, en ETC ¹	120,2	42,5	34,4
Emplois saisonniers totaux – 5 ans	1 554	149	121
Emplois saisonniers, moyenne annuelle pendant 5 ans	311	30	24
Salaires et gages	4 414 000 \$ (salaire moyen de 36 722 \$)	2 718 500 \$ (salaire moyen de 63 981 \$)	2 392 428 \$ (salaire moyen de 69 450 \$)
Valeur ajoutée	8 343 000 \$	n.d.	n.d.
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement provincial	1 381 300 \$	n.d.	n.d.
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement fédéral	440 000 \$	n.d.	n.d.

Note 1 ETC : emploi à temps complet



Table des matières

Remerciements.....	i
Résumé	iii
Table des matières	ix
Introduction	1
1 Considérations méthodologiques	3
1.1 Un projet de parc contigu à une réserve faunique et à des terres de catégories I et II.....	4
1.2 Comparaisons avec d'autres parcs	6
2 Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish	9
2.1 Mission du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	9
2.2 Situation géographique du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish.....	9
2.3 Description des régions naturelles	11
2.4 Description du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish	11
Pôle primaire	14
Pôles secondaires	15
Pôle tertiaire	16
Les autres aménagements proposés	16
2.5 Les pourvoiries, une industrie en développement	18
2.6 L'ethnotourisme.....	18
3 Gestion du parc.....	21
3.1 Gestion déléguée à la Société en nom collectif Mistissini-SÉPAQ.....	21
3.2 Dépenses d'investissement.....	22
3.3 Dépenses d'exploitation	24
Budget pro format.....	24
Comparaison avec d'autres parcs nordiques	26



4	Fréquentation	29
4.1	Nombre de visiteurs.....	30
4.2	Dépenses des visiteurs	34
	Comparaison avec d'autres forfaits	36
4.3	Dépenses totales des visiteurs	37
5	Retombées économiques.....	39
5.1	Partage des retombées économiques, réserve faunique et parc national	39
5.2	Retombées économiques permanentes ou récurrentes	42
	À l'échelle provinciale	43
	A l'échelle régionale	44
	A l'échelle locale	46
	Analyse des résultats	47
5.3	Retombées économiques transitoires	50
	À l'échelle provinciale	50
	A l'échelle régionale	53
	Analyse des résultats	54
	Conclusion	55
	Bibliographie.....	57
	Annexe A – Lexique	61
	Annexe B – Description des régions naturelles	67
	Annexe C – Dépenses d'investissement, d'exploitation et des visiteurs	75
	Annexe D – Retombées économiques permanentes.....	83
	Annexe E – Retombées économiques transitoires	87



Tableaux

Tableau 1 : Choix des indicateurs selon la portée de l'étude	4
Tableau 2 : Résumé de l'utilisation des parcs nordiques servant de référence.....	7
Tableau 3 : Répartition des superficies selon les catégories de zonage, parc national Albanel-Témiscamie-Otish	13
Tableau 4 : Répartition des superficies selon la nature des terres, parc national Albanel-Témiscamie-Otish	13
Tableau 5 : Budget d'immobilisations ou de mise en valeur.....	23
Tableau 6 : Budget de pré faisabilité, de planification et de création.....	24
Tableau 7 : Prévision des dépenses d'exploitation du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish (\$ de 2007).....	25
Tableau 8 : Description sommaire des principaux parcs canadiens en milieu nordique.....	26
Tableau 9 : Comparaison des dépenses d'exploitation des parcs canadiens, sous juridiction fédérale en 2000-01	27
Tableau 10 : Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, 2002- 2006.....	31
Tableau 11 : Scénario de fréquentation, nombre total de visiteurs saisonniers, horizon de dix ans, parc national Albanel-Témiscamie-Otish.....	33
Tableau 12 : Répartition de la fréquentation, total du nombre de visiteurs saisonniers et selon les activités, horizon de dix ans, parc national Albanel-Témiscamie-Otish	34
Tableau 13 : Durée de séjour, en jours	35
Tableau 14 : Dépenses des visiteurs par personne et par durée de séjour, selon l'activité principale.....	35
Tableau 15 : Dépenses totales des visiteurs selon les scénarios et les activités principales.....	38
Tableau 16 : Dépenses d'exploitation de la réserve faunique des Lacs-Albanel- Mistassini-et-Waconichi, 2002-2006	40



Tableau 17 : Estimation des dépenses d'exploitation directement attribuables au projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish, 2002-2006	41
Tableau 18 : Retombées économiques additionnelles et de consolidation.....	42
Tableau 19 : Retombées économiques permanentes au Québec, dépenses d'exploitation et de fréquentation de 3,7 M \$.....	44
Tableau 20 : Multiplicateur économique régional ajusté à la Jamésie et au MCCO-B	45
Tableau 21 : Retombées économiques régionales, dépenses d'exploitation et fréquentation de 3,7 M \$	46
Tableau 22 : Retombées économiques provinciale, régionales et locales, dépenses d'exploitation et des visiteurs de 4,0 M \$	48
Tableau 23 : Retombées économiques transitoires au Québec, dépenses d'immobilisations, de préfaçabilité, de planification et de création de 12,7 M \$	53
Tableau 24 : Retombées économiques transitoires régionales, dépenses d'immobilisation, de préfaçabilité, de planification et de création de 12,7 M \$	54
Tableau 25 : Retombées économiques permanentes, québécoises et régionales, dépenses d'exploitation et des visiteurs de 3,4 M \$	54

Figures

Figure 1 : Régions naturelles et projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish.....	6
Figure 2 : Localisation des campings aménagés, des camps actuels et des refuges proposés	17



Introduction

Le gouvernement du Québec, en partenariat avec la Nation crie de Mistissini, désire créer le parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Ce projet protégera un échantillon représentatif de cinq régions naturelles : le Lac Mistissini, le Plateau de la rivière Rupert, les Laurentides boréales, les Monts Otish et le Plateau lacustre central. Ce parc s'ajoutera aux 22 parcs nationaux existants, sans compter le futur parc national de la Kuururjuaq. Le parc enrichira significativement le réseau des parcs nationaux québécois en ajoutant 10 934,8 km² à un réseau qui en compte actuellement 6 404 km².

Dans le but d'évaluer l'impact économique d'un éventuel parc national dans cette région, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a mandaté la firme BCDM Conseil pour réaliser la présente étude. Ce rapport s'attardera à quantifier les retombées économiques découlant de l'aménagement et de la mise en valeur ainsi que de l'exploitation et de la fréquentation du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, à l'échelle du Québec, en Jamésie et dans les communautés de Mistissini, Chapais, de Chibougamau et d'Oujé-Bougoumou.

Outre les considérations méthodologiques, les chapitres suivants présentent : une brève description du projet de parc, ses dépenses de gestion (exploitation et investissement), la fréquentation et les dépenses des visiteurs, pour finalement faire état du cœur de cette étude : les retombées économiques. Tout au long du rapport, des éléments de comparaison avec des parcs existants sont présentés afin de justifier certaines hypothèses telles que les dépenses d'exploitation, les dépenses des visiteurs et les prévisions de fréquentation.

Un lexique expliquant les termes techniques utilisés dans cette étude est présenté à l'annexe A.



1 Considérations méthodologiques

Les études de retombées économiques sont mieux connues sous l'expression d'études d'impact économique. Généralement, la portée de ces études se limite à estimer les retombées économiques à l'échelle du Québec en recourant au modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Dans le mandat confié à BCDM Conseil, il a été demandé d'évaluer les retombées économiques à l'échelle du Québec, mais également à l'échelle régionale, voire locale. Or, le recours au modèle de l'ISQ n'est pas suffisant, car ce modèle ne permet pas de régionaliser les résultats et d'en estimer les retombées économiques régionales.

Ainsi, pour calculer les retombées économiques à l'échelle régionale, la Jamésie, une sous-région du Nord-du-Québec, une autre approche est nécessaire. Elle consiste à établir un nouveau cadre d'analyse fondé sur le développement d'un multiplicateur économique régional (MER). Le MER s'apparente à un indice de vitalité économique. Il joue un rôle précis, en multipliant les effets directs et indirects pour en évaluer les impacts totaux.

Pour une petite région économique, le principe sous-jacent à l'utilisation d'un MER est que, la propagation de l'effet de revenu est principalement constituée des effets initiaux. Par exemple, selon la valeur du MER, soit 1,5 ou 1,25, la première ronde de l'effet de revenu accapare respectivement 66,6 % ou 80 % des impacts totaux. L'impact cumulatif, après la deuxième ronde de l'effet de revenu, atteint 88,9 % ou 96 % des impacts totaux selon la valeur du MER. C'est donc dire que plus le MER est petit, plus les effets directs sont importants et qu'il est primordial de bien les identifier en premier lieu (Dion, 1982).

Le cadre d'analyse suggéré pour évaluer les retombées économiques régionales est donc basé sur l'estimation du multiplicande et sur l'utilisation d'un multiplicateur. L'estimation du multiplicande représente le traitement de l'information pour évaluer l'impact primaire (effets directs et indirects) alors que l'utilisation du MER se réfère à l'emploi du multiplicateur pour déterminer l'impact secondaire (effets induits). L'addition des effets de l'impact primaire à ceux de l'impact secondaire permet d'estimer les effets totaux en matière de retombées économiques.

Il n'existe aucun modèle pour mesurer les retombées économiques locales à l'échelle du quadrilatère comprenant les communautés de Mistassini, Chapais, Chibougamau et Oujé-Bougoumou que l'on désignera dorénavant MCCO-B. Par conséquent, nous



proposons de prendre en compte uniquement les effets directs comme composantes des retombées économiques locales. Celles-ci seront tirées de l'analyse de retombées économiques régionales. C'est une approche conservatrice, mais néanmoins réaliste.

De plus, les indicateurs retenus pour mesurer les retombées économiques varieront selon la portée de l'étude en raison de la disponibilité de l'information. Ainsi, comme il est présenté au Tableau 1, les indicateurs diffèrent selon que les retombées économiques sont calculées à l'échelle provinciale, régionale ou locale. En fait, pour les petites régions économiques, le nombre d'indicateurs diminue en quantité et en précision selon l'information statistique disponible. Or, généralement, le nombre d'indicateurs est inversement proportionnel à la superficie de la zone d'étude.

Tableau 1 : Choix des indicateurs selon la portée de l'étude

Indicateurs	Retombées économiques		
	Québec (provinciales)	Jamésie (régionales)	MCCO-B (locales)
Main-d'œuvre	Oui	Oui	Oui
Salaires et gages	Oui	Oui	Oui
Autres revenus bruts	Oui	Non	Non
Valeur ajoutée	Oui	Non	Non
Fuites ou importations	Importations	Fuites	Fuites
Revenus fiscaux et parafiscaux	Oui	Non	Non

1.1 Un projet de parc contigu à une réserve faunique et à des terres de catégories I et II

Le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish se situe en Jamésie. La Jamésie est un territoire équivalent (TE) à une MRC de la région du Nord-du-Québec. Le projet de parc se situe à la limite est de la municipalité de la Baie-James, 90 km au nord de Chibougamau, ville à laquelle on accède par la route provinciale 167 en provenance de la région du Lac-St-Jean ou par la route 113, laquelle relie l'Abitibi à la ville de Chapais, à l'ouest de Chibougamau. À partir de là, il faut moins d'une heure pour accéder au village de la communauté crie de Mistissini sur les rives du grand lac



Mistassini, qui constituera la porte d'entrée du parc. Pour s'y rendre, il faut compter environ sept heures de route à partir de Québec et dix heures à partir de Montréal.

Le projet de parc s'étend sur une superficie de 10 934,8 km². Ce futur parc est représenté à la Figure 1. Il se trouve contigu à la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi¹. Cette réserve, qui s'étendra sur plus de 14 767 km², servira de zone tampon au parc. En effet, les portions résiduelles de la réserve faunique serviront de zones tampons et permettront d'offrir des activités complémentaires.

En plus de la réserve faunique, le village de Mistissini et les terres de catégorie I qui l'entourent joueront également un rôle de zone tampon. Cette dernière zone qui couvre une superficie 522 km² se localise dans la partie sud-ouest du parc. Outre ces deux zones tampons, le projet de parc se caractérise également par la présence des terres de catégorie II de Mistissini. En effet, une bonne superficie du parc est située sur des terres de catégories II lesquelles terres se prolongent à l'extérieur du parc. Bien que ces dernières soient des terres publiques, les Cris de Mistissini y détiennent des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. Du même coup, le futur parc sera habité, car 34 maîtres de trappe y exercent des droits ancestraux sur des aires de trappe allant jusqu'à 1 514 km² en superficie. Chacune des aires de trappe étant habitée par le maître de trappe ou par les membres de sa famille, selon des périodes plus ou moins longues, fait de ce parc le premier parc national québécois habité.

Tous ces éléments deviendront une réalité quotidienne avec laquelle les futurs gestionnaires du parc devront composer. La conservation, la mise en valeur des patrimoines culturel, historique et naturel deviendront donc des orientations majeures du futur parc.

Pour les aider, les futurs gestionnaires pourront se référer au modèle des parcs canadiens, provinciaux et américains comme les parcs Kluane (Yukon) – Tatshenshini-Alsek (Colombie-Britannique) – Wrangell-St-Elias (Alaska), où une synergie est recherchée pour tirer profit du pouvoir d'attraction de chacun de ces parcs.

¹ En fait, une grande partie du territoire du futur parc est constitué des terres de la réserve faunique des Lacs Albanel-Mistassini-et-Waconichi auquel s'ajoutent des terres mises en réserve à des fins de parcs en 1991 et 1992 (Arrêtés ministériels de 1991, AM-91-192, et de 1992, AM-92-170).

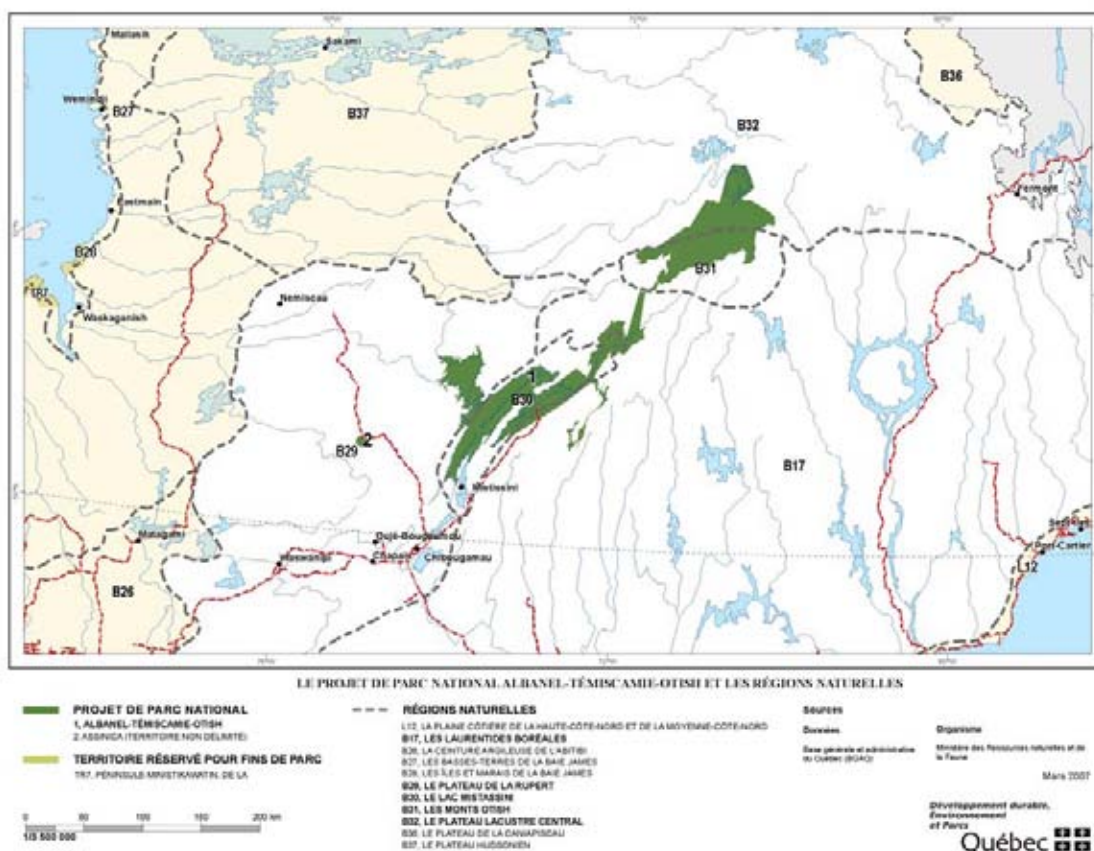


Figure 1 : Régions naturelles et projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

1.2 Comparaisons avec d'autres parcs

Pour des fins de comparaison, et malgré l'existence de plusieurs parcs nordiques canadiens², un seul d'entre eux servira de référence au plan de la fréquentation pour des raisons d'accès routiers comparatifs. Ce parc est le parc national canadien Wood Buffalo, situé au nord de l'Alberta et au sud des Territoires du Nord-Ouest. À ce parc s'ajoutera le Parc national québécois de Pingualuit, lequel servira de référence pour estimer les dépenses d'exploitation et d'investissement, compte tenu des récents investissements réalisés et des budgets d'exploitation consentis (Tableau 2).

² Ivvavik (Yukon), Auyuittuq (Nunavut), Quttinirpaaq (Nunavut) et Sirmilik (Nunavut).



Tableau 2 : Résumé de l'utilisation des parcs nordiques servant de référence

Parcs nordiques	Références
Wood Buffalo (Alberta et Territoires du Nord-Ouest)	Fréquentation
Pingualuit (Québec)	Dépenses d'investissement et d'exploitation



2 Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

2.1 Mission du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le gouvernement du Québec a confié au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le mandat de développer le réseau des parcs nationaux québécois ainsi que d'assurer l'encadrement de sa gestion.

En vertu de la Loi sur les parcs, les parcs constituent des aires protégées « dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive »³.

De plus, la création de parcs nationaux s'inscrit dans la planification stratégique du gouvernement du Québec qui vise à atteindre 8 % de la superficie de son territoire en aires protégées, d'ici 2008. Cette stratégie est en lien avec les engagements pris au Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992, et ratifiée par le Canada.

2.2 Situation géographique du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Le MDDEP propose de créer le parc national Albanel-Témiscamie-Otish, en Jamésie, dans la région Nord-du-Québec. D'une superficie de 10 934,8 km², ce parc se situera à la limite est de la municipalité de la Baie-James, 90 km au nord de Chibougamau.

Ce parc visera prioritairement à préserver des éléments représentatifs de régions naturelles et permettra également de mettre en valeur la culture crie. Ainsi, ce parc permettra la protection de l'intégralité de la surface des eaux du lac Albanel et du lac Mistassini ainsi qu'une bande riveraine autour de ces deux lacs. Ensuite, le futur parc incorporera un secteur de la rivière Rupert, du lac Mistassini jusqu'au lac Bellinger, englobant aussi l'île Peuvreau et l'île de l'Est. Le secteur de la rivière Témiscamie sera inclus également, afin de protéger une bonne partie du bassin versant de la rivière Témiscamie ainsi que le couloir de la route de canot historique reliant le lac à l'Eau-Froide au lac Témiscamie jusqu'à sa décharge au lac Albanel. Par surcroît, l'ajout des monts Otish permettra de protéger la presque totalité du massif et de son

³ LRQ, chapitre P-9, article 1 (b).



contrefort nord, qui bordent la plaine de la rivière Eastmain. Enfin, le lac Naococane et ses centaines d'îles seront aussi protégés (MDDEP. 2005).

Le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish se caractérise par sa superficie, mais également par le fait qu'il sera habité. En effet, il constituera le plus grand parc national du réseau des parcs québécois et il deviendra le premier parc habité du réseau. Ses habitants sont des maîtres de trappe de la Nation Crie de Mistissini et leurs familles.

Le village de Mistissini qui signifie en langue crie « grosse roche » et les terres de catégorie I qui l'entourent ne sont pas inclus dans le périmètre du projet de parc. Ce secteur aura le double rôle de zone tampon et de porte principale d'entrée pour les visiteurs du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish.

En 2002, la Nation Crie comptait 14 315 personnes. Les communautés de Mistissini et d'Oujé-Bougoumou, les deux communautés à proximité du futur parc comptaient respectivement 3 447 et 696 habitants, soit l'équivalent de 24,3 % et 4,9 % de la population crie. Sur un total de 9 villages, ces deux communautés, Mistissini et Oujé-Bougoumou, sont la première et la septième en importance (AINC 2002).

Au total, la population crie de la Jamésie représente 47,7 % de la population totale⁴ de cette région.

En matière d'infrastructures, Mistissini dispose d'une base d'hydravion où opère une compagnie aérienne (Waasheshkun Airways Ltd), d'une école de niveaux primaire et secondaire, d'une clinique médicale, d'un poste de police, d'une caserne de pompier, d'un bureau de poste, de trois garderies, d'une radio communautaire, d'une salle communautaire, d'un aréna. S'ajoutera à ces infrastructures, à l'automne 2007, un complexe sportif (aréna, salle de conditionnement physique et gymnase) qui devrait remplacer l'aréna actuel.

Outre ces infrastructures, quelques commerces complètent l'offre de service, dont l'Auberge Mistissini ou « Mistissini Lodge », un hôtel d'une capacité de 20 chambres offrant un service de restauration (capacité 80 places), des salles de conférence (deux salles de 40 places), un centre d'interprétation cri (musée), un magasin d'artisanat, deux marinas et maints autres services. Outre la salle à manger de L'Auberge Mistissini, la communauté dispose de quatre autres restaurants, de cinq

⁴ Bien que les années de référence diffèrent entre ces deux populations, Crie (2002) et Jamésienne (2006), et que l'établissement d'une relation entre ces deux entités ne soient pas conforme aux bonnes pratiques, il demeure que la représentativité de la population crie est particulièrement importante en Jamésie.



magasins, d'un dépanneur, d'une station de taxi, de deux stations services, des pourvoiries et des guides d'expérience pour la pêche⁵.

Une grande particularité du village de Mistissini est son accès par voie terrestre. En effet, Mistissini est desservi par la route provinciale 167, qui la relie à Chibougamau et à la région du Lac-St-Jean et par la route 113 qui la relie à Chapais et à la région de l'Abitibi. Finalement, il n'y pas de liaison aérienne entre Mistissini et les grands centres urbains comme Montréal. Cependant, la communauté dispose d'une hydrobase, où opère Waasheshkun Airways Ltd, ce qui permet d'assurer un lien entre la communauté et plusieurs secteurs du futur parc ainsi qu'avec les pourvoiries environnantes. Pour un touriste voulant voyager par avion, un vol offert par Air Creebec, reliant Montréal à Chibougamau, est disponible six jours par semaine à raison de trois fois par jour. Par ailleurs, des vols de Roberval et de Val d'Or sur Chibougamau sont également offerts par Air Creebec.

2.3 Description des régions naturelles

Le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish représente l'un des « derniers bastions » de la forêt boréale du Québec qui n'a pas été altéré par des activités intensives d'exploitation des ressources naturelles⁶. Il chevauche cinq régions naturelles du Québec, soit les Laurentides boréales (B-17), le Plateau de la Rupert (B-29), le Lac Mistassini (B-30), les Monts Otish (B-31) et le Plateau lacustre central (B-32). Dans le but de protéger des éléments représentatifs de chacune de ses cinq régions naturelles, le futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish couvre une superficie de plus de 10 934,8 km². Une brève description de chacune de ces régions naturelles, présentée à l'annexe B, démontre le choix judicieux de ce parc.

2.4 Description du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Le parc national Albanel-Témiscamie-Otish pourrait devenir le prochain parc québécois dans la région Nord-du-Québec. Le parc national des Pingualuit, créé le 1^{er} janvier 2004, a été le premier parc à être créé dans cette région. D'une superficie de 10 934,8 km², le parc deviendra le plus grand parc national québécois et par la même occasion le premier parc habité. Autre caractéristique importante, le futur parc

⁵ Site de la communauté de Mistissini, www.nation.mistissini.qc.ca et validation téléphonique par Andrew Coon, coordonnateur au tourisme, Nation Crie de Mistissini.

⁶ BAPE. mars 2006, p. 6



national Albanel-Témiscamie-Otish englobe les eaux du plus grand lac d'eau douce du Québec, le lac Mistassini (2 336 km²).

La mission de conservation et d'éducation de ce futur parc ainsi que sa localisation nordique impliqueront des contraintes particulières pour son aménagement futur. Ainsi, peu d'infrastructures et d'équipements de base sont prévus à l'intérieur même du périmètre du parc. À preuve, c'est à Mistissini que sera localisé le centre d'accueil, ce qui favorisera les retombées économiques dans le village et permettra par la même occasion d'offrir aux visiteurs un premier contact avec la population résidente et une expérience de séjour des plus enrichissantes. La communauté de Mistissini abritera également les services administratifs du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish ainsi qu'un entrepôt atelier.

Les bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, en vertu des droits qui leur sont déjà accordés, pourront continuer de pratiquer leurs activités de prélèvement (chasse, pêche et piégeage) sur le territoire du parc, car la Convention a préséance sur la Loi sur les parcs. Pour les non-bénéficiaires de la Convention, le zonage du futur parc interdira toute activité ou tout prélèvement dans les zones de préservation extrême⁷ et limitera les infrastructures à des hébergements légers dans les zones de préservation⁸ et d'ambiance⁹. Les zones de services seront situées aux endroits où se trouvent déjà des équipements existants et ceux à mettre en place à moyen terme, aux camps de pêche Osprey, Vieux-Poste, Louis-Joliet et

⁷ La délimitation de quelques zones de préservation extrême permettra la protection de l'habitat d'espèces menacées ou vulnérables (flore, faune) et des forêts anciennes. Il en sera de même pour certains autres sites situés sur des îles centrales du lac Mistassini. L'insolite mont Chicouté, une partie de la vallée de l'Agoséris et du versant nord des monts Yapeitso et Lagopède seront aussi inclus dans cette catégorie. Aucun visiteur n'aura accès à ces secteurs, à l'exception des maîtres de trappe, des bénéficiaires de la Convention et de certains chercheurs. Les rares personnes ainsi autorisées à s'y rendre pourront étudier l'évolution naturelle de ces milieux qui constitueront ainsi de véritables zones témoins.

⁸ Dans la zone de préservation, les visiteurs non bénéficiaires de la Convention de la Baie-James du Nord québécois (CBJNQ) ne doivent pas interférer avec les éléments les plus fragiles et aucune circulation motorisée de leur part n'y est autorisée. Ces zones, qui représentent plus de 60 % du milieu terrestre du parc proposé, servent notamment à assurer la préservation des sites fragiles du bassin de la rivière Témiscamie et de l'ensemble des sommets des monts Otish. Des sites archéologiques sont aussi visés par ce type de zonage.

⁹ Dans les zones d'ambiance, l'utilisation des véhicules motorisés est permise dans les sentiers balisés à ces fins et aussi l'implantation de divers types d'hébergement. Comme le parc est constitué à plus de 50 % d'eau, les lacs et les rivières seront inclus dans une zone d'ambiance et continueront de servir de voies de communication entre les lieux de campement des voyageurs, lesquels referont les trajets des ancêtres des Cris et des explorateurs du Nouveau Monde. Dans les monts Otish, les zones d'ambiance se trouveront dans les vallées boisées, le long de sentiers balisés, permettant la réalisation de circuits de randonnée de courte et de longue distance. Ces zones comprendront aussi des sites d'hébergement.



Papaskwasati, aux campings du lac Albanel et de la baie Pénicouane ainsi qu'au piémont des monts Otish. Un hébergement plus intensif sera également autorisé dans les zones de service tout comme d'éventuelles aires d'entreposage (matériaux et équipements) ou l'aménagement d'une station météorologique.

Le Tableau 3 scinde la superficie du futur parc selon les diverses catégories de zonage. Ainsi, la majorité du parc sera comprise dans la zone de préservation (65,8 %) suivie de la zone d'ambiance (33,7 %), des zones de préservation extrême (0,4 %) et des zones de service (0,1 %). Le futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish sera donc un parc relativement accessible au public car seulement 0,4 % de sa superficie sera interdite d'accès aux visiteurs¹⁰.

Tableau 3 : Répartition des superficies selon les catégories de zonage, parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Catégorie de zonage	Superficie
Parc national Albanel-Témiscamie-Otish	10 934,8 km²
Zone de préservation extrême	0,4 %
Zone de préservation	65,8 %
Zone d'ambiance	33,7 %
Zone de service	0,1 %

Source : Compilation spéciale du MDDEP

Tableau 4 : Répartition des superficies selon la nature des terres, parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Tenure des terres	Superficie
Parc national Albanel-Témiscamie-Otish	10 934,8 km²
Superficie terrestre	67,9 %
Superficie en eau	32,1 %
Superficie du lac Mistassini	21,3 %

Source : Compilation spéciale du MDDEP

¹⁰ Bien que l'accès et toute activité de prélèvement dans les zones de préservation extrême soient interdites, la recherche scientifique et les activités éducatives peuvent y être autorisées par le directeur du parc.



Le Tableau 4 segmente cette même superficie du parc selon deux autres composantes, eau et sol. Bien que la composante terrestre représente la majorité du parc (67,9%), il est à noter l'importance de la composante aquatique (32,1%) dans ce futur parc.

Les pôles d'intérêt du parc national Albanel-Témiscamie-Otish sont les grands lacs d'eau douce, Mistassini et Albanel, et aussi les monts Otish, la rivière Témiscamie ainsi que la rivière Rupert. Les grands plans d'eau constituent le produit d'appel par excellence du parc. Le lac Mistassini, le plus grand lac d'eau douce au Québec, s'étend sur une superficie de 2 336 km². À lui seul, ce lac représente 21,3% de la superficie totale du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish. À titre de comparaison, le lac St-Jean s'étend sur 1 041 km². Le lac Mistassini s'apparente donc à une mer intérieure.

Le parc Albanel-Témiscamie-Otish se distinguera non seulement par son immensité, mais également par la tenure des terres. En effet, des terres de catégories II de Mistissini seront présentes dans le parc.

La rigueur du climat, la brièveté de la durée du jour et l'absence de couvert de neige suffisant pour l'usage des motoneiges constitueront des facteurs limitant l'exploitation du parc d'octobre à décembre. Par ailleurs, à partir de la mi-avril, au moment du dégel, la gadoue limitera également les déplacements. Le parc offrira donc des séjours sur deux périodes ou deux saisons, soit en hiver, de janvier à la mi-avril, et en été, de juin à la mi-septembre, totalisant 6 mois et demie d'exploitation.

L'accès au parc en période estivale se fera par voie terrestre ou par voie d'eau pour les secteurs des lacs Albanel et Mistassini et la portion aval de la rivière Témiscamie, et par voie aérienne pour la rivière Rupert, la portion amont de la rivière Témiscamie, pour le secteur des monts Otish et les pourvoiries exerçant leurs activités au lac Mistassini. En période hivernale, les voies terrestres et aériennes permettront de desservir les différents secteurs du parc, mais la motoneige s'ajoutera aux moyens de transport autorisés.

Le projet de parc s'articulera autour d'un pôle primaire de développement, deux pôles secondaires et un pôle tertiaire.

Pôle primaire

Le village de Mistissini servira de porte d'entrée au parc. Situé en bordure du lac Mistassini, ce village constitue la plus grande communauté crie de la Jamésie (AINC, 2007). Disposant d'une infrastructure touristique permettant l'accueil des visiteurs, le



village est relié au parc par son accès direct au lac Mistassini, et aussi par un accès routier reliant Mistissini au camping du lac Albanel. On trouve également au village de Mistissini, les services de transport par hydravion, permettant de desservir les pourvoiries existantes situées dans le parc ou hors parc, et permettant aux visiteurs de se rendre à d'autres endroits dans le parc, notamment aux pôles secondaires d'attraction.

Le village de Mistissini, pour sa part, bénéficiera des investissements en lien avec la création du futur parc. En effet, des infrastructures y sont planifiées à court terme afin de faire de ce village, l'accueil principal du parc. Ainsi, un centre d'accueil disposant d'une salle d'exposition et d'interprétation ainsi qu'un atelier entrepôt seront érigés à court terme (MDDEP, 2005a). De plus, l'administration du parc sera probablement installée dans un bâtiment situé dans le village de Mistissini.

Pôles secondaires

Deux pôles secondaires sont également prévus dans le futur parc Albanel-Témiscamie-Otish. Ce sont le pôle du lac Albanel et de la rivière Témiscamie et celui du lac Arthur-Genest, dans la partie est des monts Otish. Dans le premier cas, une route existante reliant le camping du lac Albanel au village de Mistissini constituera l'accès principal à ce pôle. De plus, une base d'hydravion existante servira de relais entre ce pôle et le village de Mistissini, mais également de point de transit pour les autres secteurs du parc. L'accès au deuxième pôle secondaire, le lac Arthur-Genest se fera par voie aérienne uniquement.

La construction d'une route multi-usages reliant le camping du lac Albanel au secteur des monts Otish est présentement envisagée par le ministère des Transports du Québec et des agents économiques de la région. Une zone diamantifère potentielle située hors parc au sud-ouest des monts Otish fait présentement l'objet d'explorations approfondies. Cette route, si elle se concrétisait, améliorerait grandement l'accessibilité aux monts Otish. Cependant, cette route, à l'état de projet, n'est pas prévue à court terme ou à l'intérieur des cinq années suivant la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish, son usage est principalement pour fins minières et est donc exclue de la présente étude.

Les principaux aménagements prévus pour le pôle du camping du lac Albanel et de la rivière Témiscamie sont : la construction d'un centre d'accueil et d'un atelier entrepôt, la mise aux normes du camping du lac Albanel (47 emplacements) et de l'hydrobase existante. De plus, il est prévu de décontaminer un terrain adjacent à l'hydrobase qui



sert de dépôt de carburant. Quant au pôle du lac Arthur-Genest, un centre d'accueil, un quai et une hydrobase y sont prévus.

Pôle tertiaire

Le plan directeur provisoire du futur parc prévoit un pôle tertiaire de développement qui mettrait en valeur le grand lac Naococane et la partie centrale des monts Otish, près des lacs Pluto et Indicateur. Ces futurs aménagements ne seront pas considérés dans la présente étude de retombées économiques. En effet, bien que l'impact de ces futurs emplacements puisse être significatif, leur date de mise en service demeure inconnue. De plus, ces aménagements devraient se réaliser après le parachèvement des pôles primaires et secondaires donc à moyen ou à long terme.

Les autres aménagements proposés

Les aménagements proposés en matière d'hébergement visent à mettre aux normes les 25 chalets existants (Osprey, Vieux postes, Louis-Joliet et Papaskwasati) d'une capacité totale de 106 personnes, les trois refuges des monts Otish (Shikapio, lac Conflans, lac Lagopède) d'une capacité de 22 randonneurs. Le camping de la baie Pénicouane qui se situe dans les limites du futur parc comporte 27 emplacements. Cependant, ce dernier a fait l'objet dernièrement d'une rénovation majeure et ne nécessitera donc pas d'investissements additionnels. De plus, 31 campings rustiques représentant 154 emplacements délimités¹¹ s'ajouteront aux aménagements futurs du parc. Ces campings rustiques seront dispersés dans les différents secteurs du parc. Outre les campings rustiques, les infrastructures d'hébergement actuelles et prévues sont présentées à la Figure 2.

La visite du parc national Albanel-Témiscamie-Otish doit être envisagée comme une expérience globale ou un voyage d'écotourisme, voire même d'ethnotourisme. Dans le parc comme à l'extérieur du parc, le visiteur découvrira la forêt boréale, la faune et la flore locales et aussi l'histoire et les coutumes de la population locale, incluant leurs modes de vie ancestraux.

Les plans d'eau, notamment le lac Mistassini, représenteront le principal produit d'appel du parc et seront mis en valeur. La pêche y constituera un produit vedette et la villégiature un produit complémentaire ainsi que les autres activités nautiques. D'autres pôles, ceux de la rivière Témiscamie, des monts Otish et de la rivière Rupert

¹¹ Un emplacement délimité est un endroit disposant d'une plate forme pour y poser une tente d'une capacité de 4 personnes.



seront également mis en valeur autour d'autres activités de plein air. Par exemple, en été, les activités de canot-kayak, de canot-camping et de randonnée pédestre seront de mise alors qu'en hiver, les activités de ski de fond, de raquette ou de traîneaux à chiens seront privilégiées.

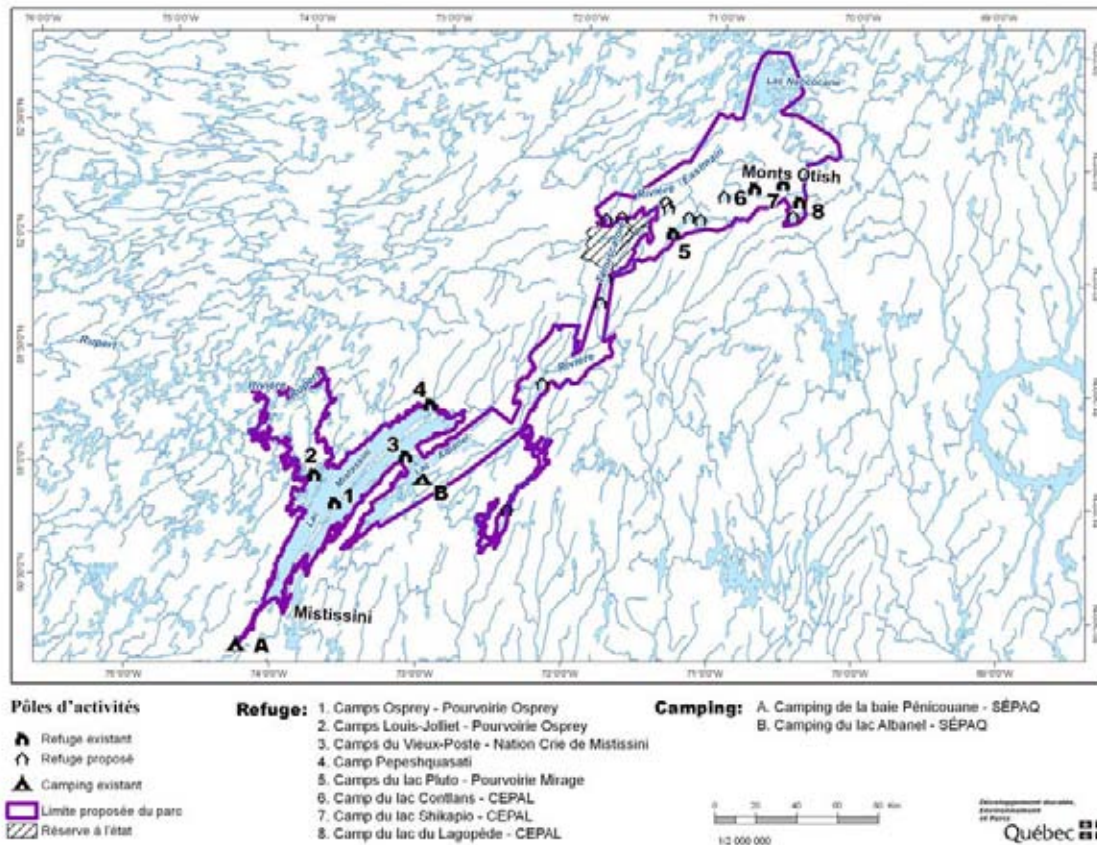


Figure 2 : Localisation des campings aménagés, des camps actuels et des refuges proposés

Les pourvoiries actuelles, tout en continuant d'offrir leurs forfaits traditionnels de pêche, pourront participer au futur développement du parc. En effet, les pourvoiries pourraient offrir des activités complémentaires de plein air ou se voir octroyer une délégation de gestion pour certaines activités ou services. Il en est de même pour les maîtres de trappe qui désireront recevoir des visiteurs et leur faire découvrir leur terrain de trappe et la culture crie. Ces aspects seront traités plus en détails aux points 2.5 et 2.6.



Finalement, l'achat d'équipements est prévu dans le futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish, dont notamment deux motoneiges, deux VTT, un camion, trois camionnettes, un bateau moteur et 20 verchères.

2.5 Les pourvoiries, une industrie en développement

Le Nord-du-Québec qui s'étend sur une superficie de 718 229 km² abrite 105 pourvoiries de chasse et de pêche. De ce nombre, 6 pourvoiries se situent dans la zone de chasse et de pêche # 22 et une pourvoirie est en exploitation sur le territoire du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish¹². Il s'agit de :

- Pourvoirie Aigle Pêcheur, Inc.

Les activités de chasse et de pêche constituent les produits d'appel par excellence des pourvoiries œuvrant dans la zone de chasse et de pêche # 22. Les produits phares sont pour la pêche : le touladi, l'omble de fontaine (indigène), le brochet et le doré jaune et pour la chasse : le caribou.

Sur le territoire du futur parc, la seule pourvoirie active offre uniquement des activités de pêche. La survie de cette pourvoirie n'est donc nullement compromise par la création du parc. Au contraire, tout en continuant d'offrir ses activités traditionnelles de pêche, de nouvelles occasions d'affaires s'offrent à elle. Ces occasions d'affaires sont liées au futur développement du parc et à l'accès de nouvelles clientèles se rattachant à l'ethnotourisme. Ce marché qui est en pleine expansion permettra à cette pourvoirie ainsi qu'à l'Association de pourvoirie du Lac Mistassini (MLOC¹³) d'augmenter leur rentabilité, soit en optimisant la saison estivale ou en offrant des activités sur d'autres saisons.

Les activités de plein air sont également au programme de quelques pourvoiries, mais dans les faits, peu d'entre elles offrent réellement des produits en ce domaine. Tout au plus, ces activités sont offertes en complément aux activités habituelles de chasse et de pêche ; celles-ci constituant la majeure partie de leurs revenus.

2.6 L'ethnotourisme

L'écotourisme est un terme fréquemment employé, voire même galvaudé. Parfois, il est utilisé pour identifier une forme de tourisme où la motivation des visiteurs et

¹² Tiré du site de la Fédération des pourvoiries du Québec (www.fpq.com).

¹³ Mistassini Lake Outfishing Camp



l'argument des vendeurs, reposent sur l'observation de la nature. Dans ce cas, l'écotourisme s'apparenterait davantage au « tourisme de nature ».

Le véritable « écotourisme » exige une démarche active visant à atténuer les répercussions négatives et à favoriser les incidences positives du tourisme de nature. La Société Internationale d'Écotourisme définit l'écotourisme comme une façon responsable de voyager dans des zones naturelles tout en protégeant l'environnement et soutenant le bien-être de la population locale. Cette définition implique non seulement qu'il y ait une reconnaissance de la protection des ressources naturelles et un soutien à celle-ci (des fournisseurs et des consommateurs), mais qu'il existe également une dimension sociale inhérente à l'écotourisme.

L'expression « ethnotourisme » ajoute à l'écotourisme une dimension sociale plus importante. Il s'agit d'une forme d'écotourisme selon laquelle la communauté locale contrôle de façon significative son développement et sa gestion tout en y étant impliquée, et selon laquelle une proportion importante des bénéfices reste au sein de la communauté¹⁴.

La façon dont la communauté sera définie dépendra des structures sociales et institutionnelles de la zone concernée, mais quelle que soit la définition, il existera une sorte de responsabilité collective et d'approbation par des organismes représentatifs de la communauté. Dans le cas de la communauté crie de Mistissini, mentionnons l'existence des droits collectifs sur les terres et sur la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage.

L'ethnotourisme doit donc encourager l'interprétation du milieu naturel, l'utilisation durable des ressources et la responsabilité collective. Il doit également promouvoir des initiatives individuelles au sein de la communauté. C'est donc dans cet esprit que l'ethnotourisme est proposé comme une véritable occasion d'affaires pour la communauté crie de Mistissini et les maîtres de trappe.

Dormir en tipi ou en chaputoine¹⁵, apprivoiser la riche culture crie, côtoyer la population locale et partager leurs légendes tout en mangeant des repas traditionnels, deviendra une expérience inoubliable, en hiver comme en été, par les clientèles recherchant des activités d'ethnotourisme. La principale clientèle visée par ce produit culturel est celle provenant de l'Europe.

¹⁴ WWF. 2001

¹⁵ Le « chaputoine » est à la Nation crie ce que la « maison longue » est à la Nation iroquoise.



Par ailleurs, il est important de signaler que les expériences menées en ethnotourisme n'ont pas toujours apporté aux communautés indigènes les bienfaits escomptés. Néanmoins, les lignes directrices émises par le Fonds mondial de la nature (WWF, 2001) donnent de l'espoir aux communautés autochtones à travers le monde qui veulent prospérer par l'offre d'activité d'ethnotourisme.



3 Gestion du parc

La participation des populations autochtones au développement et à la gestion des parcs nationaux en territoire nordique constitue une orientation que le gouvernement du Québec a prise le 9 avril 2002, lors de la signature de l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik.

Voués prioritairement à la protection du territoire, les parcs nationaux du Québec font néanmoins office de projets structurants pour l'économie locale. Pour des petites communautés comme Mistissini, Chapais, Chibougamau et Oujé – Bougoumou (MCCO-B), les retombées économiques découlant de l'exploitation et de la fréquentation du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish seront significatives. À cet égard, pour optimiser les retombées économiques à l'échelle régionale, le MDDEP avait déjà retenu certaines orientations dans le cadre du projet de parc national de la Kuururjuaq. Ces orientations adaptées au contexte du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish deviendraient les suivantes :

- favoriser l'embauche de résidents en provenance des communautés de MCCO-B ;
- faire appel à des entreprises locales pour la gestion de certaines activités et services ;
- agir de façon concertée avec les organismes locaux ;
- continuer d'impliquer les associations locales pour le développement du parc ;
- fournir de la formation adaptée aux exigences des emplois offerts.

3.1 Gestion déléguée à la Société en nom collectif Mistissini-SÉPAQ

La gestion et l'exploitation de ce parc pourrait être confiée à la Société en nom collectif Mistissini-SÉPAQ, ci-après appelée « Société ». La « Société » a été constituée en novembre 2005 en vue de gérer la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi et éventuellement le parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Cette « Société » est composée de 6 membres : trois membres sont des représentants Cris et trois membres sont des représentants de la SÉPAQ.

Cette « Société » s'est vue confier le mandat de réaliser un plan intégré de mise en valeur de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish et des terres de catégories II de Mistissini.



Ainsi, cette « Société » exercera sa compétence sur tout le territoire du futur parc. Cette compétence devra s'assumer en tenant compte de plusieurs éléments, tant à l'intérieur du périmètre du parc qu'à l'extérieur. À ce titre, mentionnons la présence des terres de catégorie I et II de Mistissini ainsi que l'existence de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, au pourtour du parc.

3.2 Dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses d'investissement du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish ont été établies par les représentants du MDDEP et de la SÉPAQ¹⁶.

Les investissements qui seront injectés dans l'économie par la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish se subdivisent en deux catégories de dépenses :

- Le budget d'immobilisations ou de mise en valeur ;
- Les dépenses de préaisabilité, de planification et de création.

Au total, près de 12,7 M \$ seront investis pour la création et la mise en valeur de ce parc. Ces investissements seront alloués en deux temps. Il y a d'abord eu les études préparatoires, lesquelles se sont réalisées au cours des trois dernières années. Les dépenses d'immobilisations relatives aux aménagements seront engagées sur une période d'environ cinq ans.

¹⁶ Ces prévisions sont basées sur les plus récentes réalisations pouvant se comparer aux aménagements proposés



Le budget d'immobilisations totalise 12,2 M \$ et représente 96,5 % des investissements totaux. Il constitue de loin la principale composante des investissements.

Le budget d'immobilisations se subdivise en plusieurs postes de dépenses et cinq d'entre eux réunissent approximativement 93,1 % des immobilisations. Il s'agit de :

- la rénovation et la mise aux normes des chalets et des refuges existants, du camping du lac Albanel, de la base d'hydravion et de la piste d'avion hivernale situées à proximité et des travaux de décontamination des sols (32,7 %) ;
- la construction du centre d'accueil principal à Mistissini, d'une salle d'exposition et d'un atelier entrepôt (23,0 %) ;
- la construction d'un deuxième centre d'accueil et d'un atelier entrepôt au camping Albanel et rivière Témiscamie (12,8 %) ;
- la construction de 31 campings rustiques (16,6 %)
- la construction d'un troisième poste d'accueil, d'une hydrobase et d'un quai au lac Arthur-Genest (8,0 %).

Parmi les dépenses d'immobilisations, les dépenses en biens et services composent la grande part du budget, soit 9,3 M \$, ce qui représente 76,5 % du budget. L'emploi de la main-d'œuvre constitue l'autre composante importante au budget d'immobilisations pour un montant de 2,9 M \$, soit 23,5 % du budget total. Les dépenses d'immobilisations sont présentées plus en détail pour chacun des secteurs à l'annexe C, Tableau C1.

Tableau 5 : Budget d'immobilisations ou de mise en valeur

Catégorie	Investissement
Budget d'immobilisations (k \$)	12 228,6 \$
Part de la main-d'œuvre dans le budget d'immobilisations (k \$)	2,9 M \$
Budget d'immobilisations dédié aux autres dépenses (k \$)	9,3 M \$
Quote-part de main-d'œuvre régionale (%)	81,6 %
Quote-part des autres dépenses effectuées régionalement (%)	26,1 %



Au plan régional, les dépenses d'immobilisations auront des répercussions certaines. À titre d'illustrations, des appels d'offre régionaux maximiseront l'embauche de main-d'œuvre et l'achat de divers biens et services régionaux. Ainsi, il est estimé que près de 82 % du budget dédié à la main-d'œuvre sera consacré à l'embauche de main-d'œuvre régionale. Près de 26 % des achats de biens et services seront effectués auprès des fournisseurs régionaux (Tableau 5).

Un autre montant s'additionne au budget d'immobilisations pour composer les dépenses d'investissement. Ce sont les dépenses de préaisabilité, de planification et de création qui totalisent 442 402 \$. Ces dépenses qui sont capitalisables se décomposent en salaire (24,3 %) et en achat de biens et services (75,7 %). À l'instar du budget d'immobilisations, ces dépenses ne sont pas récurrentes. De plus, elles compteront pour 3,5 % du budget avant la création du parc (pour plus d'informations, voir annexe C, Tableau C2). Le budget de préaisabilité, de planification et de création de par sa nature comprend les dépenses, salaires et gages des employés du MDDEP et de la « Société » ainsi que l'embauche de firmes spécialisées hors de la région d'accueil du parc. Le MDDEP et la « Société » chercheront à privilégier également les retombées économiques régionales et locales en maximisant l'embauche de main-d'œuvre et de firmes spécialisées régionales, voire même locales. Dans le cas présent, c'est 57 % des dépenses toutes confondues (salaires et autres dépenses de biens et services) qui seront allouées à des fournisseurs régionaux (Tableau 6).

Tableau 6 : Budget de préaisabilité, de planification et de création

Catégorie	Investissement
Budget (en k \$)	442,2 \$
Budget alloué à des fournisseurs régionaux	251,3 \$
Quote-part des dépenses régionales, en %	56,8 %

3.3 Dépenses d'exploitation

Budget pro format

Le budget d'exploitation du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish augmentera avec le temps. Il évoluera en fonction de l'entrée en service des diverses



infrastructures mais également en fonction de l'achalandage du parc. Ce budget est estimé à 1 266 705 \$(dollars de 2007) et il correspond à l'an 5 soit l'année où les aménagements du parc seront complétés.

Les prévisions de dépenses d'exploitation du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish ont été établies par les représentants de la SÉPAQ. Ce budget correspond aux prévisions de dépenses d'une année type d'exploitation, l'an 5, soit l'année où les aménagements du parc seront complétés.

Le Tableau 7 affiche les résultats de cette prévision qui se subdivisent en deux grandes catégories de dépenses, soient :

- la masse salariale ;
- les autres dépenses de fonctionnement.

La masse salariale qui totalise 542,7 k représente 42,8 % du budget d'exploitation. Cette somme permettra l'embauche de 18 personnes pour la gestion et l'entretien du futur parc, soit l'équivalent de 7,8 emplois à temps complet (ETC)¹⁷. Parmi les 18 futurs employés du parc, deux employés seraient engagés sur une base permanente et seize autres sur une base saisonnière, pour une durée variant entre 3 et 6 mois

Quant aux autres dépenses de fonctionnement, elles regroupent 57,2 % du budget, soit 724,0 K \$. Les autres dépenses de fonctionnement sont constituées de divers achats en biens et services. Elles sont variées. À titre d'exemple, mentionnons l'entretien de l'équipement, l'achat de fournitures de bureau, etc. (pour plus de détails, voir l'Annexe C, Tableau C3).

Tableau 7 : Prévision des dépenses d'exploitation du projet de parc national ATO (\$ de 2007)

Année	2007	
Dépenses d'exploitation, (k \$)	1 266,7 \$	100,0 %
Salaires, (k \$)	542,7 \$	42,8 %
Autres dépenses, (k \$)	724,0 \$	57,2 %
Employés		
Nombre d'ETC	7,8	--
Nombre de personnes	18	--

Note (1) : Estimation effectuée par la SÉPAQ

¹⁷ L'expression «équivalent à temps complet (ETC)» ou personnes-année sont synonymes. Elles représentent une façon de sommer les emplois sur la base de la durée des emplois. Ainsi, 2 emplois d'une durée de 6 mois ou 4 emplois d'une durée de 3 mois totalisent un ETC.



Comparaison avec d'autres parcs nordiques

Le Tableau 8 présente quelques éléments comparatifs entre cinq parcs canadiens en milieu nordique. Les quatre premiers parcs listés à ce tableau (Ivvavik, Auyuittug, Quttinirpaaq et Similik) ne peuvent pas servir de référence comparative, car ces parcs ne comportent aucun accès routier.

Seul le parc national Wood Buffalo situé au sud des Territoires du Nord-Ouest et au nord de l'Alberta peut servir de véritable comparatif. Un accès routier relie ce parc aux principaux axes routiers. La fréquentation enregistrée à ce parc est d'ailleurs nettement plus élevée que pour les autres parcs canadiens en milieu nordique, sans accès routier.

Tableau 8 : Description sommaire des principaux parcs canadiens en milieu nordique

Parc nordique canadien	Superficie En km ²	Visiteurs, moyennes annuelles		Année de création ¹
		1994-99	2000-05	
Ivvavik, Yukon	10 168,4	209	159	1988
Auyuittug, Nunavut	19 707,4	840 ³	387	1970
Quttinirpaaq, Nunavut	37 775,0	467	194	1987
Sirmilik, Nunavut ²	22 252,0	---	422	2002
Wood Buffalo (TNO)	44 807,0	5 707	1 269	1922

Source : Parcs Canada

Note 1 : Année de création du parc ou de l'entente de la Réserve de parc national du Canada

Note 2 : Le parc Sirmilik est en opération depuis 2001 seulement.

Note 3 : Année exceptionnelle en 1998-1999 (2 430 visites personnes)

Le parc Wood Buffalo est le plus grand parc national du Canada et l'un des plus grands au monde. Sa superficie, 44 807 km² est quatre fois supérieure à celle du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. La fréquentation moyenne du parc canadien Wood Buffalo s'établit à 1 269 visiteurs au cours de la période 2000 à 2005, soit une fréquentation comparable à celle estimée pour le parc national Albanel-Témiscamie-Otish dès sa première année d'exploitation comme nous le verrons au chapitre 4.1.



En ce qui a trait aux dépenses d'exploitation, n'ayant pu obtenir de données récentes de Parcs Canada, nous avons dû nous reposer sur une étude réalisée par The Outspan Group Inc (2005). Cette étude, qui avait pour but d'évaluer l'impact économique des parcs au Canada, présente les dépenses d'exploitation par type de juridiction (fédérale, provinciale et territoriale) et par grande catégorie de dépenses (masse salariale, dépenses en capital et autres dépenses) mais aucune donnée n'est disponible pour chacun des parcs. Par conséquent, pour suppléer à cette carence, nous avons procédé à une estimation des dépenses d'exploitation moyennes par parc attribuables aux parcs canadiens en milieu nordique, sous juridiction fédérale.

Tableau 9 : Comparaison des dépenses d'exploitation des parcs canadiens, sous juridiction fédérale en 2000-01

Catégorie	Parcs ou Réserves	Masse salariale	Capital ²	Autres dépenses	Total	Moyenn e par parc ³
	Nombre ¹	k \$	k \$	k \$	k \$	k \$
Parcs Canada	44	177 096,3	25 411,8	129 671,6	332 179,7	7 549,5
Parcs canadiens en milieu nordique ³	10	10 103,9	1 023,7	10 662,7	21 790,3	2 179,0
Territoires du Nord-Ouest	4	3 399,5	330,4	4 134,9	7 864,8	1 966,2
Nunavut	3	2 602,2	190,8	3 351,0	6 144,0	2 048,0
Yukon	3	4 102,2	502,5	3 176,8	7 781,5	2 593,8

Source : The Outspan Group Inc (2005)

Note 1 : Le nombre de parcs ou réserves de parc national du Canada est tiré du site Internet de Parcs Canada : <http://www.pc.gc.ca>

Note 2 : les dépenses en capital réfèrent à des dépenses en développement.

Note 3 : Compilation effectuée par BCDM Conseil, soit en additionnant les dépenses d'exploitation des parcs nordiques sous juridiction fédérale situés aux Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut ou en divisant les dépenses totales par le nombre de parcs.

Le Tableau 9 présente les principales informations conduisant à cette moyenne par parc. Ainsi, en moyenne, les dépenses d'exploitation d'un parc canadien en milieu nordique sous juridiction fédérale sont estimées à près de 2 179 k \$. Cette somme est nettement supérieure aux prévisions du budget d'exploitation du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish, estimé à 1 266,7 k \$.



Généralement, les budgets fédéraux alloués à la gestion des parcs canadiens sont plus élevés que ceux alloués à la gestion des parcs québécois par le gouvernement du Québec. Il n'est donc pas surprenant que le budget d'exploitation anticipé du parc national Albanel-Témiscamie-Otish se trouve sous la moyenne nationale des parcs canadiens en milieu nordique, sous juridiction fédérale.

De plus, le budget d'exploitation du futur de parc national Albanel-Témiscamie-Otish est d'autant plus réaliste que la prévision est la résultante d'un exercice réalisé par les représentants de la SÉPAQ sur la base des coûts réels d'exploitation des parcs nationaux québécois tout en tenant compte des prévisions de dépenses du parc national des Pingualuit, dernier parc national québécois créé.



4 Fréquentation

L'objet de ce chapitre est de présenter les prévisions de fréquentation, et aussi les dépenses par visiteur ainsi que les dépenses totales associées à la fréquentation du futur de parc national Albanel-Témiscamie-Otish.

La fréquentation d'un parc en milieu nordique n'est généralement pas comparable à celle d'un parc situé plus au sud. L'éloignement, le prix des forfaits, le climat, la période d'exploitation, etc. sont tous des facteurs limitatifs à la fréquentation d'un parc nordique. De tels sites sont néanmoins recherchés par un nombre grandissant d'écotouristes lesquels, par leurs dépenses importantes, stimulent l'économie tant québécoise, régionale que locale.

Bien que le futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish se situe dans la frange des parcs nordiques, celui-ci s'en distingue par son accès terrestre. Un tel type d'accès constitue un avantage comparatif indéniable pour le développement de ce futur parc. Il aura pour conséquence une fréquentation plus élevée que d'autres parcs nordiques dont l'accès se fait souvent par mode aérien.

Par contre, au plan des dépenses moyennes par visiteur, celles-ci seront moindres que celles dépensées pour fréquenter un parc nordique sans accès routier. En effet, comme le futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish sera accessible par la route, les dépenses moyennes par visiteur en seront considérablement réduites.

Finalement, les dépenses totales des visiteurs qui sont le produit des deux variables précédentes constituent un autre flux important à tenir en compte dans la présente étude de retombées économiques. Les visiteurs consommeront des biens et des services à l'intérieur et à l'extérieur du parc. Puisque les dépenses des visiteurs se répéteront annuellement, voire augmenteront à chaque année en raison d'un achalandage croissant, on dit qu'elles sont récurrentes. Ainsi, les dépenses des visiteurs s'ajouteront aux dépenses d'exploitation du parc pour ainsi stimuler les différentes structures économiques. Le présent chapitre se consacre donc à estimer les dépenses des visiteurs et à les ventiler selon les différentes zones d'étude (Québec, Jamésie ou régionale, communautés de Mistissini, Chapais, Chibougamau et Oujé-Bougoumou ou locale).

Toutefois, afin d'éviter un double comptage, les dépenses des visiteurs doivent faire l'objet de certains ajustements. C'est le cas notamment des dépenses sur le site ou dans le parc national Albanel-Témiscamie-Otish. En effet, certaines dépenses effectuées par les visiteurs pour des activités et services sur le site font partie des



revenus d'exploitation du parc et servent à autofinancer les « dépenses d'exploitation du parc ». Ainsi, pour éviter une double comptabilité, certaines dépenses des visiteurs à l'intérieur du parc sont soustraites des dépenses totales attribuées aux visiteurs. C'est le cas notamment pour les droits d'accès et les services d'hébergement dans le parc ainsi que les frais d'administration.

En somme, le résultat de cette soustraction équivaut donc aux dépenses engagées par les visiteurs hors parc, lesquelles représenteront l'injection de capitaux nets dans l'économie québécoise et régionale, voire même locale, injection qui ne se produirait pas sans la création d'un parc national.

Il est à noter que les dépenses des visiteurs incluent les sommes allouées pour la pratique de certaines activités dans le parc telles que le canotage, les expéditions en traîneau à chiens, les services de guide ou encore les frais de subsistance dans le parc. Bien que les dépenses afférentes à ces activités et services puissent devenir des revenus pour des entreprises privées, les dépenses de ces entreprises devraient faire l'objet d'un même traitement afin d'éviter un double comptage. Par contre, comme aucun flux de dépenses pour les entreprises privées n'a été élaboré, il n'existe donc aucune possibilité d'un double comptage. Tout au plus, l'absence de ces derniers calculs aura pour effet de sous-estimer les retombées économiques ce qui donne à cette étude une approche conservatrice.

Finalement, il est important de signaler que les services offerts par la Pourvoirie Aigle Pêcheur inc. et l'Association de pourvoiries du lac Mistassini ne sont pas pris en compte dans cette étude de retombées économiques. En raison de l'aspect de confidentialité des données, aucune information relative à la fréquentation, aux revenus et aux dépenses d'exploitation n'a pu être obtenue.

4.1 Nombre de visiteurs

Pour établir les prévisions de fréquentation du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, la statistique déterminante a été la fréquentation actuelle de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi. En effet, une grande partie de ce territoire composera le futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Il est donc plus que probable que la fréquentation du futur parc les premières années suivant sa création se comparera à la fréquentation actuelle de la réserve faunique.

Pour y arriver, une compilation réalisée par le personnel de la réserve faunique a servi de référence. Outre la série évolutive de fréquentation de la réserve faunique, cette compilation visait à identifier et à répartir également les secteurs de la réserve



qui deviendront des secteurs du futur parc. Ainsi, les deux campings (Albanel et Pénicouane), le secteur de la rivière Rupert et la Pourvoirie Aigle Pêcheur inc. ont été isolés de l'ensemble de la fréquentation de la réserve faunique.

Cette image est reprise au Tableau 10 pour les années 2002 à 2006. De plus, des ajustements ont été apportés à la statistique de base. Ces ajustements avaient pour but de convertir l'unité de mesure officiellement colligée « jours-personnes par activité »¹⁸, en nombre de visiteurs, représentant la statistique recherchée. Ces ajustements ont été rendus nécessaires afin d'éviter une surestimation de la clientèle et, par la même occasion, éviter une surestimation des dépenses des visiteurs qui en découleront. L'unité de mesure « jours-personnes par activité » ajoute deux notions soit la durée de séjour par personne et le nombre d'activité par personne alors que l'unité de mesure recherchée est le nombre de visiteurs. Par conséquent, certaines hypothèses furent posées pour dégonfler le nombre de « jours-personnes-activités » en nombre de visiteurs. Ces hypothèses furent :

- la durée de séjour moyen dans un parc national ;
- le nombre d'activités pratiquées (ou services utilisés) par personne¹⁹.

Tableau 10 : Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, 2002-2006

Fréquentation	Années					Moyenne
	2002	2003	2004	2005	2006	
Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi						
Jours-personnes-activités	18 993	17 891	19 222	18 677	20 109	18 978
Jours personnes	9 650	9 190	10 000	10 100	10 480	9 880
Personnes	2 060	1 970	2 160	2 210	2 260	2 130
Parc Albanel-Témiscamie-Otish						
Jours-personnes-activités	12 576	11 019	11 739	11 245	10 902	11 496
Jours personnes	6 490	5 760	6 250	6 380	5 880	6 140
Personnes	1 610	1 440	1 560	1 600	1 470	1 540

Source : Compilation spéciale de la SÉPAQ

¹⁸ L'expression jours-personnes est l'unité de mesure utilisée pour comptabiliser la fréquentation dans les parcs nationaux et les réserves fauniques du Québec. Cette expression est identique à celle de jours-visiteurs qui est utilisée par d'autres organisations telles que Parcs Canada. En fait, les jours-personnes sont le résultat de la somme des durées de séjour de chaque visiteur.

¹⁹ La durée de séjour moyen par personne était de 4,7 (SÉPAQ, 2006) et le nombre d'activité/service a été fixé à 2 par personne.



Ainsi, au cours de la période 2002 à 2006, la fréquentation annuelle moyenne de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi s'établissait à 18 978 jours-personnes-activités, soit l'équivalent de 2 130 visiteurs par année. Pendant cette même période, les secteurs de la réserve faunique qui deviendront à leur tour des secteurs du futur parc totalisaient 11 496 jours-personnes-activités en moyenne par année, soit l'équivalent de 1 340 visiteurs par année. En somme, pour le futur parc, on peut déjà escompter une fréquentation d'environ 60 % par rapport à celle de la réserve faunique.

Sur la base de ces statistiques, des discussions avec les représentants du MDDEP et de la SÉPAQ ont permis de fixer la fréquentation future de ce parc. Cette fréquentation est basée sur des taux de croissance qui s'appliqueront au cours des 10 prochaines années. Ainsi, il est prévu que, pour la première année, la fréquentation serait identique à la moyenne calculée au Tableau 10. Par la suite, cette fréquentation augmenterait au rythme de 100 visiteurs pour la deuxième année, 200 visiteurs pour la troisième année, 400 visiteurs pour la quatrième année et de 500 visiteurs pour les années subséquentes.

D'aucuns douteront des hypothèses posées en relation avec les taux de croissance lorsqu'ils constateront qu'à un horizon de dix ans, la fréquentation de ce parc passerait à 5 040 visiteurs alors qu'elle se situerait à 1 340 visiteurs en l'an 1. Cette cible demeure réalisable pour plusieurs raisons. La première est sans nul doute, un atout majeur, son accès routier qui rend plus économique la fréquentation de ce parc par rapport à un autre parc nordique sans accès routier. Rappelons que ce futur parc peut déjà escompter 1 340 visiteurs dès sa première année d'opération. Ensuite, la capacité d'accueil des campings aménagés, des campings rustiques, des refuges et des pourvoiries existantes permettra d'accueillir un nombre de visiteurs au-delà de cette prévision. Pour preuve, les deux campings aménagés (Albanel et Pénicouane) qui offrent 72 sites de camping, dont 12 aménagés avec deux services pourraient accueillir au-delà de 4 600 visiteurs en période estivale. Finalement, les attributs particuliers déjà décrits précédemment feront de ce parc un produit phare en Jamésie dans la région du Nord-du-Québec, et également un produit phare pour tout le Québec.

Un autre élément qui caractérisera ce parc et qui favorisera la croissance de la fréquentation est le développement de l'ethnotourisme. Ce dernier volet permettra le développement de nouveaux créneaux associés davantage à une clientèle d'origine européenne.



Le Tableau 11 intègre toutes les hypothèses formulées dans un scénario de fréquentation. Ce scénario de fréquentation est élaboré sur une base annuelle et s'étend sur un horizon de 10 ans. Il suit une fonction de croissance qui se matérialise en deux phases telles que présentées précédemment. Par la suite, les visiteurs sont répartis en fonction de deux saisons, été et hiver, selon un modèle dynamique, en accord avec les représentants du MDDEP et de la SÉPAQ. La première année, la fonction de répartition est de 95 % en été et de 5 % en hiver alors qu'en l'an 10 cette fonction serait de 86 % et de 14 %. En somme, il y a un transfert de l'importance de la clientèle estivale vers la clientèle hivernale. Ce transfert est fixé à 1 % par année, ce qui a pour conséquence de faire presque tripler la clientèle hivernale au cours des dix prochaines années.

Tableau 11 : Scénario de fréquentation, nombre total de visiteurs saisonniers, horizon de dix ans, parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Fréquentation	Année									
	# 1	# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8	# 9	# 10
Nombre de visiteurs	1 340	1 440	1 640	2 040	2 540	3 040	3 540	4 040	4 540	5 040
Été	95 %	94 %	93 %	92 %	91 %	90 %	89 %	88 %	87 %	86 %
Hiver	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	13 %	14 %

Ensuite, cette fréquentation saisonnière a été de nouveau répartie en fonction des principales activités qui y seront offertes. Au total, cinq activités serviront de modèle et seront associées à une clientèle type. Ces activités sont : la pêche, la villégiature, la randonnée (à pied en été, à raquette ou à ski en hiver), le canot-camping l'été et le traîneau à chiens l'hiver (voir Tableau 12)

À l'instar de la modulation de la fréquentation selon les saisons, le modèle sera également dynamique et permettra de répartir celle-ci selon les activités.

Dans l'esprit de respecter les hypothèses posées sur les taux de croissance saisonnière et de s'inspirer du développement de ce futur parc, le modèle dynamique évoluera selon les activités pratiquées. Ainsi, en été, la part relative des activités de pêche évoluerait à la baisse dans le temps au rythme de 2 % par année. En contrepartie, les activités de plein air (randonnée et canot-camping) augmenteraient respectivement de 1 % par année. Quant à la villégiature, celle-ci demeurerait stable dans le temps, en été comme en hiver. Pour les activités hivernales, un seul transfert



des activités de randonnée vers celles des traîneaux à chiens est envisagé. Ce transfert serait de 0,5 % par année.

Tableau 12 : Répartition de la fréquentation, total du nombre de visiteurs saisonniers et selon les activités, horizon de dix ans, parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Fréquentation	Année									
	# 1	# 2	# 3	# 4	# 5	# 6	# 7	# 8	# 9	# 10
Été	1 273	1 354	1 525	1 877	2 311	2 736	3 151	3 555	3 950	4 334
Pêche	80 %	78 %	76 %	74 %	76 %	74 %	72 %	70 %	68 %	66 %
Villégiature	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Randonnée	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	13 %	14 %
Canot-camping	5 %	6 %	7 %	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	14 %	14 %
Hiver	67	86	115	163	229	304	389	485	590	706
Pêche	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Villégiature	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Randonnée	90,0%	89,5%	89,0%	88,5%	88,0%	87,5%	87,0%	86,5%	86,0%	85,5%
Traîneau à chiens	0,0 %	0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %	3,5 %	4,0 %	4,5 %

4.2 Dépenses des visiteurs

Un autre facteur important qui influencera la fréquentation est sans nul doute le prix de revient pour un visiteur de fréquenter le parc Albanel-Témiscamie-Otish, incluant les tarifs en vigueur dans le parc. Sachant qu'il existe plusieurs motifs pour fréquenter un parc (SÉPAQ, 2003), cinq types de visiteurs sont proposés pour les fins du présent exercice. Pour les distinguer les uns des autres, les cinq types de visiteurs sont rattachés à une activité principale, soit la pêche (été seulement), la villégiature (été et hiver), la randonnée (pédestre en été, en raquette ou en ski en hiver), le canot-camping (été) et le traîneau à chiens (hiver). Pour chacun des cinq types de visiteurs, une durée de séjour est rattachée à la fréquentation de ce parc, soit six ou sept jours (voir Tableau 13).

Finalement, les dépenses individuelles par type de visiteur sont présentées au Tableau 14. À la lecture de ce tableau, une remarque s'impose. Les dépenses des visiteurs qui pratiqueront la randonnée pédestre, à skis ou en raquettes sont plus



élevées que les autres types de visiteurs. Cette différence s'explique par la nécessité d'utiliser un avion, pour se rendre sur les lieux, en l'occurrence les monts-Otish. Le coût pour un vol aller retour de Mistissini au lac Arthur-Genest est fixé à 500 \$ par visiteur²⁰ Sinon, les autres différences s'expliquent par la durée de séjour et le type d'hébergement

Tableau 13 : Durée de séjour, en jours

Type de visiteurs/activité principale	Durée en jours	
	Été	Hiver
Pêche	7	--
Villégiature	7	6
Randonnée pédestre	6	--
Randonnée en ski ou raquette	--	6
Canot-camping	6	--
Traîneau à chiens	--	6

Tableau 14 : Dépenses des visiteurs par personne et par durée de séjour, selon l'activité principale

Type de visiteurs/activité principale	Dépenses totales/pers	
	Été	Hiver
Pêche	987 \$	--
Villégiature	1 077 \$	1 056 \$
Randonnée pédestre	1 474 \$	--
Randonnée en ski ou raquette	--	1 441 \$
Canot-camping	887 \$	--
Traîneau à chiens	--	970 \$

²⁰ Le prix de revient pour un « Otter » pouvant accueillir 8 personnes à son bord, excluant le pilote, est de 1 000 \$ l'heure et la durée du trajet est de 4 heures aller-retour.



Comparaison avec d'autres forfaits

L'étude de retombées économiques réalisée dans le cadre du projet de parc national de la Kuururjuaq (BCDM Conseil, 2006) faisait état de certains forfaits pour les adeptes de plein air recherchant des activités d'écotourisme. Les prix des forfaits proposés sont plus élevés que les dépenses moyennes par visiteur escomptées pour la visite au parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Les prix des forfaits comparatifs sont tirés d'une recherche sur Internet, triés par grossiste, et fixés en dollars (canadien) par personne. Par grossiste, les forfaits sont les suivants :

Nature Trek Canada :

- Torngat Mountain Trekking d'une durée de 18 jours, en camping, à partir de Nain au Labrador : 3 200 \$;
- BC/Yukon/Alaska (expédition passant par le parc de Kluane au Yukon et le parc Wrangell-St-Elias en Alaska) d'une durée de 22 jours, en camping, à partir de Smithers en Colombie-Britannique : 3 650 \$;
- Baffin Island Trekking d'une durée de 17 jours, en camping, à partir de Iqaluit au Nunavut : 4 200 \$.

The Great Canadian Adventure Company:

- Backpacking expedition on Bylot Island (Parc Sirmilik) d'une durée de 9 jours, en camping, à partir de Pond Inlet sur l'île de Baffin : 2 595 \$;
- Self Guided backpacking in the Torngat Mountains d'une durée de 10 jours, en camping, à partir de Montréal : 3 625 \$;
- Auyuittuq National park backpacking expedition d'une durée de 10 jours, en camping, à partir de Pangnirtung sur l'île de Baffin : 2 795 \$. Deux autres forfaits sont également offerts, 13 jours : 2 895 \$ et 16 jours : 3 195 \$;

Sea to Sky operator :

- Arctic Circle d'une durée de 10 jours, en camping, à partir de Whitehorse au Yukon : 2 095 \$.

Earth River Rafting :

- Magpie River Rafting, d'une durée de 8 jours, en camping : 2 200 \$;

Rapid Lake Lodge Inc :



- Multisports- Monts D'Iberville, fjord Nachvak et la côte du Labrador, d'une durée de 10 jours, à partir de Montréal : 3 625 \$.

Finalement, un dernier forfait est présenté à titre comparatif. Il s'agit de la tarification en vigueur pour la saison 2006 à la Pourvoirie Aigle-Pêcheur, inc opérant au lac Mistassini. Les prix des forfaits excluent les dépenses de transport pour se rendre à Mistissini. Cette tarification variait de 1 995 \$ à 2 295 \$ par personne pour un séjour 4 jours/4 nuits et de 3 050 \$ à 3 495 \$ pour un séjour de 7 jours/7 nuits en plan américain²¹.

En conclusion, les prix des forfaits établis pour le parc national Albanel-Témiscamie-Otish sont donc nettement inférieurs aux prix demandés par d'autres grossistes sur le marché. Le fait de procéder ainsi confère à cette étude une dimension très conservatrice pour l'estimation des retombées économiques, estimation qui sera présentée au chapitre 5.

4.3 Dépenses totales des visiteurs

Finalement, les dépenses totales des visiteurs sont obtenues en multipliant les dépenses moyennes d'un visiteur par le nombre de visiteurs, selon les saisons et les clientèles types. Trois scénarios sont élaborés et présentés au Tableau 15.

Ce tableau présente les résultats pour chacun des scénarios suivants : à court, moyen et long termes. Chacun des scénarios est basé sur une prévision de fréquentation respectivement de 1 340, 2 540 et 5 040 personnes. De plus, ils correspondent aux années d'opération 1, 5 et 10. Ils peuvent également être associés à différents types de scénarios : pessimiste, réaliste ou optimiste.

Le scénario à moyen terme est celui retenu pour l'étude de retombées économiques du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Il correspond aux prévisions de fréquentation de l'an 5 après sa création.

²¹ Source : Pourvoirie Aigle-Pêcheur. (2006).



Tableau 15 : Dépenses totales des visiteurs selon les scénarios et les activités principales

Scénario	Visiteurs nombre	Dépenses totales des visiteurs, en été, k \$				
		Activité principale				Total
		Pêche	Villégiature	Randonnée	Canot-camping	
Court terme	1 273	1 004,5 \$	137,2 \$	93,8 \$	56,4 \$	1 292,9 \$
Moyen terme	2 311	1 642,2 \$	249,0 \$	306,7 \$	184,4 \$	2 382,4 \$
Long terme	4 334	2 651,7 \$	467,0 \$	894,5 \$	538,1 \$	4 551,4 \$
Scénario	Visiteurs nombre	Dépenses totales des visiteurs, en hiver, k \$				
		Activité principale				Total
		Pêche	Villégiature	Randonnée	Traîneau à chiens	
Court terme	67	-- \$	7,1 \$	86,9 \$	-- \$	94,0 \$
Moyen terme	229	-- \$	24,2 \$	289,9 \$	4,4 \$	318,5 \$
Long terme	706	-- \$	74,5 \$	869,5 \$	30,8 \$	974,8 \$



5 Retombées économiques

L'objectif d'une étude de retombées économiques est de mesurer les bénéfices engendrés suite à l'injection de capitaux. Cette injection peut se rattacher autant à un événement passé que futur. Dans le cas présent, il s'agit de la création d'un nouveau parc en milieu nordique, soit le parc national Albanel-Témiscamie-Otish.

Généralement, la création d'un nouveau parc engendre des retombées économiques additionnelles. Dans le cas du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish ce n'est pas tout à fait le cas. Une partie du projet de parc est édifié sur la base d'une réalité déjà existante, la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi. Par conséquent, une distinction serait de mise lors la présentation des retombées économiques, pour séparer celles découlant d'un apport additionnel de dépenses d'exploitation et des dépenses des visiteurs de celles imputables à la réserve faunique résiduelle. Cependant, ajouter cette précision à tous les résultats de retombées économiques risque de devenir lourd pour le lecteur.

Néanmoins, le paragraphe 5.1 traitera de cette question et tentera d'en estimer l'importance relative. Par la suite, la présentation des retombées économiques suivra son cours normal en regroupant les résultats en deux grandes catégories : les retombées permanentes et les retombées transitoires. Les premières sont composées des effets découlant de dépenses soutenues, telles que les dépenses d'exploitation du parc et celles des visiteurs. Rappelons ici que les données qui suivent sont basées sur le budget de l'an 5 (scénario de moyen terme). Quant aux retombées transitoires, elles se composent du budget d'immobilisations et des dépenses de pré faisabilité, de planification et de création. Contrairement aux retombées permanentes, les déboursés qui servent à établir les impacts transitoires sont effectués en début de période (budget d'immobilisations) et ce, même avant la réalisation des premiers travaux d'aménagement (dépenses de pré faisabilité, de planification et de création).

5.1 Partage des retombées économiques, réserve faunique et parc national

La question qui est traitée à ce paragraphe vise à scinder les retombées économiques entre celles qui sont dites additionnelles de celles de consolidation (ou imputables à la réserve faunique). Il est important de signaler que les résultats de ces deux variables soient toujours additifs.



L'analyse qui est ici proposée ne portera que sur les dépenses d'exploitation et les dépenses des visiteurs, car les dépenses d'investissement ne sont pas concernées par cette question. En effet, les dépenses d'investissement sont directement attribuables à la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Ainsi, il n'y a pas lieu de départager les montants investis.

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, un exercice effectué par M. Robert Proulx²², directeur de la réserve faunique a permis de scinder les dépenses d'exploitation de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi selon deux entités, l'une correspondant au futur parc et l'autre à la réserve faunique résiduelle.

Le Tableau 16 présente les dépenses réelles d'exploitation de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi pour les années 2002 à 2006. Ainsi, les dépenses d'exploitation de cette réserve faunique sont passées de 655,0 k \$ à 831,1 k \$, soit une augmentation de 26,9 % ou l'équivalent d'un taux de croissance annuel moyen de 4,8 %. La composante ayant le plus contribué à cette augmentation est la masse salariale qui s'est accrue de 33,7 % au cours des cinq dernières années. Quant aux autres dépenses d'exploitation, elles se sont accrues de 16,9 % pendant la même période. En moyenne, la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi a engagé 24 personnes annuellement pour l'équivalent de 10 ETC.

Tableau 16 : Dépenses d'exploitation de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, 2002-2006

Année	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne
Dépenses d'exploitation, (k \$)	655,0 \$	641,6 \$	778,3 \$	824,7 \$	831,1 \$	746,1 \$
Salaires, (k \$)	389,7 \$	429,7 \$	504,7 \$	529,5 \$	521,0 \$	474,9 \$
Autres dépenses, (k \$)	265,3 \$	211,9 \$	273,6 \$	295,2 \$	310,1 \$	271,2 \$
Employés						
Nombre d'ETC	9,5	8,4	9,5	10,3	10,3	10,0
Nombre de personnes	23	20	25	27	27	24

Source : SÉPAQ, compilation spéciale



Ensuite, l'exercice a porté sur le partage des dépenses d'exploitation de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi entre les deux futures entités : le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish et la réserve faunique résiduelle.

Comme le futur parc prend lieu et place dans une partie de la réserve faunique, M. Proulx a compilé certaines statistiques qui serviront d'indicateurs au partage des dépenses et des revenus de la réserve faunique ainsi que pour la fréquentation. Dans le cas des dépenses d'exploitation, c'est le nombre d'employés équivalent à temps plein (ETC) qui servira d'indicateur. Ainsi, entre les années 2002 et 2006, ce sont en moyenne sept personnes par année pour un équivalent de deux ETC qui seraient attribuables au futur parc.

Sur cette base, le Tableau 17 présente les dépenses d'exploitation directement attribuables au projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish. Elles sont estimées à 209,8 k \$ en 2006. L'exercice a été réalisé également pour les années 2002 à 2005 afin de pouvoir comparer l'effet du projet de parc, s'il avait été en opération depuis 2002. Une analyse comparative entre le Tableau 16 et le Tableau 17 permet de constater qu'en moyenne, les dépenses d'exploitation du parc correspondraient à 20,1 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la réserve faunique.

Tableau 17 : Estimation des dépenses d'exploitation directement attribuables au projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish, 2002-2006

Année	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne
Dépenses d'exploitation, (k \$)¹	104,2 \$	88,7 \$	144,1 \$	208,2 \$	209,8 \$	151,0 \$
Salaires en k \$	62,0 \$	59,4 \$	93,5 \$	133,7 \$	131,5 \$	96,0 \$
Autres dépenses en k \$	42,2 \$	29,3 \$	50,7 \$	74,5 \$	78,3 \$	55,0 \$
Employés²						
Nombre d'ETC	1,5	1,2	1,8	2,6	2,6	2,0
Nombre de personnes	5	4	7	9	9	7

Note (1) : SÉPAQ, compilation spéciale

Note (2) : Estimation sur la base des ETC

Ainsi, en 2006, les dépenses d'exploitation de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi attribuables au futur parc s'élevaient à 209 800 \$. Or, si l'on compare cette somme avec le budget d'exploitation des cinq prochaines années, il n'est pas étonnant de constater que la part du budget attribuable à la réserve



résiduelle s'amenuise avec le temps. Cette part qui serait de 21,4 % des dépenses d'exploitation de l'an # 1 ne serait que de 16,6 % en l'an # 5.

Tableau 18 : Retombées économiques additionnelles et de consolidation

Catégorie	Années					
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 10
Budget d'exploitation, en k \$						
Total	977,2 \$	1 031,5 \$	1 085,8 \$	1 140,0 \$	1 266,7 \$	
Imputable de la réserve	209,8 \$	209,8 \$	209,8 \$	209,8 \$	209,8 \$	
Budget additionnel	767,4 \$	821,7 \$	876,0 \$	930,2 \$	1 056,9 \$	
Part de l'ancien budget (%)	21,4 %	20,3 %	19,3 %	18,4 %	16,6 %	12,9 %
Fréquentation du parc en nombre de visiteurs par année						
Totale	1 340	1 440	1 640	2 040	2 540	5 040
Imputable de la réserve	1 340	1 340	1 340	1 340	1 340	1 340
Fréquentation additionnelle	0	100	300	700	1 200	3 700
Part de la fréquentation provenant de la réserve (%)	100,0 %	93,1 %	81,7 %	65,7 %	52,8 %	26,6 %

En matière de dépenses des visiteurs, le même exercice est répété. Toutefois, l'exercice est calculé sur le nombre de visiteurs au lieu des dépenses. Ainsi, compte tenu des hypothèses formulées pour fixer la fréquentation de l'an # 1, la part de la fréquentation attribuable à l'existence de la réserve faunique serait de 100 %. Cependant, elle diminuerait au fil des ans, pour représenter 52,8 % en l'an # 5 et 26,6 % en l'an # 10.

En somme, au fil des ans, les retombées économiques dites additionnelles prendront de plus en plus d'importance au profit des retombées économiques dites de consolidation. Elles représenteraient 32,5 % en l'an 1, 58,8 % en l'an # 5 et 75,3 % en l'an # 10.

5.2 Retombées économiques permanentes ou récurrentes

Le futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish constitue une nouvelle installation récréotouristique en Jamésie. Chaque année, des visiteurs fréquenteront le parc et



un budget d'exploitation sera alloué aux gestionnaires pour offrir aux visiteurs un encadrement sécuritaire et des services de qualité.

Au total, près de 4,0 M \$ seront injectés annuellement dans l'économie québécoise. Cette somme est composée des deux éléments suivants :

- Le budget d'exploitation du futur parc qui est estimé à 1 266 705 \$;
- Les dépenses des visiteurs, estimées à 2 700 868 \$.

Les retombées économiques qui en découleront seront présentées à trois niveaux, soit aux échelles provinciale (Québec), régionale (Jamésie) et locale (quadrilatère de MCCO-B).

À l'échelle provinciale

Pour l'ensemble du Québec, les retombées économiques sont calculées à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec. Parmi les indicateurs proposés par le modèle, présentés au Tableau 1, certains sont plus familiers que d'autres. À ce titre, mentionnons les emplois, la valeur ajoutée, les importations et les revenus des gouvernements québécois et fédéral. Pour plus d'informations, le lecteur peut se référer au Tableau D1 de l'annexe D qui présente l'ensemble des résultats pour tous les indicateurs.

Il y a lieu de préciser que certains ajustements ont été effectués afin de tenir compte d'une réalité fiscale s'appliquant aux Indiens vivant sur les réserves au Canada. En effet, en vertu de la Loi sur les Indiens²³ les travailleurs cris qui œuvreront dans le futur parc ne payeront pas d'impôt. Ne connaissant pas la proportion du nombre de Cris qui travailleront dans le futur parc, nous avons fait l'hypothèse que cette proportion sera de 50 %. De plus, la « Société » qui opérera le futur parc ne sera pas assujettie à la TPS/TVQ en autant que les achats soient effectués sur la réserve. L'hypothèse formulée à cet égard est de soustraire à la TPS/TVQ un montant du budget d'exploitation équivalent au montant des revenus autonomes, soit les dépenses des visiteurs effectuées dans le parc.

Le vecteur associé à l'exploitation du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish et à sa fréquentation totalise près de 4,0 M \$. Ces dépenses se répercuteront dans l'économie du Québec et se traduiront par un impact permanent et récurrent de la façon suivante (Tableau 19) :

- La création d'emplois pour l'équivalent de 55,1 ETC ;

²³ Loi sur les Indiens, Chapitre L.R. 1985, chap. I-5.



- La rémunération de la main-d'œuvre pour un montant de 2 036 700 \$;
- Des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement du Québec pour un montant de 628 000 \$;
- Des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement fédéral pour un montant de 298 100 \$;
- Les importations en achat de biens et services divers pour un montant de 1 349 600 \$ correspondant à des fuites à l'échelle provinciale.

Par définition, une fuite est un concept qui s'apparente aux importations. Ce sont des dépenses qui sont réalisées à l'extérieur de la zone d'étude, de la Jamésie. À titre d'illustration, mentionnons les achats effectués par les visiteurs avant d'arriver en Jamésie.

Tableau 19 : Retombées économiques permanentes au Québec, dépenses d'exploitation et de fréquentation de 3,7 M \$

Catégorie	Effets directs	Effets indirects	Effets induits	Effets totaux
en ETC				
Main-d'œuvre totale	26,7	16,4	11,9	55,1
en k \$ (2006)				
Valeur ajoutée	2 292 \$	948 \$	780 \$	4 020 \$
Salaires et gages, avant impôts	1 202 \$	508 \$	326 \$	2 037 \$
Importations	148 \$	726 \$	476 \$	1 350 \$
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement du Québec	315 \$	140 \$	173 \$	628 \$
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement fédéral	158 \$	54 \$	87 \$	298 \$

A l'échelle régionale

À l'échelle régionale, les retombées économiques sont issues d'une autre méthode de calcul, car il n'existe pas de modèle comparable à celui de l'Institut de la statistique du Québec pour en mesurer les impacts. L'approche retenue est basée sur la théorie de la base économique et sur l'utilisation du multiplicateur économique régional (MER). Elle est spécialement conçue pour les petites régions économiques.



Elle se concentre sur la propagation de l'effet de revenus qui se compose principalement des effets directs et indirects, alors que les effets induits sont calculés à l'aide du MER.

En 1988, le multiplicateur de revenus pour les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec était estimé à 1,2 (Dion, 1988). En 1999, soit 11 ans plus tard, le même auteur a procédé à une révision des MER (Dion, 1999). Il en ressort que les MER de chacune des régions du Québec n'ont pratiquement pas changé et que celui des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec était demeuré le même, soit 1,2.

Or, le MER mesuré par Dion (1988 et 1999) de 1,2 est calculé pour les régions Côte-Nord et du Nord-du-Québec alors que la zone d'étude est la Jamésie, un territoire équivalent à une MRC de la région du Nord-du-Québec, d'une superficie de 288 772 km². Ainsi, un ajustement du MER régional est donc indispensable afin d'adapter le multiplicateur économique régional à la Jamésie. Cet ajustement est effectué à partir du recensement de l'année 2001, en ce qui a trait au revenu moyen des personnes âgées de 15 ans et plus de la Jamésie et des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Comme ces dernières régions sont en fait deux régions administratives, une moyenne pondérée des revenus moyens pour chacune de ces régions administratives a été calculée. Finalement, le multiplicateur économique régional ajusté à la Jamésie s'établit à 1,15.

Tableau 20 : Multiplicateur économique régional ajusté à la Jamésie et au MCCO-B

Régions administratives / Territoire équivalent à une MRC	Multiplicateur économique régional	
	MER	MER ajusté
Régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ¹	1,20	
Jamésie, territoire équivalent à une MRC		1,15

Note (1) : Source, Dion (1999)

De plus, lors du traitement des retombées économiques régionales, l'estimé des dépenses d'exploitation ainsi que les dépenses des visiteurs subiront quelques transformations, soit pour soustraire les fuites ou pour convertir les dépenses en effet de revenus.



Un schéma décrivant l'architecture de l'analyse des retombées économiques régionales est présenté à l'annexe D, tableau D2. On y retrouvera également les détails du calcul.

Le Tableau 21 présente les retombées économiques régionales découlant de l'exploitation et de la fréquentation du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. En somme, les retombées économiques régionales sont :

- la création d'emplois pour l'équivalent de 17,1 ETC, dont une grande proportion correspondra à des emplois saisonniers. Pour la Jamésie, ces 17,1 emplois exprimés en ETC correspondent à 2 emplois permanents (à temps complet) et à une prévision de 45 à 60 emplois saisonniers en Jamésie, selon une durée d'embauche de 4 ou de 3 mois.
- les effets directs composent une grande part des retombées économiques régionales. Ils contribuent pour 46 % des emplois et 57 % des revenus.
- le salaire versé à la main-d'œuvre totalise 874 804 \$, soit l'équivalent d'un salaire annuel moyen de plus de 51 158 \$.

Tableau 21 : Retombées économiques régionales, dépenses d'exploitation et fréquentation de 3,7 M \$

Catégorie	Effets directs	Effets indirects	Effets induits	Effets totaux
Main-d'œuvre totale (ETC)	7,8	6,5	2,8	17,1
Salaires et gages, avant impôts, (k \$)	496,3 \$	264,4 \$	114,1 \$	874,8 \$

A l'échelle locale

À l'échelle des communautés de Mistissini, Chapais, Chibougamau et Oujé-Bougoumou (MCCO-B), il n'existe aucun modèle pour mesurer les retombées économiques locales. Pour pallier à cette carence, nous proposons de nous appuyer sur l'analyse découlant des retombées économiques régionales et de ne conserver que les effets directs. Il s'agit d'une approche conservatrice, mais réaliste.



Dans l'ensemble, les retombées économiques locales découlant de l'exploitation et de la fréquentation du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish sont :

- la création d'emplois de 7,8 ETC correspond à 2 emplois permanents (ou à temps complet) et à une prévision de 16 emplois saisonniers sur la base d'une durée d'embauche variant entre 3 et 6 mois.
- le salaire versé à la main-d'œuvre locale totalise 496 266 \$, soit l'équivalent d'un salaire annuel moyen de plus de 51 158 \$.

Analyse des résultats

L'analyse des données précédentes permet d'entrevoir un impact structurel important découlant du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish en Jamésie, voire même sur le regroupement des communautés de MCCO-B. L'analyse des résultats à l'échelle du Québec se présente comme un indicateur en avance, car même à l'échelle du Québec, les résultats tendent à démontrer cette constatation. Ainsi,

- En matière d'emplois, les effets directs totalisent 26,7 ETC ce qui représente 48,5 % des emplois totaux. Il s'agit là d'un excellent indicateur de l'effet structurant de ce projet sur l'économie régionale et locale. En effet, la modulation des effets nous renseigne sur la rapidité et sur les lieux approximatifs des impacts économiques. Il existe donc un lien entre les effets directs et le lieu où le projet se réalise.
- En matière de revenus d'emplois, les salaires et gages comptent pour 50,7 % de la valeur ajoutée ce qui signifie que les parcs sont un secteur d'activité à forte intensité de main-d'œuvre.
- Toujours, en matière de revenus d'emplois, le revenu annuel brut moyen versé à la main-d'œuvre découlant de la création du parc s'élève à 36 963 \$. Ce revenu moyen annuel qui est pour l'année 2007 se compare aisément au revenu annuel moyen du Québec qui était de 27 125 \$ en 2000.
- En matière de revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement du Québec découlant de l'exploitation et de la fréquentation du parc, ceux-ci s'élèvent annuellement à 628 000 \$. Cette somme représente un taux de financement de 49,6 % du budget d'exploitation pour la gestion du parc, budget estimé à 1 277 705 \$;
- En matière d'importations, celles-ci s'élèvent à 1 349 600 \$ à l'échelle du Québec. Cette somme correspond à des achats de biens et services



importés qui ne procurent aucune retombée au Québec et qui représente 33 % de l'injection initiale (4,0 M \$). Ainsi, le tiers des sommes injectées par ce projet de parc dans l'économie du Québec ne procurent aucune retombée.

Aux échelles régionale et locale, la synthèse des retombées économiques est présentée au Tableau 22 à partir des deux seuls indicateurs communs, soit les emplois et les salaires. Ce tableau compare les retombées économiques à l'échelle provinciale avec celles escomptées aux échelles régionale et locale.

Or, à la lecture de ce tableau, il est possible d'affirmer que le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish aura des effets structuraux importants en Jamésie et dans le regroupement des communautés de MCCO-B.

Tableau 22 : Retombées économiques provinciale, régionales et locales, dépenses d'exploitation et des visiteurs de 4,0 M \$

Catégorie	Québec (provinciale)	Jamésie (régionale)	MCCO-B (locale)
Main-d'œuvre totale (ETC)	55,4 (100 %)	17,1 (31 %)	8,7 (16 %)
Salaires et gages, avant impôts, (k \$)	2 036 \$ (100 %)	874 \$ (43 %)	496 \$ (24 %)

La région de la Jamésie s'accapare de 31 % des emplois totaux et de 43 % des salaires et gages alors que le regroupement des communautés de MCCO-B retiendra 16 % des emplois et 24 % des salaires et gages.

À l'échelle régionale, l'incidence sur le taux de chômage nécessite quelques estimations, car ce taux n'est pas mesuré officiellement pour les territoires équivalents à une MRC, tel que la Jamésie et encore moins pour le regroupement des communautés MCCO-B.

En février 2007, le taux de chômage des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec²⁴ étaient de 9,1 % alors que celui du Québec était de 7,7 %. Historiquement, les taux de chômage des régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec sont toujours plus élevés que ceux s'appliquant pour l'ensemble du Québec.

²⁴ À noter que le taux de chômage est mesuré pour deux régions administratives.



De plus, les variations mensuelles sont généralement plus élevées en région comparativement à l'ensemble du Québec. À titre d'illustration, mentionnons qu'au cours des douze derniers mois, de février 2006 à février 2007, le taux de chômage des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec passait de 8,1 % en février 2006 à 9,1 % en février 2007, mais il s'abaissait à 7,7 % en septembre 2006. Pendant ce temps, au Québec, le taux de chômage était plus stable, 8,3% en février 2006, 7,7 % en février 2007 et 8,0 % en septembre 2006.

Nonobstant cette carence statistique, il est possible de prévoir l'impact de la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish sur le taux de chômage en Jamésie. Pour y arriver, une relation entre quatre variables²⁵ attribuables aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec et les données démographiques de la Jamésie ont permis de recréer les données manquantes.

Or, sur cette base, sachant que la création du futur parc Albanel-Témiscamie-Otish, permettra l'embauche de 17,1 ETC, soit en moyenne 55 employés par année, dont 2 postes permanents et 53 postes à temps partiel ou saisonniers, l'effet du parc équivaldrait à une réduction du taux de chômage de 0,5 % en Jamésie.

À l'échelle locale, en répétant la même opération que celle réalisée pour la Jamésie, le fonctionnement du futur parc national permettrait une réduction du taux de chômage de l'ordre de 0,4 % par année.

Il est important de souligner la qualité des nouveaux emplois apportés par la création d'un parc national. En effet, à l'échelle régionale, ces nouveaux emplois procureront non seulement un apport d'argent neuf dans la région, mais ils auront un impact significatif sur les revenus d'emplois. À titre de comparaison, les nouveaux emplois seront rémunérés sur une base annuelle moyenne de 51 158 \$ alors que le revenu annuel moyen en Jamésie en 2004 était de 40 864 \$.

Comme le parc national sera situé à proximité du regroupement des communautés de MCCO-B, ce sont ces dernières et tout particulièrement Mistissini et Chibougamau qui devraient accueillir les emplois les mieux rémunérés et qui s'élèvent en moyenne à 63 499 \$ par ETC. Ceci ne diminue pas pour autant la valeur des autres emplois qui seront mieux payés que la moyenne régionale. Un autre avantage relié à ces emplois est le fait qu'ils seront créés au sein d'une industrie en forte croissance.

Comme il a été dit précédemment, les retombées économiques escomptées par la création d'un parc national constituent l'indice d'une activité à forte intensité de main-

²⁵ Les quatre variables sont : la population totale, population de 15 ans et plus, la population active de 15 ans et le nombre de chômeurs.



d'œuvre. En effet, les salaires représentent 50,7 % de la valeur ajoutée, ce qui est une statistique révélatrice. À titre de comparaison, mentionnons que les traitements et salaires de l'industrie forestière (exploitation forestière, industrie du bois et industrie des pâtes et papiers) représentent un peu moins de 39 % de la valeur ajoutée (MRNF, 2006).

5.3 Retombées économiques transitoires

L'aménagement du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish se traduira par des investissements qui procureront également des retombées économiques, mais temporaires, d'une durée équivalant à la durée des travaux. Ainsi, seuls les effets directs et indirects seront considérés, car les effets induits qui se produisent à plus long terme ne se manifesteront que très partiellement. Ces calculs ont été réalisés à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec.

À l'échelle régionale, le schéma d'analyse pour évaluer les retombées économiques régionales sera de nouveau utilisé. Par contre, il se distinguera de celui de l'impact permanent en ne recourant pas au MER, pour les mêmes raisons invoquées au paragraphe précédent. De plus, la répartition des impacts à l'échelle régionale est moins précise et ne permet pas d'estimer les retombées économiques locales. On se limitera donc aux impacts transitoires des retombées économiques régionales.

À l'échelle provinciale

Le Tableau E1 de l'annexe E présente l'ensemble des retombées économiques découlant de l'injection d'un investissement de 12,7 M \$. Cet investissement se décompose en deux grandes catégories de dépenses, soit :

- le budget d'immobilisations (12 228 600 \$) ;
- le budget de préaisabilité, de planification et de création (442 400 \$).

Il est à noter que le budget d'immobilisations est de loin la principale composante regroupant près de 96,5 % du budget total.



Les investissements de 12,7 M \$ se répercuteront dans l'économie du Québec et auront des retombées économiques pour une durée égale à celle des travaux de la façon suivante (Voir



Tableau 23) :

- La création d'emplois pour l'équivalent de 120,2 ETC ;
- La rémunération de la main-d'œuvre pour un montant de 4 414 000 \$;
- Des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement du Québec de l'ordre de 1 381 300 \$;
- Des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement fédéral pour un montant de 440 000 \$;
- Les importations en achat de biens et services divers, qui constituent des fuites à l'échelle provinciale, totalisant 4 106 200 \$.

Une autre façon de présenter les résultats de l'impact des investissements serait de les traduire sur une moyenne annuelle correspondant à la durée des travaux. Ainsi, en moyenne, dans le cas d'un investissement qui s'échelonne sur une durée de 5 ans, nous aurions les retombées économiques annuelles suivantes :

- La création d'emplois pour l'équivalent de 24 ETC ;
- La rémunération de la main-d'œuvre pour un montant de 882 800 \$;
- Des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement du Québec de l'ordre de 276 300 \$;
- Des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement fédéral pour un montant de 88 000 \$.

Les investissements sont souvent considérés comme ayant un effet de levier important dans une économie, en consolidant ou en diversifiant la structure économique actuelle. Dans le cas présent, les investissements découlant de la création du futur parc seront principalement constitués de dépenses en immobilisation. Ils apporteront une valeur ajoutée régionale qui se matérialisera par de nouveaux emplois durables tels qu'estimés à la section précédente.

Finalement, l'aménagement et la planification de ce futur parc permettront au gouvernement du Québec de récupérer, sous forme de taxes fiscales, parafiscales et indirectes, la somme de 1 381 300 \$; un montant équivalant à 10,9 % de l'investissement total.



Tableau 23 : Retombées économiques transitoires au Québec, dépenses d'immobilisations, de préaisabilité, de planification et de création de 12,7 M \$

Catégorie	Effets directs	Effets indirects	Effets Totaux
en ETC			
Main-d'œuvre totale	75,9	44,3	120,2
en k \$ (2007)			
Valeur ajoutée	5 185 \$	3 158 \$	8 343 \$
Salaires et gages, avant impôts	2 868 \$	1 546 \$	4 414 \$
Importations	636 \$	3 470 \$	4 106 \$
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement du Québec	908 \$	473 \$	1 381 \$
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement fédéral	270 \$	170 \$	440 \$

A l'échelle régionale

Le Tableau E2 de l'annexe E présente le schéma d'analyse des retombées économiques régionales. La première constatation est l'importance des fuites qui comptent pour près de 64 % du montant total des investissements. Rappelons que ces fuites concernent des achats effectués à l'extérieur ou à l'intérieur de la région, ne profitant pas aux entreprises en Jamésie.

Malgré cela, les retombées économiques régionales demeurent importantes (Tableau 24). L'analyse des résultats des retombées économiques permet d'entrevoir un impact important pendant la durée des travaux sur la région en Jamésie, voire dans le regroupement des communautés de MCCO-B, sur la base des indices suivants :

- Le nombre d'emplois est estimé à 42,5 ETC pour la durée des travaux, soit l'équivalent de 8,5 ETC par année pendant 5 ans.
- Exprimé en emplois saisonniers, c'est l'équivalent de 127 à 170 emplois, soit de 25 à 34 emplois par année pendant 5 ans, sur la base d'une durée moyenne de 4 ou 3 mois par emploi ;
- Les salaires et gages, avant impôts seront de 2 718 500 \$, soit l'équivalent d'un salaire moyen de 69 349 \$.



Tableau 24 : Retombées économiques transitoires régionales, dépenses d'immobilisation, de préfaçabilité, de planification et de création de 12,7 M \$

Catégorie	Effets directs	Effets indirects	Effets Totaux
en ETC			
Main-d'œuvre totale	34,4	8,8	42,5

en k \$ (2007)			
Salaires et gages, avant impôts	2 392 \$	326 \$	2 718 \$

Analyse des résultats

Le Tableau 25, ci-après, fait une synthèse des retombées économiques aux échelles québécoise et régionale à partir des deux seuls indicateurs communs, soit les emplois et les salaires.

Or, à la lecture du tableau, il est possible d'affirmer que le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish aura des effets structuraux importants dans la région. Malgré l'importance des fuites, la région de la Jamésie accaparerait 35,4 % des emplois totaux et 61,5 % des salaires et gages.

Tableau 25 : Retombées économiques permanentes, québécoises et régionales, dépenses d'exploitation et des visiteurs de 3,4 M \$

Catégorie	Québec	Jamésie (régionale)
Main-d'œuvre totale (ETC)	120,2 (100 %)	42,5 (35,4 %)
Salaires et gages, avant impôts, (k \$)	4 414 \$ (100 %)	2 718 \$ (61,5 %)

À l'échelle régionale, l'incidence sur le taux de chômage sera également significative. Or, les investissements projetés par la mise en valeur du parc national Albanel-Témiscamie-Otish auront pour effet d'ajouter 42,5 ETC à l'ensemble de l'économie en Jamésie. Au total, cela représente approximativement 149 employés sur une durée de cinq ans, soit en moyenne 30 emplois par année, représentant une diminution du taux de chômage en Jamésie de 0,26 %.



Conclusion

La présente étude avait pour objectif d'évaluer les retombées économiques découlant de la création, de l'aménagement et de la gestion du parc national Albanel-Témiscamie-Otish et ce, tant à l'échelle provinciale (Québec), régionale (Jamésie) que locale (regroupement des communautés de Mistissini, Chapais, Chibougamau et Oujé-Bougoumou). Cette étude répond à l'objectif et démontre que les impacts permanents et transitoires auront des effets structurants sur l'économie régionale.

Les retombées économiques du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish se manifesteront à la suite des déboursés pour l'achat de divers biens et services qui sont regroupés en deux vecteurs. Le premier vecteur est composé des dépenses d'exploitation du futur parc et des dépenses des visiteurs. Ce vecteur, totalisant 4,0 M \$ se traduira par des retombées économiques permanentes ou récurrentes pouvant se décomposer de la façon suivante : retombées économiques additionnelles (75 %) et retombées économiques de consolidation (25 %) en l'an # 10.

Le second vecteur, quant à lui, est composé des dépenses d'immobilisations et des dépenses de pré faisabilité, de planification et de création du parc. Ce second vecteur s'élève à 12,7 M \$ et il se traduira en retombées économiques transitoires ou temporaires, soit selon la durée des travaux (5 ans).

À l'échelle du Québec, le budget d'exploitation du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish qui s'élève à 4,0 M \$ devrait permettre, en matière de retombées économiques permanentes, la création de 55,1 ETC pour lesquels 2 037 k \$ seraient versés en salaires et gages. Exprimé sous la forme de valeur ajoutée, le PIB québécois augmenterait de plus de 4 020 k \$. La masse salariale comptant pour 50,7 % dans la valeur ajoutée, les parcs nationaux constituent donc un secteur à forte intensité de main-d'œuvre. Par la suite, le Québec bénéficiera de ces nouvelles infrastructures, car au plan des retombées économiques permanentes, elles engendreront 628,0 k \$ d'entrées fiscales et parafiscales annuelles, soit 49,6 % du budget d'exploitation du futur parc.

Au plan des retombées économiques transitoires, l'investissement de 12,7 M \$ créera en moyenne pendant cinq ans 24 ETC pour lesquels 882,8 k \$ seraient versés en salaires et gages. En matière d'entrées fiscales et parafiscales, au cours de ces cinq années, c'est 1 381,3 k \$ qui seraient perçus par le gouvernement du Québec ce qui représente 10,9 % du budget d'investissement.



Dans le même ordre, le gouvernement fédéral bénéficiera d'entrées fiscales et parafiscales découlant de la création, de l'aménagement et de la gestion du parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Ces nouvelles infrastructures, apporteront au gouvernement fédéral un montant de 298,1 k \$ d'entrées fiscales et parafiscales sur une base permanente et 440 000 \$ sur une base transitoire et ce, sans qu'il contribue au développement du futur parc.

À l'échelle régionale, la Jamésie est généralement caractérisée par des taux de chômage plus élevés que dans l'ensemble du Québec. La gestion et la fréquentation du futur parc national Albanel-Témiscamie-Otish apporteraient à la Jamésie une diminution de 0,76 % du taux de chômage, soit de 0,5 % sur une base permanente et 0,26 % par année pour une période transitoire de 5 ans.

La Jamésie serait le grand bénéficiaire de la création du futur parc. En effet, la Jamésie s'accapare de 31 % des emplois totaux et de 43 % des salaires et gages alors que le regroupement des communautés de MCCO-B retiendra 16 % des emplois et 26 % des salaires et gages. Cependant, en termes de qualité des emplois, ce sont les communautés du regroupement MCCO-B qui sont les grandes gagnantes. Cette dernière recevra sur son territoire les emplois les mieux rémunérés qui s'élèvent en moyenne à 63 499 \$ par ETC.



Bibliographie

- Ah hoc recherche. 2003, **Étude sur la satisfaction des clientèles du réseau des parcs nationaux du Québec**, rapport présenté à la Société des Établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), février 2003, 118 p.
- AINC. 2007, Site Internet du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, données statistiques en date du 5 mars 2007, www.ainc-inac.gc.ca
- BAPE. 2006, **Projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish**, Rapport d'audience publique, rapport # 224, 49 p.
- BCDM Conseil. 2000, **Parcs des Pingualuit, Étude de retombées économiques**, rapport présenté à la Société de la Faune et des Parcs (FAPAQ), mars 2000.
- BCDM Conseil. Décembre 2006, **Projet de parc national de la Kuururjuaq, Étude de retombées économiques**, rapport présenté à l'Administration régionale de Kativik, décembre 2006, 80 p.
- Bourret, D. 1988, **Retombées économiques régionales, guide de l'utilisateur**, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, juin 1988, 25 pages.
- COMEVI. (2003), **Directive, Projet de création du parc Albanel-Témiscamie-Otish**, 26 novembre 2003, 14 p.
- Dion, Y. 1988, **Multiplicateur économique régional, Côte-Nord, Région 09**, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, mars 1988, 75 pages
- Dion, Y. 1982, **Le multiplicateur régional dans le contexte d'une petite région**, mémoire de maîtrise pour l'obtention du D.E.A (Diplôme d'études approfondies), Université de Bordeaux, septembre 1982, 126 p.
- Dion, Y. 1999, **Retombées économiques régionales découlant de la pratique des activités liées à la pêche sportive au Québec en 1995**, rapport de recherche remis à la Société de la Faune et des Parcs du Québec, Université du Québec, à Rimouski, Département d'économie et de gestion, 68 p.
- Foster, M et A.S. Harvey (1976), **Regional Socio-Economic Impact of a National Park : Before and After Kejimikujik**, Institute of Public Affairs, Dalhousie University, Halifax, 1976, 71 p.



- Harvey Consultants, ingénieur. 2000, **Le potentiel du parc des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie pour les activités de plein air hivernales et son accès en hiver**, Rapport préparé pour la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), 6 avril 2000, 44 p.
- Horvath, K. et A. Vaillancourt (2006), **La culture source d'enrichissement collectif pour les MRC**, revue bi-annuelle, Le Sablier, vol. II, no. 4, pp-13-15
- MAINC. 2006, **Site du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**, <http://www.ainc-inac.gc.ca>
- MDDEP. 2005a, **Parc national Albanel-Témiscamie-Otish, Plan directeur provisoire**, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs, Directions des parcs, Québec, 41 p.
- MDDEP. 2005b, **Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish, E'weewach (là où originent les eaux)**, État des connaissances, 92 p.
- Mercier, M. (2002), **Potentiel de tourisme d'aventure et d'écotourisme du secteur Nord-Est des monts Otish**, Rapport présenté à la Société de la Faune et des Parcs du Québec et l'Alliance de Recherche ARUC monts Valin – monts Otish, automne 2002, 85 p.
- MRNF. 2006, **Ressources et industries forestières Portrait statistique 2005-2006**, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du Développement des produits forestiers, accessible par Internet : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca>
- ISQ. 2004a, **Les études d'impact économique, deux exemples, édition 2004**, collection Économie, Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 131 p.
- ISQ. 2006, **Profils régionaux, Côte-Nord et Nord du Québec, et Territoire équivalent à une MRC (Jamésie)**, accessible sur le site de l'ISQ, <http://www.stat.gouv.qc.ca>
- ISQ. 2007, **Étude d'impact économique pour le Québec des dépenses d'immobilisation, d'exploitation et des visiteurs liées au projet du parc Albanel-Témiscamie-Otish**, rapport effectué pour le compte de BCDM Conseil, Institut de la Statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales, 21 septembre 2007.



- Pam Wight et Associates (septembre 2001) Commission canadienne du tourisme, **Le patrimoine naturel : Pratiques exemplaires de collaboration entre les parcs et les entreprises de tourisme de plein-air**, Préparé pour la Commission canadienne du tourisme, 116 p.
- Paradis, J et S. Beaudet. 2004, **Profil faunique des réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi en 2003**. Plan de gestion. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec, 184 p.
- Pourvoirie Aigle-Pêcheur. 2006, **Brochure d'information et tarification**, saison 2006, 4 p.
- RICANCIE 2003, Présentation d'une société communautaire d'éco/ethnotourisme équatorienne, article découlant d'un interview d'Émilio Crefa, co-fondateur et coordonnateur général de l'organisation RICANCIE (Red Indigena de Comunidades del Alto Napo para la Convivencial Intercultural y Ecoturismo), accessible sur Internet : http://www.watchediffusion.org/article.php3?id_article=329, article signée par Nico le 1^{er} novembre 2003.
- Société de la faune et des parcs du Québec. 2003, **Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Nord-du-Québec**. Direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec, Chibougamau, 115 p.
- SÉPAQ. 2003, **Étude sur la satisfaction des clientèles, Réseau des parcs nationaux du Québec**, rapport présenté à la SÉPAQ, par Ah Hoc Recherche, février 2003, 117 p.
- SÉPAQ. 2006, **Étude d'impact économique des parcs nationaux du Québec**, rapport de recherche réalisé par M. Michel Lemieux, 4 février 2006, 51 p.
- The Outspan Group Inc. (2005), **The Economic Impact of Canada's National, Provincial & Territorial Parks in 2000**, Technical report prepared for Canadian Parks Council, 19 p. and appendices.
- Tourisme, Québec. 2004, **Le tourisme au Québec en bref – 2004**, statistiques touristiques rendues publiques sur le site du ministère du Tourisme, www.bonjourquebec.com
- Tourisme, Québec. 2005, **Le tourisme en chiffres 2005**, statistiques touristiques rendues publiques sur le site du ministère du Tourisme, www.bonjourquebec.com



WWF. 2001, **Lignes directrices pour le développement de l'écotourisme communautaire**, WWF international, juillet 2001, 24 p.



Annexe A – Lexique



Lexique

Autres revenus bruts : les autres revenus bruts, avant impôts, sont un concept de production intérieure brute. Ils regroupent la rémunération de l'entrepreneur et du capital, les intérêts et les autres frais tels que les charges patronales, les bénéfices marginaux, les taxes municipales et scolaires, etc.

Effets directs : ce sont les effets directement attribuables aux dépenses encourues par le projet. Dans le cas de la création d'un parc québécois, il s'agit des emplois créés directement pour la gestion et l'exploitation du parc.

Effets indirects : ce sont les effets résultant de la demande de biens et services engendrée par le projet dans d'autres secteurs industriels, comme la demande de biens intermédiaires nécessaires à la fabrication d'un produit utilisé dans le projet. En fait, ce sont les effets sur les fournisseurs, les fournisseurs des fournisseurs, etc. Dans le cas de la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish, les effets indirects regrouperont les impacts économiques découlant des dépenses de gestion (exploitation) du parc, ainsi que celles des entreprises privées qui offriront les services récréatifs complémentaires. Les dépenses des visiteurs s'ajoutent également aux dépenses de gestion.

Effets induits : ce sont les effets multiplicateurs générés par le projet. Un projet donne lieu à un accroissement de revenus (les effets directs et indirects) et une partie de ces revenus est réinjectée dans l'économie sous forme de nouvelles dépenses en biens et services (dépenses de consommation). Ces nouvelles dépenses deviendront, en partie, des revenus pour d'autres agents économiques qui, à leur tour, en utiliseront une fraction pour de nouvelles dépenses, et ainsi de suite. Les effets induits de la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish proviennent des dépenses des emplois créés par ce parc, d'une façon directe ou indirecte.

Emplois ou main-d'œuvre : cette unité de mesure correspond à la charge de travail impliquée par un projet donné. Par exemple, trois employés salariés saisonniers qui travaillent chacun quatre mois comptent pour un seul apport de main-d'œuvre en ETC par année.

Fuites (ou importations) : les fuites et les importations font référence à l'embauche de main-d'œuvre ou à des achats de biens et services qui sont réalisés à l'extérieur de la zone d'étude et qui profiteront à des salariés ou à des entreprises situés à l'extérieur de la zone d'étude. Ainsi, nous parlerons de fuites pour des études de retombées économiques régionales et d'importations lorsque nous nous référerons à des études de retombées économiques provinciales.



Produit d'appel : lieu ou activité susceptible de motiver le déplacement d'un touriste.

Retombées économiques provinciales : la somme des effets directs, indirects et induits à l'échelle de la province de Québec. Il est à noter que les effets induits sont mesurés uniquement pour les retombées économiques permanentes alors que les retombées économiques transitoires se limitent aux effets directs et indirects. Les impacts économiques du projet sont calculés sur l'ensemble de l'économie du Québec. Par conséquent, les achats de biens et services effectués auprès de fournisseurs d'une autre province canadienne ou d'un état des États-Unis sont considérés comme des fuites et leurs impacts ne sont pas comptabilisés.

Retombées économiques régionales : la somme des effets directs, indirects et induits à l'échelle régionale. Il est à noter que les effets induits sont mesurés uniquement pour les retombées économiques permanentes alors que les retombées économiques transitoires se limitent aux effets directs et indirects. Dans le cas présent, la région est celle de la Jamésie. Ainsi, les achats de biens et de services en provenance d'une autre région ou de l'extérieur du Québec sont considérés comme des fuites et leurs impacts ne sont pas comptabilisés.

Retombées économiques locales : la somme des effets directs uniquement qui sont tirés de l'analyse de retombées économiques régionales, mais néanmoins attribués à l'échelle locale, soit aux communautés de Mistissini, Chapais, Chibougamau et Oujé-Bougoumou. Ainsi, les achats de biens et services en provenance d'une autre localité sont considérés comme des fuites et leurs impacts ne sont pas comptabilisés.

Retombées économiques permanentes : la somme des retombées économiques qui se concrétiseront à l'intérieur de la zone d'étude (au Québec, en Jamésie ou dans les communautés de MCCO-B) et qui se reproduiront à chaque année.

Retombées économiques transitoires : la somme des retombées économiques qui se concrétiseront à l'intérieur de la zone d'étude (au Québec, en Jamésie ou dans les communautés de MCCO-B) mais qui ont une durée déterminée, correspondant à la durée des travaux.

Revenus fiscaux et parafiscaux : les recettes fiscales et parafiscales des gouvernements québécois et fédéral sont également des indicateurs de retombées économiques. Ces recettes comprennent les revenus des taxes indirectes (TPS au fédéral, TVQ au Québec), les impôts prélevés sur les salaires et gages, ainsi que la parafiscalité liée à chacun des paliers de gouvernement.



Salaires et gages : les salaires et gages, avant impôts, correspondent aux salaires avant toute déduction et sont des revenus pour les travailleurs. Par hypothèse, les salaires versés au Québec seront remis à des résidents québécois. Aucune fuite n'est enregistrée à l'échelle provinciale. Toutefois, à l'échelle régionale ou locale, des fuites peuvent être enregistrées.

Valeur ajoutée : c'est la rémunération des facteurs de production à l'intérieur de la zone d'étude (provinciale ou régionale) et qui comprennent les salaires et gages et autres revenus bruts (incluant les profits), avant impôts.



Annexe B – Description des régions naturelles



Région naturelle du Lac Mistassini

La région naturelle du Lac Mistassini tient ses caractéristiques principales, d'une part, à la présence d'une couverture de roches protérozoïques (calcaires, calcaires dolomotiques, conglomérat, grès et schistes argileux) et, d'autre part, la présence de grands plans d'eau: les lacs Mistassini, Albanel et Waconichi. D'ailleurs, le lac Mistassini est considéré comme la plus grande nappe d'eau douce naturelle au Québec. Très allongé, cet ensemble lacustre délimite un littoral découpé et parsemé d'îles.

Les cuestas sont les formes de relief dominantes dans le paysage et l'altitude moyenne s'élève à 400 mètre au-dessus du niveau de la mer. Cependant de nombreux drumlins, formes témoins de la dynamique glaciaire, recouvrent en partie les vieilles roches sédimentaires de la région. Ce groupement d'accumulations morainiques est orienté parallèlement au mouvement des glaces, soit nord-est sud-ouest.

En ce qui a trait à la végétation, la forêt boréale occupe l'ensemble de la région. La présence d'un milieu calcaire sur les îles y a favorisé l'installation de plantes rares dans cette partie du bouclier canadien.

L'alcalinité des eaux de ces lacs provenant de la dissolution des calcaires en fait un milieu particulièrement avantageux pour la faune aquatique, entre autres le touladi, le brochet, le doré et le grand corégone. L'orignal et la plupart des animaux à fourrure associés à la forêt boréale s'y retrouvent et le lac Mistassini sert de halte migratoire pour la bernache du Canada.

Région naturelle du Plateau de la rivière Rupert²⁶

S'étendant entre le 48° et le 52° de latitude nord, le Plateau de la Rupert est le prolongement septentrional des Laurentides. L'altitude moyenne est de 450 m, bien que quelques sommets culminent à 700 m. Le sous-sol renferme des roches cristallines anciennes de la province géologique du lac Supérieur. L'hydrographie se présente comme un réseau de lacs abondants constituant le cours supérieur des rivières Nottaway, Broadback et Rupert. Contrairement aux Laurentides, un important volume de sédiments glaciaires et fluvio-glaciaires recouvre l'ensemble de la région, donnant lieu ainsi à la présence de formes particulières comme des drumlins, des moraines annuelles et de grands eskers. L'orientation générale de ces formes est nord-est-sud-ouest et correspond au sens de l'écoulement régional de la glace lorsque l'inlandsis recouvrait encore le territoire.

²⁶ Source : MDDEP



Grâce à des conditions de croissance relativement bonnes, la forêt boréale, représentée surtout par la pessière noire, prévaut sur le territoire. Vu la qualité de la couverture forestière, cette région est particulièrement affectée dans sa partie sud par la coupe forestière pratiquée sur de vastes superficies.

Au nord, à la tête des grandes rivières dont la Rupert, l'omble de fontaine abonde. Au sud de la région, le brochet, le doré et le grand corégone sont les principales espèces fréquentant les grands plans d'eau. Quant aux mammifères, le castor constitue l'espèce la plus caractéristique de cette région, sans oublier l'orignal qui se retrouve partout sur le territoire. Pour ce qui est de la faune ailée, soulignons la présence dans les forêts conifériennes, d'une population bien répartie de tétras des savanes alors que l'hiver voit affluer de fortes concentrations de lagopèdes des saules. Durant la saison estivale cette espèce se retrouve en petites bandes distribuées plus au nord, à la limite de la végétation arborescente

Région naturelle des Laurentides boréales²⁷

Cette vaste région des Laurentides boréales qui s'étend sur une largeur de 300 km depuis le Témiscamingue jusqu'à l'arrière-pays de la Basse-Côte-Nord, correspond à la bordure élevée et accidentée du Bouclier canadien. L'altitude est croissante d'ouest en est : elle passe de 300 à 400 m au nord de Montréal et en Mauricie pour dépasser les 900 m à l'intérieur de la Côte-Nord. Trouvant son équivalent géologique dans la province de Grenville, le sous-sol composé surtout de gneiss, montre ça et là des massifs intrusifs d'anorthosite et de granite qui correspondent souvent aux terrains les plus accidentés.

Très fracturé, le relief de toute la région est accidenté de collines et de monts et découpé de grandes vallées où circulent des cours d'eau importants dont les rivières Saint-Maurice, Péribonka et Manicouagan. La couverture de sédiments glaciaires, généralement mince sur les collines devient relativement importante dans les vallées, si bien que la structure géologique contrôle entièrement la physionomie du paysage. Des vallées rectilignes, des escarpements de faille, des lacs allongés, des réseaux de drainage à angle droit, des chutes et des cascades sont visibles en grand nombre.

Véritable château fort de la forêt boréale au Québec, cette région est recouverte en effet d'une végétation arborescente où le sapin baumier et l'épinette noire dominent, mais le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc agrémentent ces boisés de conifères. La valeur économique de ces forêts est élevée de sorte que l'impact des coupes forestières y est important.



Particulièrement vaste et étalée, cette région colonisée par la sapinière et la pessière est le domaine par excellence de l'orignal. Néanmoins des différences marquées dans la qualité de l'habitat font que la densité de ce cervidé varie considérablement. À titre d'exemple, les plus hautes concentrations (5 orignaux par 10 km²) ont été enregistrées dans la partie ouest de la région et les plus faibles (1 orignal par 10 km²) observées au nord-est du lac Saint-Jean. Signalons également que le loup est abondant partout, à l'exception toutefois des terres situées au nord du réservoir Manicouagan.

Sur le plan de la faune aquatique, les grands réservoirs de la moitié ouest de la région tels le Dozois, le Cabonga, le Baskatong, le Gouin, abritent des associations de brochet-doré, mais l'omble de fontaine demeure l'espèce dominante de la région. De plus, les rivières de la partie est sont souvent le site de frai du saumon de l'Atlantique.

Bien pourvue en plans d'eau, cette grande région des Laurentides boréales est considérée globalement comme une importante aire de nidification pour les oiseaux aquatiques. On y trouve aussi les espèces d'oiseaux typiquement associées à la forêt boréale tels le tétras des savanes, le mésangeai du Canada.

Région naturelle des Monts Otish

La région naturelle des Monts Otish se caractérise par un relief de cuestas orientées d'est en ouest dont les versants raides, leurs fronts, font face au nord. Le noyau géologique de cet ensemble est principalement constitué de roches sédimentaires et de laves du Protérozoïque. Les formes structurales de la roche en place dominent largement le paysage.

Le plateau tabulaire culmine à 1 039 mètres alors que l'altitude moyenne est de 750 mètres. Ces hautes-terres sont la source de plusieurs rivières importantes; certaines d'entre elles coulent vers la baie James (rivière Eastmain), tandis que d'autres (rivières aux Outardes et Péribonka) se déversent dans le bassin du fleuve Saint-Laurent.

Un étagement de la végétation caractérise ce milieu: au sapin à la base, succède l'épinette blanche subalpine sur les versants et la toundra alpine sur les sommets, avec des îlots de pergélisol. La présence de l'épinette blanche en altitude serait due à l'humidité atmosphérique. En effet, les masses d'air humide viennent fréquemment se condenser au niveau des sommets qui connaissent des précipitations abondantes et de fréquents brouillards.

²⁷ Source : MDDEP



Au point de vue faunique, la quasi absence de carnassiers dans la région serait imputable à un manque important dans la chaîne alimentaire, le lièvre y faisant tout simplement défaut.



Région naturelle du Plateau lacustre central

Les plans d'eau innombrables de cette vaste unité du Plateau lacustre central s'étalent entre les moraines, les drumlins et les eskers qui abondent dans la région. Uniforme dans l'ensemble, le relief comporte ici et là des collines rocheuses.

L'épaisse couche de dépôts glaciaires recouvre un substrat de roches gneissiques et granitiques de l'Archéen et comprend d'innombrables formes glaciaires et fluvio-glaciaires. Ces formes sont toutes orientées de façon radiale par rapport au plateau de la Caniapiscau et elles influencent le patron général d'allongement des lacs. Ces lacs ont des périmètres étriqués et sont parsemés d'innombrables îles résultant d'un paysage morainique à demi submergé.

Château d'eau du Québec, cette région renferme un nombre incalculable de lacs de tailles diverses mais aussi de très grandes nappes d'eau naturelle comme les lacs Bienville, Caniapiscau et Nichicun. On y retrouve aussi la source de rivières importantes comme l'Eastmain, la Caniapiscau, la Grande rivière de la Baleine et la Grande Rivière. En endiguant certaines de ces rivières, les aménagements hydro-électriques ont entraîné la fusion de plusieurs lacs préexistants pour constituer un immense réservoir, le Caniapiscau.

La forêt boréale recouvre toute cette région, mais elle est de plus en plus ouverte à mesure que l'on se dirige vers le nord. Quelques flots de pergélisol sont présents dans les dépôts organiques et vraisemblablement à l'intérieur des collines.

Le plateau lacustre central semble réunir les conditions idéales pour certaines espèces de mammifères puisque cet endroit est réputé pour fournir les plus belles fourrures de loutre, de martre et de vison au Québec.

L'orignal, dont la distribution est éparse, fréquente les lieux avec trois petits troupeaux de caribous: il s'agit des troupeaux associés aux lacs Bienville, Caniapiscau et Opiscotéo qui sont évalués respectivement à 2 000, 500 et 200 individus.

Toute cette région lacustre est également une zone importante de nidification pour la bernache du Canada, à l'intérieur de la péninsule Québec-Labrador.

Au plan de la faune aquatique, cette région est caractérisée par l'association ouananiche, touladi et omble de fontaine.



Annexe C – Dépenses d’investissement, d’exploitation et des visiteurs



Tableau C1
Dépense d'investissement,
Budget d'immobilisations par poste de dépenses (en \$ de 2007)

Catégorie de dépenses	Coût unitaire			Investissement	
	en \$	unité	nombre	en \$	en %
Construction neuve					
Pôle primaire				2 814 700 \$	23,0 %
Centre d'accueil	1 873 500 \$	Centre	1	1 873 500 \$	
Salle d'exposition	300 000 \$	Salle	1	300 000 \$	
Atelier entrepôt	641 200 \$	Atelier	1	641 200 \$	
Pôles secondaires (2)				2 551 800 \$	20,9 %
Rivière Témiscamie					
Centre d'accueil	1 463 200 \$	Centre	1	1 463 200 \$	
Atelier entrepôt	104 500 \$	Camping	1	104 500 \$	
Lac Arthur-Genest					
Chalet d'accueil	832 000 \$	Divers	1	832 000 \$	
Hydrobase et quai	152 100 \$	Divers	1	152 100 \$	
Camping rustique				2 029 500 \$	16,6 %
Plate forme, trous à feu et toilettes	13 179 \$	Site de camping	154	2 029 500 \$	
Rénovation et mise aux normes				4 001 600 \$	32,7 %
Chalets	143 650 \$	Chalet	25	2 729 400 \$	
Refuges	34 000 \$	Refuges	19	646 000 \$	
Camping aménagé	185 300 \$	Terrain de camping	1	185 300 \$	
Décontamination des sols		Divers	1	440 900 \$	
Autres achats				831 000 \$	6,8 %
Ameublements		Divers		50 000 \$	
Équipements de communication		Divers		150 000 \$	
Signalisation		Divers		300 000 \$	
Achats d'équipements roulants		Divers		117 000 \$	
Achats d'embarcations nautiques		Divers		194 000 \$	
Uniformes		Divers		20 000 \$	
Total				12 228 600 \$	100,0 %



Tableau C2

**Dépense d'investissement,
budget de préfaissabilité, de planification et de création (en \$ de 2007)**

Catégorie de dépenses	Ressources humaines		Autres dépenses, en \$
	en jours	en \$	
Lancement du projet	11	2 978 \$	6 655 \$
Cartographie de base	17	3 070 \$	500 \$
Recherche bibliographique	22	3 270 \$	-- \$
Acquisition de connaissances	25	6 393 \$	55 000 \$
Validation terrain	20	7 308 \$	49 000 \$
Rédaction du plan directeur	90	21 744 \$	5 546 \$
Étude environnementale, sociale et économique	24	8 000 \$	38 650 \$
Entente préliminaire de gestion	29	8 208 \$	11 092 \$
Consultation publique (Qussai Samak)	133	34 187 \$	42 149 \$
Dépôt de l'étude d'impact	10	2 218 \$	2 218 \$
Entente finale de gestion	10	2 903 \$	11 092 \$
Administration et communication liées à la création du parc	20	5 120 \$	-- \$
Formation du personnel	--	-- \$	110 919 \$
Autres	7	1 962 \$	2 218 \$
Total	418	107 361 \$	255 041 \$
Grand total	<u>418</u>		<u>442 402 \$</u>



Tableau C3

Dépense d'exploitation – budget pro format, année 5 (en \$ de 2007)

Catégorie de dépenses	Caractéristique des emplois			
	Nombre de personnes	Durée en mois	Salaire annuel, en \$	Rémunération réelle, en \$
Salaires				
Directeur	1	12	78 624 \$	78 624 \$
Adjointe administratif au directeur	1	12	53 071 \$	53 071 \$
Responsable conservation-éducation	1	6	88 840 \$	44 420 \$
Responsable clientèle	1	6	88 840 \$	44 420 \$
Responsable entretien	1	5,1	87 206 \$	36 895 \$
Garde parc technicien	2	6	79 648 \$	79 648 \$
Garde parc patrouilleur	2	3,2	68 644 \$	36 962 \$
Garde parc naturaliste	2	3	72 804 \$	36 962 \$
Préposé à l'accueil - Mistissini	2	3,5	49 674 \$	28 658 \$
Préposé à l'accueil – rivière Témiscamie	2	3,5	47 355 \$	27 320 \$
Préposé à l'entretien - Mistissini	1	4,6	62 608 \$	24 080 \$
Préposé à l'entretien, tout le territoire	2	4,8	63 980 \$	51 676 \$
Sous total - Salaires	18	---	--	542 738 \$
Autres dépenses d'exploitation				Montant en \$
Formation				10 855 \$
Uniforme				9 000 \$
Équipement de sécurité				2 600 \$
Nourriture				7 413 \$
Frais de voyage				18 500 \$
Frais de déplacement				275 600 \$
Maintien des actifs				240 000 \$
Contrat professionnel				50 000 \$
Énergie				20 000 \$
Marketing				50 000 \$
Fourniture de bureau				20 000 \$
Communication				20 000 \$
Sous total – autres dépenses				723 968 \$
Total	18	---	--	1 266 705 \$



Tableau C4-A

Dépense des visiteurs en saison estivale (en \$ de 2007)

Catégorie	Dépense des visiteurs – saison estivale							
	Pêche		Villégiature		Randonnée		Canot-camping	
	jours	\$	jours	\$	jours	\$	jours	\$
Tarif fixe								
Avion aller – retour dans le parc		\$ /pers		\$ /pers		\$ /pers		\$ /pers
Option Monts Otish					1	500 \$		
Autres frais fixes		\$ /pers		\$ /pers		\$ /pers		\$ /pers
Frais d'administration	--	50 \$	--	50 \$	--	50 \$	--	50 \$
Achats avant le départ	--	100 \$	--	100 \$	--	100 \$	--	100 \$
Achats de souvenirs	--	100 \$	--	100 \$	--	100 \$	--	100 \$
Tarif variable	Jour	Tarif par pers.	Jour	Tarif par pers.	Jour	Tarif par pers.	Jour	Tarif par pers.
Transport, aller-retour (auto)				\$ /jrs-pers		\$ /jrs-pers		\$ /jrs-pers
Ville du Qc—MCCO-B- ville du Qc	1	70 \$	1	70 \$	1	70 \$	1	70 \$
Hébergement \$/pers occ. double. Moyenne pondérée								
1 nuit sur le trajet aller ou ville d'accueil	1	16 \$	1	16 \$	1	16 \$	1	16 \$
1 nuit sur le trajet retour ou ville d'accueil	1	16 \$	1	16 \$	1	16 \$	1	16 \$
Hébergement dans le parc		\$ /jrs-pers		\$ /jrs-pers		\$ /jrs-pers		\$ /jrs-pers
Parc - \$ / pers chalet	4	65 \$	4	65 \$	3	65 \$		
Parc - \$ / camping aménag.	4	8 \$			3	8 \$	3	8 \$
Parc - \$ / camping rustique.					3	9 \$	3	9 \$
Parc - \$ / pers refuge					3	20 \$	3	20 \$
Hébergement, moyenne pondéré \$ / pers	4	42 \$	4	65 \$	3	38 \$	3	8 \$
Guide	4	31 \$	4	31 \$	4	31 \$	4	31 \$
Droits d'accès- parc \$/jour	4	5 \$	4	5 \$	4	5 \$	4	5 \$
Activités de plein air, \$ / groupe (max 10 pers)		\$/jour		\$/jour		\$/jour		\$/jour
Activités été	--	--	2	100 \$	3	100 \$	3	100 \$
Frais de subsistance		\$ /jour		\$ /jour		\$ /jour		\$ /jour
1 ^{er} jour–ville d'accueil	1	21 \$	1	21 \$	1	21 \$	1	21 \$
Parc Albanel-Témiscamie-Otish	4	20 \$	4	20 \$	3	20 \$	3	20 \$
Dernière journée–ville d'accueil	1	21 \$	1	21 \$	1	21 \$	1	21 \$
Dépenses des visiteurs								
\$ / pers – durée séjour	7	787 \$	7	1 077 \$	6	1 474 \$	6	887 \$
\$/ pers- jour		112,40 \$		153,92 \$		245,69 \$		147,79 \$



Tableau C4-B

Dépense des visiteurs en saison hivernale (en \$ de 2007)

Catégorie	Dépense des visiteurs – saison hivernale							
	Pêche		Villégiature		Randonnée		Traîneau à chiens	
	jours	\$	jours	\$	jours	\$	jours	\$
Tarif fixe		\$ /pers		\$ /pers		\$ /pers		\$ /pers
Avion aller – retour dans le parc								
Option Monts Otish					1	500 \$		
Autres frais fixes		\$ /pers		\$ /pers		\$ /pers		\$ /pers
Frais d'administration	--	--	--	50 \$	--	50 \$	--	50 \$
Achats avant le départ	--	--	--	100 \$	--	100 \$	--	100 \$
Achats de souvenirs	--	--	--	100 \$	--	100 \$	--	100 \$
Tarif variable	Jour	\$ /jrs-pers	Jour	\$ /jrs-pers.	Jour	\$ /jrs-pers.	Jour	\$ /jrs-pers
Transport, aller-retour (auto)								
Ville du Qc—MCCO-B- ville du Qc	--	--	1	70 \$	1	70 \$	1	70 \$
Hébergement \$/pers occ. Double. Moyenne pondérée								
1 nuit sur le trajet aller ou ville d'accueil	--	--	1	16 \$	1	16 \$	1	16 \$
1 nuit sur le trajet retour ou ville d'accueil	--	--	1	16 \$	1	16 \$	1	16 \$
Hébergement dans le parc		\$ /jrs-pers		\$ /jrs-pers		\$ /jrs-pers		\$ /jrs-pers
Parc - \$ / pers chalet	--	--	3	65 \$	3	65 \$	3	65 \$
Parc - \$ / camping aménag.	--	--						
Parc - \$ / camping rustique.	--	--						
Parc - \$ / pers refuge	--	--			3	20 \$	3	9 \$
Hébergement, moyenne pondéré \$ / pers	--	--	3	65 \$	3	27 \$	3	36 \$
Guide	--	--	3	31 \$	3	31 \$	3	31 \$
Droits d'accès- parc \$/jour	--	--	3	5 \$	3	5 \$	3	5 \$
Activités de plein air, \$ / groupe (max 10 pers)		\$/jour		\$/jour		\$/jour		\$/jour
Activités hivernales	--	--	3	100 \$	3	100 \$	3	100 \$
Frais de subsistance		\$ /jour		\$ /jour		\$ /jour		\$ /jour
1 ^{er} jour–ville d'accueil	--	--	1	21 \$	1	21 \$	1	21 \$
Parc Albanel-Témiscamie-Otish	--	--	3	20 \$	3	20 \$	3	20 \$
Dernière journée–ville d'accueil	--	--	1	21 \$	1	21 \$	1	21 \$
Dépense des visiteurs								
\$ / pers – durée séjour	--	--	6	1 056 \$	6	1 441 \$	6	970 \$
\$/ pers- jour				176,07 \$		240,21 \$		161,67 \$



Annexe D – Retombées économiques permanentes



Tableau D1

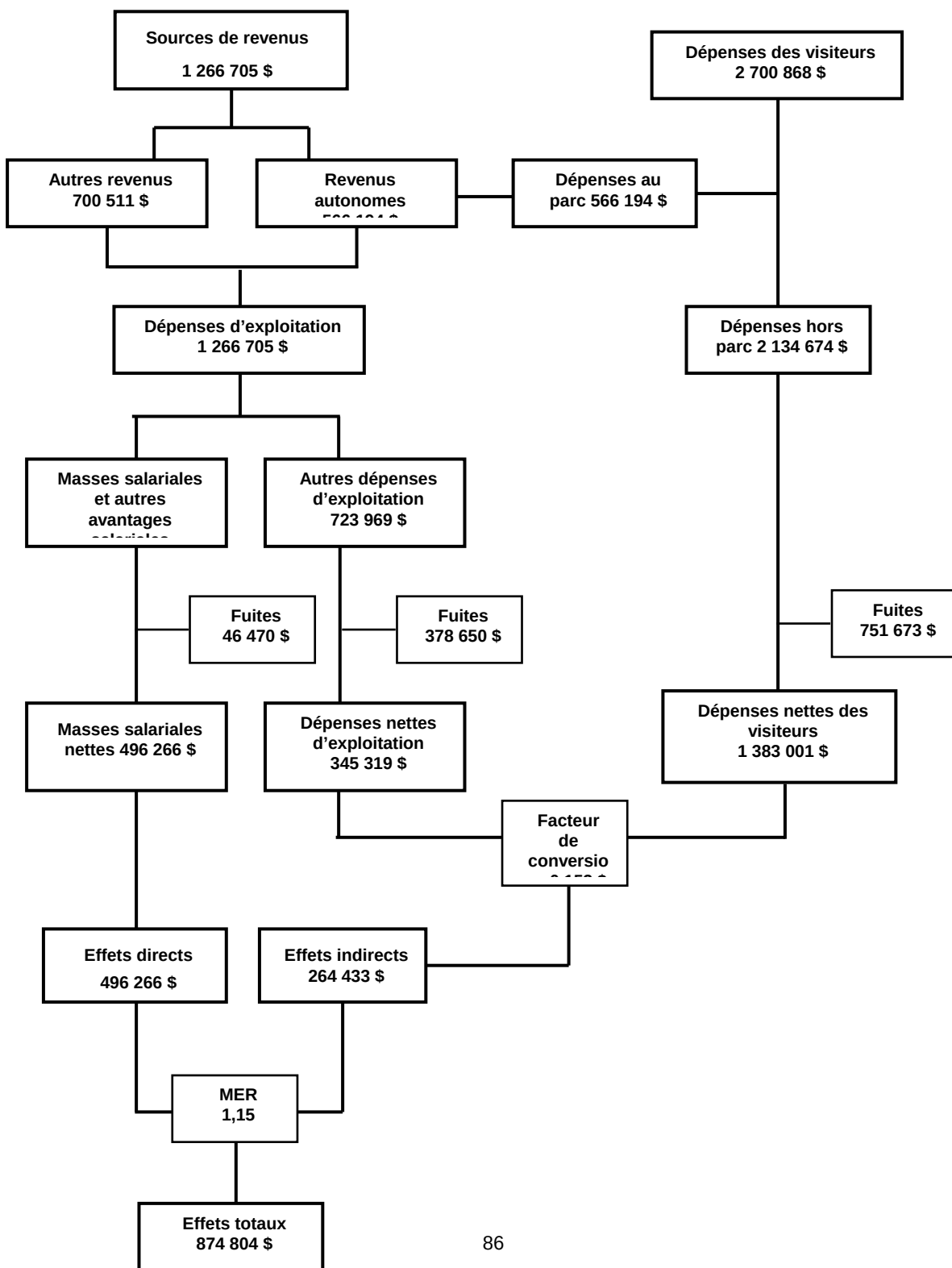
**Retombées économiques permanentes à l'échelle du Québec,
dépenses d'exploitation et des visiteurs de 4,0 M \$ (en k \$ de 2007)**

Catégorie	Effets directs	Effets indirects	Effets induits	Effets totaux
en ETC				
Main-d'œuvre totale	26,7	16,4	11,9	55,1
Salariés	25,8	15,0	10,8	51,5
Autres travailleurs	1,0	1,4	1,1	3,5
en k \$ (2007)				
Valeur ajoutée	2 292 \$	848 \$	780 \$	4 020 \$
Salaires et gages, avant impôts	1 202 \$	508 \$	326 \$	2 037 \$
Revenus nets des entreprises individuelles	62 \$	53 \$	77 \$	191 \$
Autres revenus bruts, avant impôts	1 028 \$	387 \$	377 \$	1 793 \$
Autres productions	2 \$	6 \$	4 \$	12 \$
Subventions	(155 \$)	(17 \$)	(29 \$)	(202 \$)
Taxes indirectes	182 \$	39 \$	165 \$	386 \$
Importations	148 \$	726 \$	476 \$	1 350 \$
Revenus fiscaux du gouvernement québécois	352 \$	141 \$	171 \$	664 \$
Impôt sur les salaires et gages	83 \$	39 \$	23 \$	145 \$
Taxe de vente	66 \$	9 \$	62 \$	126 \$
Taxes spécifiques	39 \$	15 \$	39 \$	93 \$
Québécoise (RRQ, FSS et CSST)	147 \$	77 \$	48 \$	271 \$
Revenus fiscaux du gouvernement fédéral	171 \$	54 \$	86 \$	311 \$
Impôt sur les salaires et gages	50 \$	22 \$	13 \$	86 \$
Taxe de vente	50 \$	3 \$	44 \$	97 \$
Taxes spécifiques	28 \$	12 \$	19 \$	58 \$
Fédérale (Assurance Emploi)	30 \$	16 \$	10 \$	56 \$



Tableau D2

Schéma d'architecture des retombées économiques régionales permanentes,
dépense de 4,0 M \$ (en \$ 2007)





Annexe E – Retombées économiques transitoires



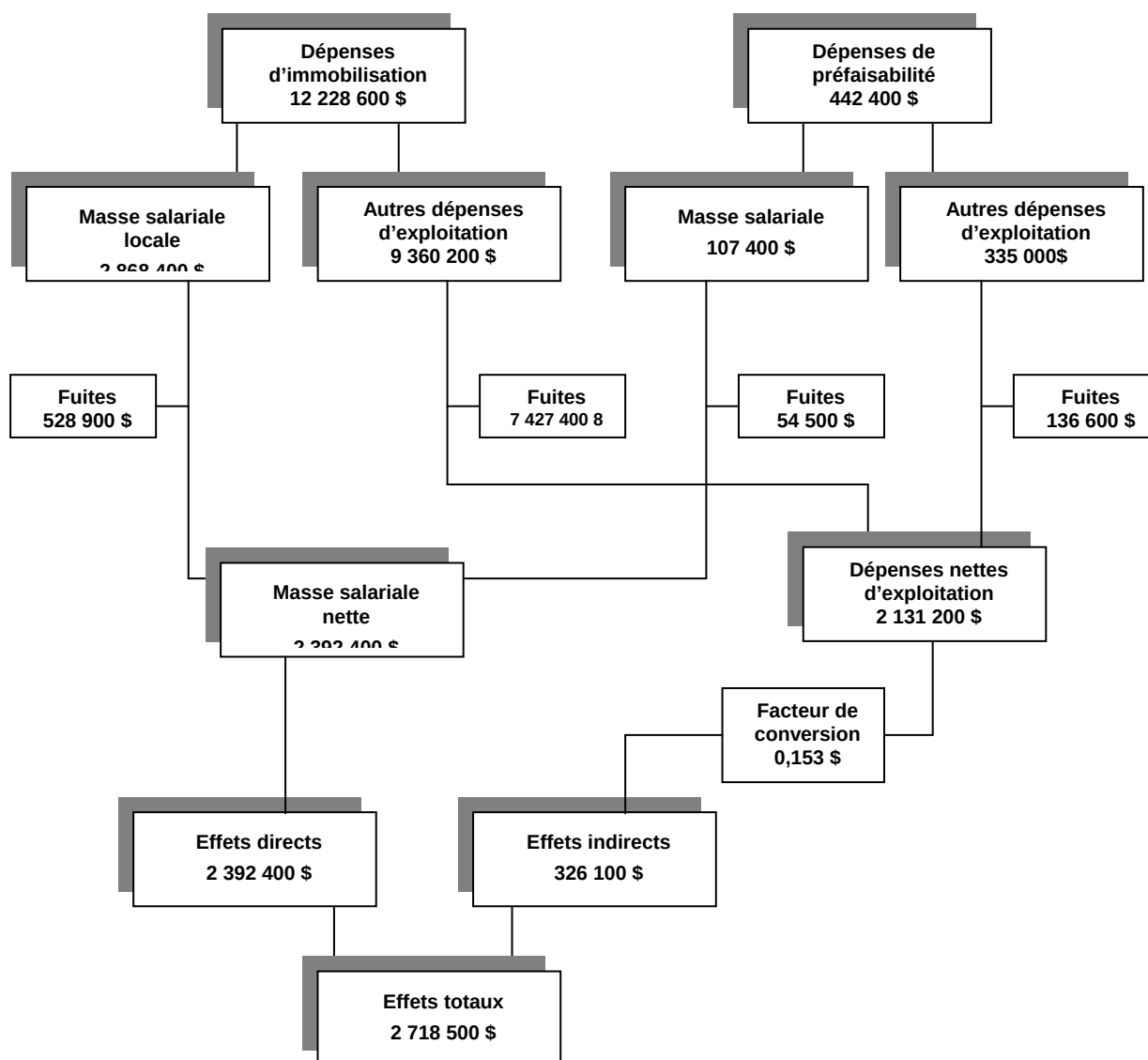
Tableau E1
Retombées économiques transitoires,
dépense d'investissement de 12,7 M \$ (en k \$ de 2007)

Catégorie	Effets directs	Effets indirects	Effets totaux
en ETC			
Main-d'œuvre totale	75,9	44,3	120,2
Salariés	70,6	39,7	110,3
Autres travailleurs	5,3	4,6	9,9
en k \$ (2007)			
Valeur ajoutée	5 185 \$	3 158 \$	8 343 \$
Salaires et gages, avant impôts	2 868 \$	1 546 \$	4 414 \$
Revenus nets des entreprises individuelles	330 \$	123 \$	453 \$
Autres revenus bruts, avant impôts	1 987 \$	1 490 \$	3 477 \$
Autres productions	6 \$	72 \$	78 \$
Subventions	(13 \$)	(78 \$)	(91 \$)
Taxes indirectes	47 \$	128 \$	175 \$
Importations	636 \$	3 470 \$	4 106 \$
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement du Québec	908 \$	473 \$	1 381 \$
Impôt sur les salaires et gages	263 \$	138 \$	401 \$
Taxe de vente	24 \$	29 \$	53 \$
Taxes spécifiques	-- \$	60 \$	60 \$
Parafiscalité Québécoise (RRQ, FSS et CSST)	621 \$	247 \$	868 \$
Revenus fiscaux et parafiscaux du gouvernement fédéral	270 \$	170 \$	440 \$
Impôt sur les salaires et gages	153 \$	82 \$	235 \$
Taxe de vente	24 \$	6 \$	29 \$
Taxes spécifiques	-- \$	33 \$	33 \$
Parafiscalité fédérale (Assurance Emploi)	93 \$	49 \$	142 \$



Tableau E2

Schéma d'architecture des retombées économiques régionales transitoires,
dépense de 12,7 M \$ (en \$ 2007)



**Insérer un séparateur
avec onglet**

**(Pas de numéro ni
texte dans l'onglet)**

**Étude des impacts sociaux
Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish**



**Présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et
des Parcs**

Lorraine F. Brooke

Janvier 2008

Table des matières

Note à l'intention du lecteur ou de la lectrice

1.	Introduction	4
2.	Profil des communautés et de la région	5
3.	Portrait archéologique et culturel	6
4.	Utilisation du territoire par la Nation crie de Mistissini	8
5.	Contexte régional	9
6.	Consultations	11
6.1	Le processus de consultation	11
6.2	Résultats d'entrevues	13
7.	Enjeux importants	15
7.1	Vision et but du parc	15
7.2	Gouvernance du parc	17
7.3	Emploi et autres possibilités économiques	21
7.4	Impact sur les droits des Cris et le régime foncier	23
8.	Détermination des impacts	25
8.1	Impacts positifs	26
8.2	Impacts négatifs	27
8.3	Mesures d'atténuation	28
9.	Conclusion	30
Annexe 1 :	Répertoire des territoires de trappe et des maîtres de trappe touchés par le parc	
Annexe 2 :	Exposé de principe de la Nation crie de Mistissini	
Annexe 3 :	Guide de discussion	
Annexe 4 :	Liste des organisations consultées et des rencontres du groupe de travail	
Figure 1 :	Carte des territoires de trappe touchés par le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish	
Figure 2 :	Limites proposées pour le parc	
Figure 3 :	Ajouts proposés aux limites du parc	

Note à l'intention du lecteur ou de la lectrice

Le présent rapport a été préparé sur une base autonome, en tenant compte du fait que son contenu sera intégré dans une étude d'impact globale sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques pour le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Une étude indépendante a également été menée par BCDM Conseil sur les retombées économiques.

Par conséquent, le présent rapport ne fait pas état des détails ayant trait au processus de planification du parc, au Plan directeur provisoire ou aux dispositions à l'échelle régionale puisque ces renseignements apparaissent dans d'autres documents. Les descriptions se limitent aux questions d'ordre social afin de fournir un contexte aux lecteurs et aux lectrices.

Toutes les *citations en italique* ont été extraites des entrevues menées aux fins de l'évaluation. Les noms ont été omis conformément aux ententes conclues entre l'auteure et les participants.

1. Introduction

Le présent rapport illustre et aborde les possibles impacts sociaux positifs et négatifs découlant du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish tel qu'il est décrit dans le Plan directeur provisoire de 2005. Ce rapport définit également des mesures de mitigation afin de limiter le potentiel d'impacts négatifs. Préparé sur une base autonome, le rapport comprend des données qui serviront à dresser le portrait complet de l'étude d'impact environnemental et socio-économique.¹

Le gouvernement du Québec, en partenariat avec la Nation crie de Mistissini, a reconnu la pertinence d'établir un parc national dans une région s'étendant sur un territoire d'environ 11 000 kilomètres carrés représentatif de plusieurs régions naturelles importantes. Cet effort s'inscrit dans le cadre d'une initiative visant à créer, sur l'ensemble du territoire québécois, un réseau de zones protégées regroupant les biorégions importantes et totalisant 8 % en termes de superficie. La Nation crie de Mistissini partage l'objectif de préserver une partie importante de son territoire traditionnel et reconnaît aussi le potentiel que revêt le projet en matière de développement économique, tels l'écotourisme et la mise en valeur de la culture traditionnelle crie.

Le parc proposé se distingue des autres du fait que la région en question est habitée par les Cris de Mistissini. L'ensemble du territoire visé par le projet de parc est couvert d'un réseau de territoires de chasse cris (territoires de trappe). Ces territoires de chasse sont gérés par des familles cries, sous la direction d'un maître de trappe, lequel est perçu comme le responsable et le grand décideur quant à ce qui est permis ou ne l'est pas sur le territoire de trappe.

Le projet de parc est situé à l'intérieur du territoire couvert en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) de 1975 et de ses conventions complémentaires. Selon une disposition de la CBJNQ, le projet doit être soumis à un processus d'analyse environnementale. Dans le cas du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish, le chapitre 22 s'applique. En outre, toute planification concernant le parc doit également respecter les droits des Cris, comme le prévoit la CBJNQ, plus particulièrement les droits liés au prélèvement et au régime des terres.

Selon les dispositions au chapitre 22, le promoteur du projet doit aviser le Comité d'évaluation (COMEV), lequel émet ensuite une directive faisant état de la portée de l'étude d'impact.²

¹ L'étude d'impact environnemental et socio-économique complète comprendra des détails concernant la région visée par le projet. Ainsi, le présent rapport, qui sera joint en annexe, ne fait pas état des renseignements généraux.

² La directive pour le projet de création du parc Albanel-Témiscamie-Otish a été émise en décembre 2003 (n° 3214-18-03).

Une étude des impacts environnementaux et socio-économiques est par la suite préparée par le promoteur qui la soumet ensuite au Comité d'examen (COMEX). Il incombe au COMEX de recommander l'approbation ou le refus du projet, ou de dresser une liste de conditions. La décision finale est prise par le gouvernement du Québec, en l'occurrence dans le cas présent, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à titre de promoteur du projet.

Étant donné que la CBJNQ définit une série de droits très spécifiques à l'égard des Cris en lien avec la chasse, la pêche, le piégeage, le développement économique, la gestion des terres et leur rôle dans le cadre des évaluations des impacts environnementaux et sociaux, et, à cet égard, les opinions, les préoccupations et le savoir des Cris de Mistissini doivent être soigneusement analysés et fidèlement intégrés dans le processus d'examen.

Dans le but de se conformer aux exigences décrites dans la CBJNQ, l'évaluation d'impact se fait à un moment crucial du processus de développement du parc, notamment au stade de développement du concept. Il est ainsi possible que l'évaluation d'impact fasse partie intégrante du processus de planification du projet. Les renseignements plus généraux relativement au contexte environnemental et socio-économique ont déjà été dressés dans l'État des connaissances préparé par le MDDEP dans le cadre du processus de développement du parc et dans le Plan directeur provisoire, qui constitue un plan stratégique pour le parc.

Si les grandes conséquences sociales et culturelles ou si les impacts importants du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish sont bien compris dès l'étape de la planification, ils sont plus susceptibles d'être pleinement pris en considération au début du processus décisionnel. Si le parc est effectivement établi, les impacts des activités spécifiquement associées au développement du parc (notamment la construction d'infrastructures) peuvent, par la suite, être analysés sur une base individuelle.

2. Profil des communautés et de la région

La communauté crie de Mistissini est située sur la rive sud du lac Mistassini, à 90 km au nord-est de Chibougamau. Une route la relie aux autres communautés cries du Eeyou Istchee et aux grands centres du sud. Le nom « Mistissini » ou « grosse roche » a été donné en raison du bloc rocheux qui se trouve près de l'endroit où le lac se déverse dans la rivière Rupert. L'emplacement était un lieu de rassemblement important pour les Cris par le passé.

À partir du début des années 1800, sur l'emplacement actuel de la communauté, les Cris installaient un camp estival, à proximité d'un poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'aide financière de l'État a commencé dans les années 1940,

mais ce n'est qu'au début des années 1960 que la présence du gouvernement s'est fait sentir pleinement. La signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975 a marqué un tournant dans le développement de Mistissini, à l'instar de toutes les autres communautés crie et de l'ensemble de la région. (Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James, 2007)

Le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James a préparé un rapport en mars 2007 intitulé *Health and Well-Being Picture for the Community of Mistissini*. Ce rapport dresse le portrait démographique actuel de la communauté.

La population crie de Mistissini comptait 3 025 personnes en juillet 2006 (source : liste de 2006 des bénéficiaires relativement à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois). De ce total, 42,9 % étaient âgés de moins de 19 ans; 95,9 % continuaient de parler le Cri; 60,3 % avaient opté pour l'anglais comme langue seconde, dont 16,9 % indiquaient à la fois l'anglais et le français comme langue seconde. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans, dans un pourcentage de 64,1, ne vont pas à l'école et 59,5 % des personnes âgées de plus de 20 ans ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires.

En 2001, le taux de chômage était d'environ 22 % comparativement à 8,2 % pour l'ensemble du Québec. La majeure partie des emplois disponibles sont liés au secteur public et à l'administration, plus particulièrement, les services communautaires, la santé et l'éducation. La Nation crie de Mistissini emploie, elle aussi, un grand nombre de personnes. Des postes sont aussi à pourvoir dans les secteurs des mines, des forêts et de l'aménagement hydroélectrique. Troilus Mine, plus précisément, a contribué à l'établissement d'une économie basée sur les salaires dans la région. Toutefois, cette mine est censée fermer ses portes vers 2010.

Après Waswanipi, Mistissini est la communauté crie à avoir connu la plus longue période économique basée sur les salaires en raison, surtout, des activités minières et forestières, et d'un accès routier qui date de plus longtemps.

Depuis la signature de la CBJNQ suivie de la Paix des Braves en 2002, la qualité des habitations et des infrastructures communautaires s'est considérablement améliorée. La communauté de Mistissini compte plus de maisons unifamiliales que toute autre communauté crie et son parc résidentiel est mieux entretenu. Le profil des familles et de la densité de la population, toutefois, est très semblable à celui de l'ensemble de la région. (Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James, 2006)

En dernier lieu, il est important de mentionner que si le taux de natalité de 2,2 enregistré entre 1997 et 2006 se maintient, on estime que la population comptera 4 500 personnes d'ici 2027. Outre ces naissances, le pourcentage actuel

particulièrement élevé des personnes âgées de moins de 19 ans se traduira par un besoin d'emplois supplémentaires.

La population de Chibougamau s'élevait à environ 8 000 personnes en 2001. Le taux de chômage était de 12,6 % (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2006). L'économie locale était très dépendante des secteurs forestier et minier. Au cours des dernières années, les emplois dans le secteur forestier ont connu une baisse significative. Le commerce local compte sur la clientèle crie de Mistissini. La chasse et la pêche sportives sont actuellement les principales activités touristiques dans la région.

3. Portrait archéologique et culturel

En 2002, l'Administration régionale crie, mandatée par la Société de la faune et des parcs du Québec, a entrepris le projet archéologique de Mistissini. Ce projet a vu le jour dans le contexte du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Le but de ce projet était de dresser un inventaire complet des informations historiques sur la région et de faire des recommandations quant à un programme de recherche qui viserait à combler les lacunes sur la connaissance des ressources archéologiques de la région.

Le rapport du projet, intitulé *Antre du Lievre and the History of Mistassins: Overview of Archaeological Knowledge and Presentation of Zones of Archaeological and Historic Interest*, a conclu comme suit :

[...] Des sites ou des zones à valeur archéologique pourraient ultérieurement occuper une place dans l'interprétation auprès du public. Ces lieux pourraient devenir des attraits culturels et faire partie d'une randonnée en canot pour les visiteurs du parc.

Autre fait tout aussi important, le futur plan de développement pour le parc doit aussi être axé sur la protection des sites archéologiques dans ces régions susceptibles d'accueillir un nombre accru de visiteurs à la suite de la création du parc ou près des infrastructures prévues et pouvant nuire aux sites archéologiques. Il est évident que certaines zones (comme celle de la Colline blanche) sont extrêmement fragiles et doivent être interdites d'accès à l'exception de visites sous la supervision d'un guide cri compétent. D'autres secteurs, comme ceux d'*Uupiichuun* et de *Saapanikuu* et de la confluence des rivières Témiscamie et Métaweshish, abritent un assez grand nombre de sites et il faut tenir compte de ces éléments dans le processus de planification du parc afin d'assurer la protection à long terme de ces sites. (Denton et autre, 2002)

Le rapport contenait une série de recommandations concernant les travaux en cours. Ces travaux comprenaient le besoin continu de diriger des fouilles dans la région d'*Uupiichuun* et l'inclusion d'informations sous forme d'expositions et de

matériel d'interprétation pour le parc. De plus, le rapport recommandait des fouilles afin d'acquérir des informations sur toutes les régions géographiques, en commençant par la portion centrale et en amont de la rivière Témiscamie, et par les zones représentatives des monts Otish. En outre, on y parle du maintien et de la mise à jour d'une base de données du système d'information géographique (SIG) en tant qu'outil important pour gérer le patrimoine archéologique et culturel et aussi établir des priorités pour planifier la continuité des travaux dans les régions principales d'*Uupiiichuun* et de *Saapanikuu* et de la confluence des rivières Témiscamie et Métaweshish.

Il sera important que ces fouilles archéologiques soient terminées et, le cas échéant, que le zonage soit modifié afin de protéger des sites importants. Il sera particulièrement important que cette étape soit réalisée avant de mettre la touche finale aux plans d'infrastructure du parc. Il y a des attentes envers les archéologues de l'Administration régionale crie pour qu'ils prennent cette initiative en main.

Les Cris sont eux-mêmes très intéressés et enthousiastes à l'idée d'utiliser le parc pour mettre en valeur leur culture, leur histoire et le savoir traditionnel. Ils espèrent que tout le matériel d'interprétation conçu pour la promotion sera développé avec leur collaboration, qu'il sera offert dans la langue crie et qu'il comprendra autant d'information que possible. L'identification des sites culturels en cours devra se poursuivre un territoire de trappe à la fois, en travaillant directement avec les maîtres de trappe et leurs familles.

Ce serait merveilleux si nous pouvions organiser des stages de pratique dans le parc pour les archéologues cris. On pourrait les intégrer dans notre programme scolaire, s'en servir pour donner une formation et peut-être créer des emplois à l'avenir. De toute façon, ce serait un moyen de nous assurer que nous participons aux décisions importantes. Ainsi, on créerait aussi des liens entre les jeunes et les aînés. Vous savez, si un élève effectue des fouilles sur le territoire et qu'il découvre quelque chose, une fois chez lui, il s'informera auprès de ses parents sur sa trouvaille. Par conséquent, on continue à apprendre sur notre passé.

Si un parc est aménagé, des sommes et des ressources pourraient être investies afin de poursuivre les fouilles archéologiques et les travaux sur l'histoire culturelle. Cette possibilité est perçue comme une excellente occasion de recevoir des crédits suffisants pour mener des fouilles archéologiques, crédits qui sont, en d'autres circonstances, très difficiles à obtenir.

4. Utilisation du territoire par la Nation crie de Mistissini

Au total, 31 territoires de trappe sont touchés, à différents niveaux, par le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. (Annexe 1) L'utilisation du territoire par la Nation crie dans cette région a fait l'objet d'études poussées pendant de nombreuses années et pour diverses raisons.³

Pendant que la présente étude était menée, des travaux étaient aussi en cours pour préparer un plan de mise en valeur visant toute la région comprise dans le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, la Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Wachonichi et les terres de catégorie II de Mistissini. Cette dernière étude est dirigée par la Corporation conjointe Nation crie de Mistissini-Sépaq. Ce plan de mise en valeur est conçu dans le but de fournir des directives en vue du développement touristique dans la grande région.

Étant donné que l'équipe affectée au plan de mise en valeur allait revoir les données existantes sur l'utilisation du territoire et mener des entrevues avec des maîtres de trappe, il avait été convenu qu'un dédoublement risquait d'être un fardeau pour les maîtres. Par conséquent, l'auteure s'est jointe aux réunions organisées par l'équipe œuvrant sur le plan de mise en valeur. Le plan de mise en valeur fournira des renseignements plus détaillés sur l'exploitation des ressources par les Cris.

On peut conclure, pour le moment, que l'exploitation des ressources demeure une activité culturelle et économique importante pour la Nation crie de Mistissini. Même si l'intensité et les modèles ont changé au fil des ans, l'attachement envers la terre et ses ressources demeure inaltéré. Le régime foncier mis en œuvre au fil des ans afin de gérer la faune et les autres ressources est toujours en vigueur. Les maîtres de trappe sont toujours reconnus comme les « patrons » de territoires précis.

Au cours des deux dernières décennies, on a constaté une augmentation spectaculaire des activités ayant des incidences pour les Cris et l'utilisation de leur territoire de trappe. Mentionnons, entre autres, l'exploitation forestière et les réseaux routiers connexes, avec une concentration marquée dans la portion sud, qui rendent la région plus accessible pour les chasseurs, les pêcheurs et les motoneigistes allochtones. La portion ouest du territoire de Mistissini a récemment été touchée par l'aménagement hydroélectrique et le sera encore en raison du projet Eastmain 1-A et dérivation Rupert. On observe également une recrudescence de l'exploitation minière dans la portion nord du territoire de Mistissini.

Les coûts de transport, de carburant et d'entretien du matériel de chasse ont considérablement grimpé au cours des dernières années. En revanche, les revenus potentiels provenant de l'exploitation des ressources ont chuté, surtout à

³ Voir Tanner, 1979; La Rusic, 1982; Hydro-Québec, 2005

cause du marché en déclin de la fourrure. Par conséquent, l'aide financière reçue par l'entremise du programme de sécurité du revenu et de l'Association des trappeurs cris a pris de l'importance pour les Cris qui désiraient conserver ce mode de vie et continuer à exploiter les ressources tout en demeurant une option économique viable.

Il importe de noter que les Cris voient d'un œil très favorable la récente construction de réseaux routiers. Au cours des entrevues et des rencontres, il était fréquemment fait mention qu'avant la construction de la route, les chasseurs cris et leurs familles devaient se déplacer en motoneige et en canot ou par avion pour se rendre sur leurs territoires de trappe. Maintenant, ils empruntent les routes. Ainsi, les coûts de transport sont considérablement réduits et, de plus, ils peuvent rapporter une plus grosse récolte à partager dans leur communauté.

Les routes facilitent aussi l'accès aux allochtones et aux autres Cris sans lien avec les territoires de trappe. Par conséquent, cela peut se traduire par une exploitation non autorisée, par des vols et du vandalisme perpétrés sur les équipements appartenant au maître de trappe et à sa famille et par des pressions supplémentaires sur les ressources avoisinant les corridors routiers.

La Figure 1 illustre une carte avec les territoires de trappe touchés par le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish.

5. Contexte régional

Le projet de parc s'inscrit dans un portrait déjà très complexe où s'entremêlent des enjeux relativement à l'utilisation du territoire et au régime foncier. La région de Mistissini recèle des intérêts multiples qui se font concurrence pour l'obtention du territoire et l'accès aux ressources.

Au cours des dernières décennies, les intérêts de grandes industries ont été imposés au régime de territoires de trappe des Cris. L'aménagement hydroélectrique, l'exploitation forestière et, plus récemment, la recrudescence des activités minières ont exercé des pressions importantes sur la société crie au plan individuel, familial, communautaire et régional. Les Cris eux-mêmes s'intéressent sérieusement à la possibilité de mettre en œuvre des projets de production d'énergie éolienne et certains des meilleurs sites sont situés près du parc.

Comme la plupart des Premières nations au Canada, les statistiques démographiques des Cris d'Eeyou Istchee démontrent qu'une grande partie de la population est âgée de moins de 25 ans. La création d'emplois et la formation de travailleurs cris qualifiés et compétents sont parmi les principales préoccupations de la Nation crie.

Les contextes juridique et réglementaire qui encadrent le projet de parc sont analysés en profondeur dans l'Énoncé des incidences environnementales (EIE) complet. Il est important de mentionner qu'en 2002, les Cris d'Eeyou Istchee ont signé l'Entente concernant l'établissement d'une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris ou « La Paix des Braves ». Les dispositions de cette entente prévoient la participation active des Cris dans les activités de développement des ressources et autres sur le territoire de la Baie-James.

Le secteur forestier connaît une période de bouleversements économiques. Ce secteur a été le principal employeur de la région pendant de nombreuses années et l'industrie est en déclin.

En revanche, l'exploitation minière connaît un essor soudain. La hausse des prix mondiaux d'un bon nombre de minéraux, l'apparition d'une industrie diamantifère au Canada et un intérêt envers l'uranium en tant que source d'hydrocarbures se sont traduits par une explosion de projets d'exploration minière.

Entre-temps, de nombreux Cris continuent d'exprimer leurs inquiétudes à l'égard des effets directs et secondaires qu'auront ces activités sur leurs territoires de trappe et les communautés. Au fil des ans, l'exploitation forestière a donné lieu à un enchevêtrement de routes dans toute la région de Mistissini. Les industries forestières et minières s'entendent pour demander l'accès à l'année à une route reliée au réseau de distribution du sud. Les particularités des réseaux routiers ont joué un rôle dans la configuration du développement industriel. Les industries sont souvent transitoires, créant des emplois pour des périodes relativement courtes.

La Nation crie de Mistissini et un grand nombre de Cris de la communauté considèrent le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish comme un moyen de « protéger » une grande partie de leur territoire traditionnel contre le développement industriel futur. Par ailleurs, le parc apporterait des avantages économiques grâce au développement à long terme et au tourisme. Le parc aurait également des avantages économiques indirects pour les entreprises de service locales.

Les parcs ont l'avantage de protéger les eaux, les forêts, donc, la faune, et aussi le mode de vie des Cris puisque nous vivons de la pêche et de la chasse. Ils les protègent également pour les générations à venir, plus particulièrement, les forêts et l'eau douce.

Chibougamau élabore actuellement un plan de développement stratégique pour contrer certaines incertitudes suscitées par le déclin de l'industrie forestière. Une des stratégies adoptées vise à promouvoir et à créer des conditions susceptibles de diversifier l'économie locale en développant, entre autres, le potentiel touristique de la région. Les fonctionnaires municipaux sont d'avis que le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish pourrait contribuer au succès de leur

stratégie. Pour ce faire, il faut, entre autres, développer un partenariat durable avec la Nation crie de Mistissini. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2006)

L'objectif premier du présent rapport est d'explorer les préoccupations soulevées par le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish et qui s'ajoutent à un contexte socio-économique déjà fort complexe.

6. Consultations

6.1 Le processus de consultation

En 2001, à la demande du Chef John Longchap de la Nation crie de Mistissini, le ministre responsable des parcs a mis sur pied un groupe de travail composé de représentants de la Nation crie de Mistissini, du MDDEP et de la Sépaq afin de faire cheminer le projet. Au cours des 6 dernières années, le groupe de travail s'est rencontré à 34 reprises, dont 6 fois pour des sessions extraordinaires avec des maîtres de trappe. L'auteure a participé à la dernière de ces réunions, celle du 12 juin 2007 tenue à Mistissini. Au fil des ans, les représentants des municipalités environnantes ont été invités aux réunions, de même que des organisations œuvrant dans l'industrie minière ou forestière.

Une liste complète des organisations consultées et des réunions tenues par le groupe de travail est jointe en Annexe 4.

En vertu de la *Loi sur les parcs* (L.R.Q., c. P-9), tous les projets visant la création de parcs doivent être soumis à une audience publique. Au début de 2006, M. Qussai Samak, à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a présidé des audiences publiques relativement au projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. En mars 2006, M. Qussai Samak soumettait le Rapport d'audience publique, lequel était remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a été rendu public en novembre 2006.

Aux audiences publiques, des membres de la Nation crie de Mistissini, des citoyens de la région, des élus et des représentants d'organisations non gouvernementales ont présenté des mémoires. Le dossier complet est accessible à l'adresse <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape224.pdf>.

Aux fins du présent rapport et compte tenu des sujets communs traités, certains extraits pertinents de la Conclusion sont reproduits ci-dessous :

La consultation publique a permis de constater qu'il existe autour du projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish un consensus favorable tant de la part de la Nation crie de Mistissini que de la

communauté jamésienne et des organismes non gouvernementaux voués à la conservation et la protection de l'environnement. Ce consensus se construit, entre autres, autour du fait que la création de ce parc est perçue comme une occasion de restructuration et de relance socioéconomique sur le plan régional. Ce consensus reflète aussi l'importance que représente ce projet pour l'avancement du Québec en matière de conservation ainsi que pour les engagements qu'il assume à cet égard.

Pour ce qui est de la dimension autochtone du projet, il reste des mesures et des procédures à caractère administratif à préciser et à mettre en place pour encadrer le fonctionnement futur du parc. Les représentants de la Nation crie de Mistissini souhaitent que ces mesures soient conformes au rôle de premier plan que la Nation est appelée à jouer dans la réalisation et le fonctionnement de ce parc. De plus, il y a un souci à propos de conflits potentiels qui pourraient surgir entre la pratique des droits traditionnels des Cris sur le territoire et la vocation du parc avec son potentiel écotouristique à développer. Afin de clarifier les choses à cet égard, il est proposé que la *Loi sur les parcs* reprenne explicitement la notion de préséance des droits autochtones qu'accordent la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* et l'Entente de la Paix des Braves, notamment en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

Quant aux limites du parc proposé et à l'approche de conservation retenue par le gouvernement, l'audience publique a permis de réunir un nombre important de propositions. Il s'agit en l'occurrence de propositions convergentes mises de l'avant dans le but de donner au parc proposé des limites qui soient plus compatibles avec les meilleures pratiques en matière de conservation et, de ce fait, plus aptes à assurer le degré de protection voulu en créant le parc. Qu'il s'agisse d'assurer une meilleure protection des plans d'eau inclus dans le parc, de maintenir la variété et la qualité biologiques de ses ressources aquatiques ou encore de préserver l'intégrité du paysage, la plupart des participants s'accordent sur la nécessité d'étendre les limites du parc en y intégrant quatre secteurs, soit le mont Stefansson et le plateau Marie-Victorin dans les monts Otish, le bassin versant de la rivière Témiscamie ou à tout le moins son bassin primaire, l'habitat du caribou forestier dans les environs des lacs à l'Eau Froide et Cosnier et les marais du lac Mistassini comprenant l'aval des rivières Pépeshquasati, Chéno et Takwa. À propos du caribou forestier, le projet de parc fournirait une conjoncture favorable à la mise en œuvre d'un plan de rétablissement d'une espèce désignée vulnérable, si tant est que son habitat soit inclus dans le parc.

Un consensus régional se dégage également au regard de la nécessité de réaliser le projet d'extension de la route 167 dans l'axe Chibougamau-Mistissini-Otish. Un tel projet routier aurait l'avantage d'améliorer le potentiel écotouristique du parc proposé en matière de facilité d'accès et

de sécurité. En outre, il aurait le mérite d'améliorer le positionnement de la région en matière de développement socioéconomique.

Finalement, la nouvelle dynamique qu'offre le projet de parc semble créer un contexte favorable à l'émergence de rapports durables de coopération socioéconomique entre la Nation crie de Mistissini et la communauté jamésienne dans son ensemble. Les nouvelles perspectives de développement touristique présentent en effet des conditions propices à une réelle collaboration intercommunautaire. Il apparaît donc souhaitable que le partenariat de gestion du parc soit conçu, pour ce qui est des structures, procédures et pratiques, dans le but de faciliter l'émergence d'une telle collaboration.

Au cours de ces audiences, la Nation crie de Mistissini a fait une présentation et remis un exposé de principe.⁴ (Annexe 2) La présentation établit très clairement la position de la Nation crie de Mistissini en faveur du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish « en autant que la planification, la réalisation, l'exercice des pouvoirs, la gestion et les opérations reliés au projet soient conformes aux objectifs de la Nation crie de Mistissini tels qu'ils sont énoncés dans l'introduction de ma présentation. »

En outre, la présentation insiste fortement sur la nécessité de prolonger la route 167 Nord.

Les résidants de Mistissini et des municipalités environnantes aspirent à un développement socio-économique durable sur lequel ils pourront exercer un plus grand contrôle aux niveaux local et régional. Le développement socio-économique durable doit répondre aux besoins de la croissance démographique de la région. La population de Mistissini dénombre une bonne proportion de jeunes qui ont besoin d'un travail... Pour favoriser un développement durable du volet socio-économique de la région et pour en faire la promotion, il est primordial de réviser le réseau routier actuel et de planifier la construction de nouvelles routes ou le prolongement des routes actuelles.

Le Rapport d'audience publique et ses documents connexes ont été utilisés afin d'élaborer un Guide de discussion destiné à aider à mener les consultations pour la présente étude des impacts sociaux. (Annexe 3)

⁴ Commentaire et exposé de principe présentés par la Nation crie de Mistissini au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, dans le cadre de l'audience publique relativement au projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish tenue à Mistissini, au Québec, le 14 janvier 2006.

6.2 Entrevues dirigées

L'auteure s'est rendue à deux reprises à Mistissini, soit du 3 au 7 septembre 2007 et du 16 au 19 septembre 2007. D'autres entrevues ont eu lieu à Montréal et par téléphone. Vingt entrevues individuelles se sont déroulées avec des maîtres de trappe, des représentants de groupes de jeunes et de femmes, des travailleurs dans le domaine du développement touristique, des pourvoyeurs et des dirigeants locaux. De plus, l'auteure a participé à des réunions de groupe tenues en présence de maîtres de trappe et de leurs familles dans le cadre du plan de mise en valeur. Plus de 30 personnes ont assisté. Les procès-verbaux de toutes les réunions du groupe de travail, plus particulièrement celles tenues en présence des maîtres de trappe, ont fait l'objet d'une étude approfondie.

À ce moment, il convient de mentionner qu'il est possible que la communauté ait manifesté une perte d'intérêt à l'égard des consultations. Les consultations liées au projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish s'inscrivent dans une longue liste de projets et d'activités de grande importance pour les Cris. Citons, entre autres, l'exemple du mois de septembre 2007. Au cours de ce seul mois, il s'est tenu des consultations précédant le référendum portant sur la nouvelle entente avec le gouvernement du Canada en lien avec la mise en œuvre de la CBJNQ, une conférence sur les habitations et une conférence sur le développement économique local.

Beaucoup d'efforts ont été consacrés aux consultations et à la communication en lien avec le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Ces efforts, de concert avec les autres processus, ont eu des incidences sur l'énergie et le sentiment de bien-être des dirigeants des communautés et des maîtres de trappe, qui sont habituellement interpellés lors de telles consultations.

Il arrive que les gens soient débordés et s'inquiètent d'avoir manqué une occasion d'exprimer leur opinion qui aurait des répercussions sur leur vie quotidienne. Par ailleurs, il est absolument essentiel (et réclamé haut et fort par les autorités crées) que les Cris soient pleinement consultés et que leurs opinions soient prises en considération.

Une des entrevues fait clairement état de ce dilemme :

Mistissini est bombardée de projets, d'activités, de nouveaux programmes et d'idées de recherche. Chacun croit que son idée est importante. Le parc n'est qu'un événement parmi tant d'autres, seulement une autre de ces consultations. C'est devenu un véritable fardeau pour nous. Même si généralement c'est une bonne chose, pour nous, c'est juste une autre chose à penser et à gérer.

Les consultations et les réunions prennent beaucoup de temps et d'énergie. Bon nombre de personnes disent simplement : Ah non, quoi encore? Mettez-vous à notre place. On revient à la maison fatigué le soir après le travail et on trouve une autre lettre dans le courrier qui dit de porter attention à quelque chose d'important qui pourrait avoir de grandes conséquences sur notre vie. C'est ce qui nous arrive tout le temps. Je parie que ça nous arrive bien plus qu'à vous.

Les entrevues ont été préparées en fonction d'une série de questions élaborées en vue de répondre à la directive du COMEV et de susciter les échanges au sujet de questions qui avaient déjà été soulevées au cours du processus de consultation décrit ci-dessus. Pendant les huit journées qu'ont duré les entrevues avec les particuliers et les groupes, des enjeux communs ont ressurgi, de même que de nouveaux enjeux et de nouvelles questions, lesquels sont résumés ci-après :

1. En ce qui concerne la création d'une zone protégée, est-ce que les Cris et le Québec partagent les mêmes objectifs et vision?
2. La zone protégée prévue pour le parc est trop limitée. Des zones critiques ont été omises.
3. Quelles seront les répercussions sur les coutumes et les droits d'exploitation des Cris?
4. Le parc doit être conçu et géré dans le respect du régime foncier et des coutumes d'exploitation des Cris et en accord avec ces derniers.
5. Comment les Cris peuvent-ils s'assurer que ce parc sera vraiment un « parc cri » et que la vision de développement qu'ont les Cris à l'égard du parc sera respectée?
6. Que veut vraiment dire « cogestion »? Qui, en fin de compte, décidera de ce qui va se passer dans le parc?
7. Est-ce qu'il y aura suffisamment d'argent pour veiller à ce que les Cris suivent la formation appropriée et qu'ils occupent tous les postes?
8. Y aura-t-il suffisamment d'argent pour vraiment développer le parc?
9. Est-ce que les Cris recevront de l'aide pour faire de la prospection de clientèle?
10. Quelles mesures de contrôle seront prises pour gérer l'entrée du parc et comment les règles régissant le parc seront-elles mises en application?
11. Peut-on vraiment être certain que l'exploitation minière et forestière ne sera pas autorisée à l'avenir?

En fonction de ces questions, du rapport de l'audience publique et des procès-verbaux du groupe de travail de la Corporation, l'auteure a retenu les quatre catégories suivantes aux fins de discussion dans le présent rapport.

- Vision et objectif du parc
- Gouvernance du parc
- Emploi, programmes de formation et autres occasions d'ordre économique
- Répercussions sur les droits d'exploitation des Cris et le régime foncier

Certains échanges avec d'autres Jamésiens ne figurent pas dans le présent rapport. Les audiences publiques ont été le théâtre de plusieurs représentations importantes. Un processus de consultation séparé est en place actuellement, entamé par la Corporation conjointe, afin de répertorier les meilleures procédures à suivre pour mobiliser d'autres groupes dans le processus de développement. Il est reconnu que la Corporation conjointe est responsable de rassurer les autochtones quant au rôle qu'ils jouent dans le processus de développement du parc et d'étudier à fond le potentiel économique pour l'ensemble de la région.

7. Enjeux importants

Le présent chapitre analyse les enjeux mentionnés aux audiences publiques et aux réunions du groupe de travail et ayant fait l'objet d'un approfondissement lors des entrevues dirigées.

7.1 Vision et but du parc

La Nation crie de Mistissini appuie la promotion et la protection des patrimoines naturel et culturel de cet immense territoire en autant que la Nation crie de Mistissini participe activement et conjointement avec Québec dans la planification et la réalisation de cet important objectif. (Nation crie de Mistissini, 2006)

Les objectifs et intérêts qu'a le gouvernement du Québec envers la création d'un parc sont bien documentés. Son histoire remonte à 1985, moment où était publié un plan d'urbanisme. En 1991 et en 1992, des arrêtés du ministre étaient adoptés, lesquels réservaient 6 579 kilomètres à la création de parcs. Le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish s'inscrit dans cette stratégie globale qui vise à créer un réseau de zones protégées représentant la biodiversité du Québec. Cette stratégie est décrite dans le Plan gouvernemental sur la biodiversité biologique 2004-2007.

À la demande de la Nation crie de Mistissini, le périmètre du parc a, par la suite, été agrandi pour inclure la majeure partie des lacs Albanel et Mistissini, la portion en amont de la rivière Rupert, le corridor patrimonial des lacs Coldwater et Témiscamie, et le lac Naocoane, au nord des monts Otish.

La zone proposée pour le parc Albanel-Témiscamie-Otish comprend une des dernières régions de la forêt boréale relativement sauvages au Québec. Elle

comprendra également une partie de l'actuelle Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi. Le parc servira à protéger des régions naturelles représentatives importantes et des sites culturels, en plus de promouvoir la culture crie.

Les limites proposées sont illustrées à la Figure 2.

Pour les Cris de la région, la création d'un parc revêt un caractère très stratégique. La Nation crie de Mistassini est en discussion avec le gouvernement du Québec depuis le début des années 1990 au sujet du parc proposé. À cette époque, les Cris avaient démontré leur intérêt à établir un parc en vue de protéger leurs territoires de trappe contre le développement industriel des ressources. Dans ce sens, ils avaient accepté, en principe, de travailler avec le gouvernement sur la possibilité de créer un parc dans la région. (Morrison, 1997)

Il existe un besoin de formuler une vision clairement articulée et commune. Il semblerait que le terrain d'entente soit suffisant grand, à cette étape du processus de planification, pour formuler cette vision. Si une telle vision commune était rédigée, il serait beaucoup plus facile d'obtenir des investissements supplémentaires au plan de la politique, des finances et des ressources humaines. Sans cette vision globale, il est très difficile d'établir des buts et des objectifs clairs.

Les entrevues avec les maîtres de trappe et les autres membres de la communauté en août et en septembre 2007 ont révélé que le débat et les réflexions portent sur l'utilisation du parc de façon à en tirer parti pour en faire un « endroit sûr » pour exercer les activités traditionnelles à l'avenir. Parallèlement, les Cris et leurs organisations analysent les occasions d'affaires afin de créer les emplois nécessaires à l'extérieur de la zone visée par le parc. Un membre de la communauté abonde dans ce sens :

Le vent du changement se lève. Ce ne sont pas tous les Cris qui souhaitent encore gagner leur vie de la terre. Nous pouvons tirer le meilleur parti des deux mondes. Pourquoi pas? Nous avons le droit de prendre ce genre de décisions par nous-mêmes. Nous aurons à prendre position concernant l'exploitation minière et forestière sur les territoires de trappe qu'il nous reste tout en nous assurant que le parc demeurera un endroit sûr. Ce sera à nous de décider comment on va y arriver.

On constate une convergence de la vision et des intérêts entre le MDDEP et la Nation crie de Mistissini. Les écarts subtils entre les groupes, toutefois, devront être mieux compris et faire l'objet de compromis. Par exemple, selon le Plan directeur provisoire, c'est « *au rythme de cette communauté que sera développé ce parc, en harmonie avec l'usage traditionnel qu'ils font de leur territoire de trappe* ». Les maîtres de trappe et les membres de la communauté souhaitent

savoir quelle forme prendra ce développement. Cette réflexion dirige le débat au chapitre suivant.

7.2 Gouvernance du parc

Les questions soulevées au point 6.2 ne peuvent être convenablement traitées que si elles sont soumises à une structure de gouvernance qui assure une participation exécutoire et satisfaisante pour les Cris. Citons un maître de trappe cri qui a clairement déclaré durant les entrevues :

C'est une partie de la terre natale des Cris. Nous devons prévoir le mode d'intégration des règles et directives régissant les parcs du gouvernement du Québec à l'utilisation et à la gestion des terres par les Cris. Bien entendu, nous partageons l'objectif de protéger les terres, mais nous voulons savoir comment cela se fera vraiment sur une base quotidienne. Cela doit être défini à la satisfaction des Cris avant que nous consentions à la création du parc.

Depuis les dernières années, les paroles et les écrits établissant la nécessité de solliciter la pleine participation et mobilisation des peuples autochtones dans la planification et l'exploitation de zones protégées sont nombreux. En 1992, l'UICN – Union mondiale pour la nature tenait le Quatrième Congrès sur les parcs nationaux et les zones protégées. Il en a résulté le Plan d'action Caracas qui identifiait trois principaux enjeux en lien avec les zones protégées. Le deuxième enjeu est décrit ci-dessous :

Que faire pour que les aires protégées jouissent d'un soutien plus généralisé de la population? Les gestionnaires de ressources, les utilisateurs et les bénéficiaires doivent tous contribuer pour promouvoir l'appui politique et l'aide financière. L'expérience a démontré qu'une planification tenant compte de la pleine participation est plus susceptible de réussir à long terme, même si parfois elle s'avère plus coûteuse et plus complexe au départ... Il convient de porter une attention particulière aux communautés locales et les gestionnaires des aires protégées doivent s'assurer de prendre en considération et de mettre en valeur les cultures et les modes de vie locaux. (UICN, 1993)

Relativement aux préoccupations propres au projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, un document de travail préparé en 1997 par M. James Morrison pour l'Administration régionale crie intitulé *Conservation Parks in Cree Territories* traitait de la question comme suit :

Il y a eu peu de tentatives systématiques de la part des agences gouvernementales pour adopter une planification participative. L'expérience à l'échelle internationale laisse croire, toutefois, que la participation fonctionnelle est le strict minimum requis pour gagner la

confiance ou l'approbation des peuples autochtones. Cependant, les résultats économiques et environnementaux à long terme sont de loin plus importants lorsque le savoir des peuples autochtones est pris en considération et intégré au processus de planification du parc, et lorsqu'ils jouent un rôle considérable au sein des autorités décisionnelles. (Morrison, 1997)

En 1992, les Cris de Mistissini ont défini leurs conditions pour continuer à participer à la planification d'un parc sur leur territoire. Ces conditions sont décrites dans le document intitulé *Mistissini Cree Memorandum on Park Creation*. On note une extraordinaire concordance entre les conditions et enjeux exprimés dans ce dernier document et ceux cités dans le présent rapport. À un point tel qu'il importe de les mentionner même si le *Memorandum* n'a jamais fait l'objet d'une entente.

Plus particulièrement, les parties aux présentes conviennent d'un développement conjoint, soit avec les Cris de Mistissini et Québec, d'un plan de gestion pour le parc proposé qui tient compte des facteurs suivants :

- a. l'importance historique, culturelle et archéologique particulière de la région;
- b. les droits et les intérêts des Cris Mistissini de la région;
- c. la conservation et la protection de la région et les mesures devant être prises pour assurer le divertissement des visiteurs à des fins éducatives et récréatives (randonnées);
- d. des mesures de contrôle appropriées pour assurer la sécurité, y compris une surveillance des zones où la population peut exercer des activités telles que le camping, le canot, le ski de fond et la motoneige;
- e. un traitement privilégié réservé aux Cris relativement à toute occasion d'affaires et d'emploi dans la région;
- f. l'assurance de la disponibilité des ressources humaines et financières nécessaires pour éviter toute interférence avec l'exercice des droits des Cris dans la région;
- g. l'assurance d'une gestion conjointe Cris-gouvernement du Québec du parc proposé.⁵

⁵ Tiré du document intitulé *Mistissini Cree Memorandum on Park Creation*, 1992

Il convient de mentionner, toutefois, qu'en dépit de toutes les consultations et de toutes les réunions du groupe de travail, certaines personnes interrogées ont exprimé des incertitudes quant à la capacité du gouvernement à mettre en place un processus complet faisant appel à la planification participative. Cette observation ne s'adresse pas aux personnes, mais plutôt à la machine gouvernementale dans son ensemble. Pour illustrer cette observation, reprenons les propos d'un membre de la communauté :

On a déjà entendu cette histoire avant. Mais je sais que ça ne fonctionne pas toujours ainsi. Il y a de belles paroles au début puis, quand on détourne l'attention, les choses reviennent à la normale et le gouvernement commence à prendre toutes les décisions. On ne devrait pas toujours avoir à être sur la défensive. Nous devrions pouvoir nous détendre et travailler ensemble. Je ne veux pas dire qu'il n'y aura pas de mésententes et parfois même des luttes, mais c'est comme ça quand on travaille ensemble. Sinon, on dérape encore un peu plus et on perd plus. À la fin, on vit ici et il nous faut accepter ce qui nous arrive. C'est comme ça que je vois les choses.

L'intention n'est pas d'annihiler les efforts imposants consacrés à ce jour aux consultations et aux réponses. Il s'agit en fait d'une incertitude plus générale relativement au processus décisionnel une fois que les consultations seront terminées. Il importe de comprendre qu'il est très difficile pour les Cris de Mistissini de dissocier le processus de planification du parc des autres processus auxquels ils ont participé dans le passé. Par exemple, un maître de trappe nous a confiés à ce sujet :

Oui, je sais que vous êtes venus souvent pour nous parler. Laissez-moi vous dire une chose. On a vécu cette situation avec l'industrie forestière. Nous avons dit non à certains procédés, comme celui de retourner la terre [la scarification] à répétition. Ils l'ont fait de toute façon. C'en est fini de mes bleuets.

La planification participative n'est pas un principe facile à réaliser. Cette expression est fréquemment utilisée dans le domaine du développement international. Après avoir lu plusieurs rapports importants rédigés par des agences, un rapport de la FAO daté de 1999 propose une définition intéressante :

[La planification participative] devrait être un processus d'apprentissage à deux volets au plan du dialogue, de la négociation et de la prise de décision, entre les gens à l'interne et à l'externe, relativement aux activités devant être entreprises par les gens à l'interne et soutenues par les gens

à l'externe. On peut définir le concept comme un « dialogue de négociation » entre la population locale et le personnel du projet, de sorte que l'appui au projet soit conforme aux contraintes, aux possibilités et aux besoins locaux. En termes simples, la planification participative est le déploiement d'efforts par des parties concernées en vue d'élaborer un programme commun visant à prendre des mesures pour un développement futur. Le programme n'est pas complètement ouvert : les deux parties ont déjà leurs propres programmes, mandats et responsabilités. Le défi consiste à identifier les mesures qui conviennent aux deux parties et d'en convenir. Des méthodes et des outils spéciaux existent pour faciliter l'identification et l'élaboration des programmes communs.

En avril 2005, conformément à l'article 12 de l'annexe G de la Paix des Braves, la Corporation conjointe Nation crie de Mistissini-Sépaq a été mise sur pied pour instaurer une entente de cogestion officielle entre la Nation crie de Mistissini et la Sépaq pour l'exploitation et la gestion de la Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Wachonichi et le parc Albanel-Témiscamie-Otish, le cas échéant. Cette entente vient à échéance le 31 mars 2008.

La Nation crie de Mistissini a démontré son intérêt et son engagement à poursuivre le processus de planification participative, et ce, de plusieurs façons importantes. Notamment, en août 2007, la Nation crie de Mistissini a signé une entente avec l'Initiative boréale canadienne (IBC). Le financement reçu de l'IBC servira à renforcer les capacités de Mistissini à mener à bien ses mandats associés à la planification, au développement, et à l'exploitation et à la cogestion à long terme du parc national Albanel-Témiscamie-Otish.

Selon les dispositions de cette entente, il est reconnu que les terres de la forêt boréale comprises dans le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish continueront de jouer un rôle important dans la culture et l'économie de la communauté. L'entente prévoit également un partenariat entre la communauté et l'IBC en vue de développer un programme de gestion durable de la forêt (à l'extérieur des limites du parc) et une utilisation des terres et des ressources fondée sur le tourisme et axée sur les ressources de la forêt boréale et le paysage naturel et culturel à l'intérieur de la zone du parc proposé.

En juin 2007, des représentants de l'Administration régionale Kativik ont été invités à assister à une réunion du groupe de travail à Mistissini pour décrire le processus de création de leur parc à Nunavik. La Nation crie de Mistissini s'intéressait particulièrement aux ententes de gestion qui prévoient la délégation des responsabilités et transfèrent les ressources financières du MDDEP à l'Administration régionale Kativik en vue de créer, de gérer et d'exploiter les parcs nationaux à Nunavik.

La force exécutoire des ententes est aussi un élément très important dont il faut tenir compte, comme l'a clairement exprimé un maître de trappe :

Une fois que les maîtres de trappe auront accepté, il faut que ce soit écrit. Ensuite, vous pourrez avoir votre parc! C'est une condition, pas juste une promesse pour plus tard. Nous [les maîtres de trappe] en avons parlé ensemble.

Il ne serait pas approprié, dans le cadre du présent rapport, de faire des recommandations spécifiques à cet égard. La décision revient aux partenaires. Toutefois, selon les entrevues, les éléments suivants devraient être pris en considération au chapitre de la force exécutoire :

- Lorsqu'un maître de trappe dit non, cela veut dire non.
- Seuls le maître de trappe et les autres Cris peuvent décider de modifier leur exploitation pour composer avec les activités touristiques et, le cas échéant, d'apporter des modifications.
- Les maîtres de trappe devraient avoir la liberté d'inviter qui ils veulent sur leurs terres.
- Les maîtres de trappe choisiront les emplacements où les visiteurs seront autorisés à pêcher.
- Tous sont tenus d'agir dans le respect des autres.

Par la suite, le 31 mai 2005, l'Association des trappeurs cris de Mistissini a adopté une série de principes pour le développement du parc sur la terre des Eeyou Istchee de Mistissini dont l'attestation du Chef et d'un représentant du MDDDEP est incluse dans les registres. Les principes sont les suivants :

1. Tous les droits et plus particulièrement les droits d'exploitation en conformité avec le principe de conservation (CBJNQ, chap. 24) auront préséance sur toute autre utilisation de la terre et toute autre activité à l'intérieur du parc.
2. Les maîtres de trappe (outchimaw) seront les conseillers les plus importants et les défenseurs en lien avec la direction du parc. Ils sont et ils demeureront les gardiens et les hôtes de cette terre ancestrale. Par conséquent, ils font partie intégrante du produit écotouristique, tout comme les installations et leur savoir-faire.
3. Aucune activité dans le parc ne sera offerte au public avant que chaque maître de trappe n'ait été consulté et n'ait donné son approbation pleine et entière.
4. L'Association des trappeurs cris de Mistissini formera avec leurs représentants un comité spécial qui sera en lien direct avec la direction du parc. Ce comité participera à la préparation du plan annuel des activités.

Afin de garder un lien direct avec le groupe de travail, un représentant de l'Association des trappeurs cris fera partie du groupe à titre de membre permanent.

7.3 Emploi et autres possibilités économiques

La Nation crie de Mistissini se sent concernée par la création d'emplois, plus particulièrement pour les jeunes Cris. Bien que l'appui au projet de parc n'ait pas été initialement motivé par l'emploi et les autres possibilités d'affaires en lien avec le développement touristique, ce sont des éléments très importants à prendre en considération.

L'étude de retombées économiques préparée par BCDM Conseil dans le cadre de ce processus d'évaluation présente des extrapolations et des renseignements importants. Mentionnons les principaux éléments :

- Dépenses quinquennales initiales du gouvernement du Québec de 12,2 millions de dollars (infrastructure et salaires)
- Du montant de 12,2 millions de dollars, 55,1 % seraient à l'avantage du Québec dans son ensemble; 17,1 p.100 à la Jamésie et 6,0 % seraient répartis entre les communautés de Mistissini, de Chapais, de Chibougamau et d'Oujé-Bougoumou.
- La région jamésienne est le grand gagnant en termes d'emploi, avec 31 % des emplois et 43 % des salaires. Cependant, les communautés locales auront accès à des emplois mieux rémunérés évalués en moyenne à 63 499 \$ par année.
- En l'an 5, on prévoit que le nombre de visiteurs s'élèvera à 2 540.
- Ces 2 540 visiteurs dépenseront 2,7 millions de dollars dans la région et dans la localité.

Selon des documents reçus des membres de la Corporation conjointe, il semblerait que le parc Albanel-Témiscamie-Otish créera 5 postes permanents et 13 emplois saisonniers au cours de ses premières années d'activités.

Ce scénario sur les emplois a été proposé par la Sépaq en sachant qu'il devrait être adapté au contexte de la Nation crie. Bon nombre de ces postes exigeront une formation spécialisée, si les postes sont vraiment pourvus par les Cris.

Des travaux de recherche et de planification sont déjà en cours pour élaborer un plan de formation complet qui optimisera les avantages pour la communauté.

Un cadre de référence pour la préparation d'un plan de formation complet a été rédigé par la Nation crie de Mistissini. Le document prévoit ce qui suit :

Le plan de formation relativement à Albanel-Témiscamie-Otish fera partie intégrante de la stratégie de Mistissini en vue de maximiser les avantages

ayant trait aux emplois liés à la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish. Pour ce faire, il sera conçu de manière à sensibiliser la population aux occasions, à attirer les meilleurs candidats, à préparer ces derniers efficacement et à les garder afin de développer le parc Albanel-Témiscamie-Otish avec succès. Les ressources humaines sont une composante importante contribuant à la pérennité et au succès du parc, et il est important que les activités de planification, de recherche et de créativité soient suffisantes pour élaborer un bon plan de formation adapté à la communauté crie.

Si les capacités existantes ne permettent pas de pourvoir les postes au moment du démarrage, ces postes risquent de ne pas être occupés par des Cris. Ainsi, la mise en œuvre du plan de formation est urgente. Ce sera la responsabilité de tous les partenaires, avec l'aide active du futur directeur du parc. Les Cris demanderont, dès le début du processus, la confirmation que l'objectif est toujours d'employer les Cris dans une pleine mesure. De plus, il est très important d'être réaliste quant à la capacité locale, comme le mentionne un responsable du développement :

La pire chose pour nous serait de mettre en place des personnes qui ne sont pas qualifiées. Certains allochtones seront embauchés au début et peut-être pour une période de temps. Il faut simplement nous assurer que la formation et la philosophie d'emploi s'inspireront de la Nation crie.

L'embauche de la population crie est, en fait, commencée. Un responsable cri de la coordination du parc a été engagé dans le cadre du processus de recrutement. Sa responsabilité première, pour le moment, consiste à assurer l'échange de communications et de renseignements entre la communauté et les principaux intervenants.

Bon nombre des Cris interrogés, tant parmi les jeunes que les plus âgés, ont insisté sur le besoin de développer de nouvelles occasions d'affaires. Les gens sentent qu'une ère de changement se prépare et que les jeunes seront de moins en moins intéressés à un style de vie faisant appel à l'exploitation à temps plein. Cela dit, cependant, on constate un attachement très fort à la terre et un enthousiasme à penser à d'autres solutions d'affaires qui perpétueront les activités reliées à la terre et à la culture pour les jeunes Cris. Citons un maître de trappe :

Les jeunes chassent moins, surtout lorsque leur territoire de trappe est éloigné. Nos jeunes cherchent du travail et les gens qui travaillent n'ont pas le temps d'aller dans les bois comme moi. Prendre des vacances pour se rendre sur le territoire de trappe est différent d'aller dans les bois. C'est la vie.

Puis, son fils a ajouté :

Vous savez, ce serait vraiment bien si nous pouvions établir des entreprises familiales sur nos territoires de trappe. Ainsi, les gens pourraient venir et voir comment nous vivons – vous savez – démontrer notre culture et notre mode de vie.

Comme il en est fait mention dans le rapport de 2006 du Conseil BCDM, un seul pourvoyeur opère des activités dans la région du parc proposé. Ce pourvoyeur pourra continuer à offrir ses forfaits de pêche sportive. Le parc, toutefois, lui proposera la possibilité de diversifier ses forfaits de manière à inclure d'autres activités touristiques fondées sur l'aventure, l'écologie et la culture. Cette possibilité vaut également pour les maîtres de trappe et leurs familles qui peuvent recevoir des touristes sur leurs territoires de trappe et partager des expériences culturelles. Toutefois, le même rapport nous informe que les attentes des communautés autochtones liées aux avantages découlant du tourisme culturel sont peu souvent comblées.

Il faut également être réaliste quant à la mise en œuvre et à la réalisation d'autres occasions de développement économique en lien avec le tourisme. Il n'est pas facile pour eux de développer une capacité d'accueil pour les touristes et de proposer des expériences intéressantes. La plupart des maîtres de trappe interrogés étaient enthousiastes à l'idée d'accueillir des touristes. Cependant, comme le mentionne un représentant de la communauté crie :

C'est très compliqué de mettre en place des entreprises touristiques. Il faut avoir la capacité de gérer une entreprise pour vraiment en retirer quelque chose. Accueillir des touristes sous-entend toutes sortes de choses comme la responsabilité juridique, les assurances, la tenue des livres – diverses activités dont la gestion requiert des outils que ne possèdent pas les maîtres de trappe.

Il est intéressant de noter qu'une publication récente intitulée *Managing Tourism and Biodiversity* émanant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique faisait état d'une allégation semblable :

Il convient de reconnaître que l'ampleur du tourisme est fort difficile à prévoir comparativement à d'autres types d'activités économiques et que les plans d'affaires sont, parfois, trop optimistes. Le développement et les projets dans le domaine du tourisme qui n'atteignent pas leurs objectifs et qui ne sont utilisés que partiellement se traduisent par des investissements considérables, tant au chapitre des finances que des ressources humaines, qui auraient pu être mis à profit par d'autres activités.

Par conséquent, il s'avère essentiel de gérer les attentes et de ne pas surévaluer les possibilités en matière d'emploi et de développement économique pour les

Cris de Mistissini. Combien d'emplois peuvent vraiment être comblés par les Cris au moment du démarrage? Quel type de formation est requis? Est-ce que les membres de la communauté ont les compétences et les ressources nécessaires pour se lancer en affaire dans le secteur du tourisme? À long terme, quelle forme prendra l'aide du gouvernement? Dans une structure de gouvernance, il faut se poser ces questions, y répondre et planifier en conséquence.

7.4 Impact sur les droits des Cris et le régime foncier

Grâce au parc, il sera possible de mieux gérer ce qui s'y passe. C'est fou parfois. Les motoneiges arrivent de Chibougamau et les avions du Lac-Saint-Jean et du Labrador. De nouvelles règles et réglementations seront instaurées pour le parc et nous espérons qu'il y aura aussi plus de patrouilles. Actuellement, il n'y a rien. Même si j'appelle avec mon téléphone par satellite quand je vois un avion sur le lac, personne ne vient.

En vertu du chapitre 24 de la CBJNQ, les Cris ont le droit d'exploitation. La CBJNQ a préséance sur la *Loi sur les parcs*. Les Cris conserveront le droit d'exploitation exclusif sur les terres crie de catégorie I et II et le droit d'exploitation demeurera sur les terres de catégorie III. L'instauration d'un parc aura pour effet d'amplifier certains aspects des droits rattachés aux terres de catégorie II dans le sens que les allochtones ne seront plus autorisés à chasser à des fins sportives, et les gestionnaires du parc pourraient limiter la pêche sportive à certaines sections des terres de catégorie III, à l'intérieur des limites du parc.

Toutefois, le véritable enjeu porte sur l'exercice du droit d'exploitation des Cris, à savoir si ce droit sera modifié et, le cas échéant, comment se prendront les décisions. Au fil du temps, il y aura probablement des situations où les activités liées à l'exploitation devront être gérées en fonction des activités touristiques. Par exemple, il se pourrait que les Cris acceptent de ne pas exploiter certains secteurs à certaines périodes de façon à accommoder l'écotourisme.

L'idée d'un parc peut être enthousiasmante, mais ce n'est pas simple. Celui-ci sera assujéti à des règles et à des restrictions et il entraînera des changements. Peut-être que nos droits sur papier ne seront pas touchés, mais on pourrait nous demander de faire de plus en plus de choses pour accommoder les touristes et leur faire de la place.

Le régime foncier est beaucoup plus complexe. Cela sous-entend non seulement la garantie que le système mis en place par la CBJNQ sera respecté, mais aussi que le système traditionnel des territoires de trappe pourra fonctionner conformément aux pratiques de gouvernance crie.

Le présent débat doit d'abord s'attarder aux limites proposées pour le parc. Des projets de développement ont déjà porté atteinte à ces limites au cours des années. On a procédé à des morcellements. Par exemple, les limites actuelles proposées comprennent des territoires réservés à l'État d'environ 700 km² qui constituent un compromis pour accommoder des intérêts miniers. L'exploration sera permise jusqu'en juillet 2009. À ce moment, une décision devra être prise par le gouvernement afin de déterminer si le secteur sera, ou non, inclus dans le parc en fonction de facteurs commerciaux.

Pendant ce temps, les Cris et le MDDEP plaident pour inclure d'autres terres dans le parc pour des raisons précises. Notamment, les Cris aimeraient inclure la forêt de peuplement mûr poussant dans le secteur est du parc afin de protéger le caribou des bois, une section du cours supérieur de la rivière Rupert qui ne sera pas inondée par le projet hydroélectrique Eastmain 1-A et dérivation Rupert en vue de préserver les frayères pour la truite mouchetée et, en dernier lieu, le cours supérieur du lac Mistassini dans le but de sauvegarder d'importantes frayères.

La Figure 3 illustre les limites proposées pour agrandir le parc.

Bien que ne faisant pas partie du projet du parc, il convient de mentionner que le ministère des Transports est actuellement en discussion avec l'industrie et la Nation crie de Mistissini au sujet de la construction d'une route à usages multiples qui serait ouverte toute l'année et donnerait accès au secteur des monts Otish et Naococane et au secteur ouest de la région de Mistissini. L'industrie appuie fortement ce projet de route. Plusieurs sociétés minières, notamment Stornaway (propriété de Renard/Foxtrot) et Strateco (exploration d'uranium) sont en activité dans la région. L'industrie considère le transport routier comme un élément primordial pour assurer la viabilité économique des activités minières dans la région.

Plusieurs options sont prises en considération, y compris l'abandon de la route actuelle qui parcourt du nord au sud la zone visée par le parc et la construction d'une nouvelle route à l'extérieur de la zone du parc, du côté est. Le tracé menant vers le nord de la rivière Témiscamie pourrait servir d'infrastructure routière pour le parc.

Quant aux Cris de Mistissini, ils ont aussi exprimé leur intérêt marqué pour cette route qui leur faciliterait l'accès aux territoires de trappe situés au nord et aux projets de centrale éolienne sur lesquels travaillent les Cris.

La nouvelle route serait l'idéal pour me rendre à mon territoire de trappe. Pour le moment, il m'en coûte environ 7 000 \$ pour y accéder par avion.

Les participants de toutes les communautés et de tous les secteurs approuvaient, par conséquent, unanimement la proposition de prolonger la

route 167 vers le nord. La communauté crie, la communauté jamésienne, les représentants élus et les représentants de différents secteurs sociaux et économiques – en fait, tous les responsables visés par le parc proposé et ayant participé au processus de consultation publique – croient qu'il est important de construire une route menant vers les secteurs sud-ouest des monts Otish. Ainsi, il serait préférable d'examiner la proposition en tenant compte du contexte général du projet de création du parc. Il serait également approprié que les règlements internes et autres régissant la circulation sur la nouvelle route reflètent les objectifs de conservation du parc. (BAPE, 2006)

Cette route devra traverser le parc à un endroit, ce qui crée une situation très inhabituelle. Règle générale, il est interdit de construire des routes pour desservir l'industrie dans un parc. La Nation crie de Mistissini et les maîtres de trappe touchés participent aux échanges avec le ministère des Transports.

En dernier lieu, les Cris de Mistissini semblent avoir conclu que la création d'un parc est un moyen de ralentir les assauts contre leur régime foncier traditionnel, plus particulièrement en ce qui concerne l'exploitation forestière et l'exploration minière en pleine expansion. Le parc permettra d'atténuer certains des problèmes graves que vivent les Cris par rapport à la foresterie. Si le parc est adéquatement géré, avec une participation satisfaisante pour les Cris (dont la structure de gouvernance), il mettra en place un encadrement qui permettra aux Cris de gérer leurs terres conformément à leurs besoins et à leurs traditions.

8. Détermination des impacts

Cette évaluation a été menée au tout début du processus de développement du parc. Ainsi, un de ses objectifs est de soulever des questions et d'établir des enjeux clés qui devront être traités par la suite dans le cadre du processus de planification. Par conséquent, l'évaluation devient une partie intégrante du processus de planification et devrait aider à prendre des décisions éclairées.

Plutôt que de dresser un tableau répertoriant les impacts à court, à moyen et à long terme en lien avec le Plan directeur provisoire, il serait plus utile de faire ressortir les secteurs où l'on peut anticiper des impacts positifs et négatifs. Ensuite, ces renseignements peuvent être inclus dans l'évaluation globale soumise au COMEX.

À cette étape du processus de développement du parc, il est difficile, voire impossible, de prédire des impacts spécifiques. Dans le cadre du processus de planification, l'enjeu consiste à identifier les questions qui doivent être approfondies afin de maximiser le potentiel des impacts positifs et de réduire le potentiel des impacts négatifs.

Je ne peux pas répondre à la majorité de ces questions. Il est impossible de tout prévoir. Nous n'en savons pas assez encore. Nous devons

travailler ensemble, être flexibles, être capables de résoudre des problèmes et apporter des changements.

8.1 Impacts positifs

Les Cris de Mistissini ont clairement exprimé leurs intérêts à l'égard du projet du parc en raison de son potentiel pour protéger une partie de leur territoire traditionnel contre le développement industriel. Cet intérêt a évolué depuis 15 ans et il constitue maintenant une décision très stratégique liée aux importantes préoccupations environnementales que les Cris ont par rapport à l'exploitation forestière et, plus récemment, aux intérêts accrus pour l'exploration minière.

Cela ne signifie pas que les occasions d'emploi découlant de la foresterie et de l'exploration minière doivent être sacrifiées ou ignorées. Au cours des entrevues, l'expression suivante a été entendue à plusieurs reprises : « le meilleur des deux mondes ».

L'intention ne se veut pas un mouvement réactionnaire, mais un simple désir de protéger un territoire d'exploitation ou de « sceller » l'utilisation des terres crie à un moment donné. L'intention se veut davantage visionnaire et proactive.

Les échanges avec les maîtres de trappe, les jeunes, les femmes et les représentants d'entreprises ont révélé que les gens ont réfléchi sérieusement au parc. Ces réflexions ont donné lieu à la vision d'un parc, à l'intérieur du territoire de la Nation crie de Mistissini, où la culture et le mode de vie crie pourraient être présentés et procurer une gamme d'avantages. Notamment :

- Des possibilités de transmettre aux jeunes Cris des enseignements en les jumelant à des aînés et à des Cris expérimentés dans l'exploitation afin de raviver l'intérêt et la fierté envers la culture crie.
- Des occasions de faire vivre à des personnes non-cries des expériences liées à la terre avec des familles crie, ce qui, à long terme, donnerait lieu à une meilleure compréhension du mode de vie crie.
- Le temps et l'espace nécessaires aux Cris pour qu'ils créent leur propre modèle de développement pour le parc.
- Un retour au Programme des terres destiné aux jeunes en difficulté.
- Des retraites pour les familles en période rétablissement.
- Des occasions pour des stages de pratique de terrain de tous types et des programmes d'échanges pour les étudiants.
- Des occasions pour les femmes d'exposer l'artisanat, le savoir-faire ancestral et de transmettre les légendes.

- Une collaboration avec le bureau de santé pour mettre sur pied des projets visant une meilleure compréhension des remèdes traditionnels à base de plantes.
- Des occasions d'affaires pour l'écotourisme au plan de la famille et de la communauté.
- Une mesure incitative pour financer et entreprendre des fouilles archéologiques avant de mettre l'infrastructure en place.
- Un investissement en argent et en ressources dans le but de mieux comprendre le patrimoine culturel de la région.
- Une utilisation de découvertes archéologiques pour constituer du matériel d'interprétation destiné à faire la promotion du parc.
- Un processus de gestion du parc qui tiendra compte des sites que les Cris estiment être « particuliers » pour des raisons culturelles, spirituelles ou écologiques.

On peut aisément avancer que le parc a le potentiel d'améliorer la qualité de vie et le sentiment de confiance et de sécurité au sein de la Nation crie de Mistissini. Ainsi, ce peuple sera parvenu à protéger une partie importante de ses assises territoriales et culturelles tout en ouvrant la porte à de nouvelles occasions d'affaires. D'autres possibilités de développement industriel demeureront accessibles pour lui à l'extérieur de la zone visée par le parc.

La concrétisation ou non de ces éléments dépendra presque entièrement de l'organisation de la participation des Cris lors des prochaines étapes de développement du parc. On ne peut trop insister sur ce point. Tant au plan personnel qu'institutionnel, la Nation crie de Mistissini appuie le développement futur du parc dans la mesure où elle a un pouvoir sur le développement, quant à son rythme et à son type, et où les Cris ont la possibilité de profiter de tous les avantages en termes d'emplois et d'occasions d'affaires.

8.2 Impacts négatifs

L'impact négatif possible le plus important découle de ce qui précède.

Si le processus continu de développement du parc se fait de manière à ce que les Cris n'aient pas le sentiment de participer pleinement ou que les Cris ne disposent pas des ressources appropriées pour les aider à participer, le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish deviendra une source de friction et de dissension.

Les responsables de la planification du parc, tant pour les Cris que pour le gouvernement, sont fortement encouragés à aborder les questions de gouvernance dans un proche avenir. Pour que le projet soit couronné de succès, les deux groupes doivent exprimer leurs besoins et leurs limites avec honnêteté.

et dans le respect. Par la suite, ces besoins feront l'objet d'une entente exécutoire sur la gouvernance.

Au cours des entrevues et des rencontres de groupes, il est apparu évident que la création d'entreprises et les plans d'amélioration ont le potentiel de créer des conflits au sein des familles au sujet de l'utilisation des territoires de trappe. Ces conflits peuvent se traduire par des tensions et des divisions au sein des familles.

Des attentes irréalistes en matière d'emploi et de retombées économiques peuvent donner lieu à de la frustration et à des déceptions. Il faut porter une grande attention pour ne pas exagérer outre mesure le potentiel économique du parc à générer des employés et des entreprises pour les Cris à court ou même à moyen terme. La transition vers l'emploi de Cris dans une proportion de 100 % exigera de la formation, du temps et de la créativité.

Les responsables de la communauté crie reconnaissent qu'il existe « un déficit possible » considérable. Cette possibilité doit être analysée avec honnêteté et de manière constructive. On ne peut trop insister sur l'importance de cette possibilité. Si l'on veut que les Cris occupent tous les postes qui s'ouvriront, il faudra de la formation et des engagements ainsi qu'une aide appropriée au chapitre des finances et des ressources humaines. Les Cris et le gouvernement du Québec ont tous deux des responsabilités à cet égard.

Dans la même veine, il faudra du temps pour développer le potentiel touristique de la région. La création de petites entreprises est complexe et nécessitera un soutien concret de la part de la Nation crie et des organismes gouvernementaux. L'acquisition de compétences en affaires est composée d'une foule d'éléments qui devront être perfectionnés en vue de favoriser la participation des Cris dans l'expansion de l'industrie touristique.

Pour conclure, il sera aussi très important pour les communautés environnantes de Chibougamau et de Chapais, ainsi que pour les organismes régionaux, de prendre part à la planification de manière à savoir comment tirer parti des occasions d'affaires qui se présenteront dans l'ensemble de la région et découlant du parc. Si ces groupes ne participent pas pleinement, il risque de se créer des tensions entre la population allochtone et autochtone.

8.3 Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation sont mises en place pour éviter des impacts négatifs, pour en minimiser les conséquences ou encore pour optimiser les impacts positifs. L'atténuation, à cette étape du processus de développement et d'évaluation pour le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, devrait viser à s'assurer que tous les partenaires concernés par le projet comprennent parfaitement les occasions et les limites liées à la présence du parc.

Le Plan directeur provisoire a été préparé à titre de première étape du processus. Il visait à établir un concept général de mise en valeur qui permettrait de déterminer les activités appropriées à l'intérieur de zones désignées, de restreindre l'accès, de protéger des sites écologiques et culturels importants et de promouvoir certains types d'activités touristiques. Il a été préparé en collaboration avec les communautés locales et a servi de document de base pour les audiences publiques tenues en janvier 2006.

Le plan de mise en valeur est conçu en vue de passer de cette étape préliminaire à l'étape suivante. En travaillant directement avec la communauté de Mistissini et d'autres intervenants, le plan est élaboré en vue de dresser le portrait des éléments naturels et culturels à l'intérieur du territoire du projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, de la Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Wachonichi et des terres de catégorie II de Mistissini. Il permet également de définir les possibilités, les contraintes et les pôles de croissance de manière à proposer une mise en valeur intégrée des activités touristiques et écotouristiques sur ces territoires. Lorsque le plan de mise en valeur sera terminé (prévu pour février 2008), il constituera un outil de gestion important pour les Cris de Mistissini et leurs partenaires au moment d'identifier les activités et les secteurs du territoire privilégiés par les Cris.

La mesure d'atténuation la plus importante que nous pouvons recommander à ce stade est en lien direct avec les commentaires précédents.

Nous avons besoin d'une structure qui nous [les Cris] permet de vraiment diriger le processus. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas travailler avec les autres ou que nous n'avons pas besoin d'eux. Plutôt, que les décisions nous appartiennent. Sinon, ce ne sera pas un parc cri et tout le monde pourra prétendre que c'en est un. Nous voulons une vraie collaboration. Nous savons que nous avons besoin d'aide pour développer notre potentiel. Mais nous voulons y aller à notre rythme. Cela doit être bien compris et prévu aux dispositions avant de créer le parc.

La présentation faite par la Nation crie de Mistassini aux audiences publiques faisait clairement état de ce qui suit :

[...] la Nation crie de Mistissini n'est pas qu'un simple intervenant, mais [...] elle jouit d'un statut et de droits particuliers relativement à tous les aspects du projet du parc national Albanel-Témiscamie-Otish. La Nation crie de Mistissini souhaite poursuivre ce partenariat avec le gouvernement du Québec tout en respectant la planification, la réalisation, l'exercice des pouvoirs et la gestion du parc national Albanel-Témiscamie-Otish.

L'exercice des pouvoirs en concertation est important puisque des portions de Terres de Catégorie II de Mistissini feront partie du parc. Ces

portions de terres conserveront le statut Catégorie II sous l'autorité législative, à certains égards, de la Nation crie de Mistissini.

La Nation crie de Mistassini et le MDDEP doivent se rencontrer et élaborer des ententes sur l'exercice des pouvoirs à venir avant la création du parc. Cette étape doit se faire en étroite consultation avec les maîtres de trappe. C'est le seul moyen pour donner aux représentants et aux maîtres de trappe cris l'assurance dont ils ont besoin en ce moment.

Une telle structure doit, à tout le moins :

- Voir à ce que la vision du parc soit et demeure sous la gouverne des Cris.
- Établir un processus décisionnel, y compris la mise en application et les procédures à suivre pour résoudre les mésententes.
- Identifier les ressources financières et humaines requises pour continuer à développer et à exploiter le parc.
- Encadrer la préparation des plans pour la formation et le développement des ressources.
- Identifier d'autres sources de financement.
- Identifier dans quelle mesure les autres communautés du groupe visé (Chibougamau, Chapais et les autres organismes régionaux) seront invitées à participer.
- Établir clairement les responsabilités de chacun de manière à permettre des interventions si elles ne sont pas remplies.
- Mettre sur pied un processus de surveillance.
- Encourager la souplesse et la capacité afin de réagir devant de nouvelles occasions ou de nouveaux défis au fur et à mesure qu'ils surviennent.

9. Conclusion

En général, la présente évaluation conclut que la Nation crie de Mistissini, le gouvernement du Québec et les autres communautés et organismes régionaux appuient la création du parc et, si celui-ci est géré correctement, les impacts sociaux peuvent être positifs dans l'ensemble.

Contrairement aux parcs qui ont été créés dans la région de Kativik (Nunavik), la structure de gouvernance n'a pas encore été définie. Comme nous l'avons répété dans les chapitres précédents, la structure sera la clé du succès pour le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish. Le MDDEP a confirmé qu'une telle entente sera préparée et qu'elle traitera des questions relatives à la gouvernance, aux structures de gestion, au pouvoir décisionnel, au régime foncier et au financement. Le calendrier pour l'établissement de cette entente, à titre de mesure d'atténuation primaire, est d'une extrême importance.

Le tableau suivant présente les principaux enjeux et les mesures d'atténuation recommandées.

Sommaire des enjeux clés et mesures d'atténuation recommandées

Enjeux	Mesures d'atténuation recommandées
Créer une vision partagée pour le parc	• Diriger des intérêts convergents vers une vision partagée sous forme de déclaration d'intention à long terme. Une vision demeure, même lorsque les personnes changent. Les visions permettent de régler des problèmes plus facilement lorsqu'ils surviennent.
Mettre au point la structure de gouvernance du parc	• Le parc est un engagement à long terme. • La Nation crie de Mistissini et le MDDEP doivent s'entendre sur la structure de gouvernance avant de créer le parc. • Il faut être novateur et souple. • Développer les ressources de chacun. • Créer des liens avec d'autres organismes et d'autres expériences vécues dans le monde. • Le succès du parc est une responsabilité partagée; ces responsabilités doivent être clairement exprimées. • Il faut penser à assigner des responsabilités en créant un groupe de gouvernance. • Définir des objectifs à court, moyen et long terme. • Préparer et mettre en œuvre un programme de surveillance. • Préparer un plan de communications. • Préparer un plan de gestion du patrimoine. • Préparer un plan de recherche.
Définir et établir un processus pour maximiser les possibilités d'emploi et les occasions d'affaires pour les Cris	• Prendre soin de ne pas amplifier les avantages économiques possibles. • Préparer un plan d'affaires. • Prévoir la possibilité pour les Cris d'acheter des infrastructures. • Prévoir les ressources appropriées pour la formation et d'autres exigences pour le développement des ressources. • Prévoir les ressources appropriées pour les infrastructures et l'exploitation du parc à venir. • Faire participer les jeunes et procéder à l'intégration au système éducatif cri. • Travailler avec Chibougamou et Chapais pour mettre au point des stratégies en vue de maximiser les avantages pour la région.
Définir et établir un processus pour identifier et gérer les impacts	• Les maîtres de trappe doivent prendre part à tous les échanges sur la planification et avoir le pouvoir décisionnel en ce qui concerne leur territoire de trappe.

l'exploitation des Cris et leur régime foncier	• Les dirigeants et les gestionnaires du parc doivent créer un lien officiel avec l'Association des trappeurs cris. • Mettre au point un protocole régissant les modalités à suivre pour régler les conflits. • Travailler avec la structure de gouvernance pour s'assurer d'une mise en application améliorée.
---	---

Bibliographie

BCDM Conseil (2007). Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish : Étude de retombées économiques. Québec.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2006). Projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish : Rapport d'audience publique. Québec.

Denton, D et J-Y Pintal (2002). *Antre du Lievre and the History of the Mistassins: Overview of Archaeological Knowledge and Presentation of Zones of Archaeological and Historical Interest*. Val d'Or.

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James, parc national (2007). *Health and Well-Being Picture for the Community of Mistissini*. Montréal.

Hydro-Québec (2005). *Évaluation du suivi environnemental sur le complexe hydroélectrique La Grande. Impacts humains dans le secteur est*. Montréal.

UICN – Union mondiale pour la nature (1993). *Parks for Life: Report of the IVth World Congress on National Parks and Protected Areas*. UICN, Gland, Suisse.

La Rusic, I.E. (1982). La sécurité du revenu pour les Indiens vivant de la chasse. INAC. Ottawa.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2005). E'weewach – là d'où originent les eaux. Plan directeur provisoire, Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish. Québec.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2007). Étude d'impact environnemental et social. *Parc national de la Kuururjuaq*. Kuujjuaq, Nunavik.

Morrison, James (1997). *Conservation Parks in Cree Territories: A Discussion Paper*. Ontario.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2007). *Managing Tourism and Biodiversity: User's Manual on the CDB Guidelines on Biodiversity and Tourism Development*. Montréal.

Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) (2001). Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social : Parc des Pingualuit. Québec.

Tanner, A. (1979). Brining Home Animals: *Religious Ideology and Mode of Production of the Mistassini Cree Hunters*. Institute of Social and Economic Research. Memorial University, Terre-Neuve

Annexe 1

Répertoire des territoires de trappe touchés par le parc

Territoires de trappe touchés par le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish.

M06	Sydney and Willy Loon
M12	Abel Brien
M13	Samuel Edwards
M16	Mathew Matoush
M17	Allan, Sidney, Erasmus Matoush et Paul John Brien
M17A	Jimmy Matoush
M17B	William Peter Matoush
M17C	Clause et John Coonishish
M27	Tommy Husky
M28	Mathew et Ronnie Coon-Come
M28A	Paul et Samuel Coon-Come
M29	Kenny Coon-Come
M29A	Renee Coon-Come
M30	Mathew Coonishish
M31	Kenny Coonishish et Charlo Gunner
M34	Samuel et Kenny Awashish, et Philip Brien
M35	Samuel et George Shecapio
M35A	G.W. Jeanie et Abel Mark Shecapio
M36	Johnny Coon, père et Isaac Coon
M37	Charlie et Willie K. Gunner, et Matthew Gunner, fils
M41	Allen Edwards
M42	Simon Mattawashish
M42A	Robert Mattawashish
M42B	John Mattawashish
M43	Philip James Shecapio
M44	Laurie et Isaac A. Shecapio
M45	Abel Mianscum
M45A	Stanley et David Mianscum
M46	Sidney Rabbitskin
M46C	Emmet A. Matoush
M50	Charlie Iserhoff

Annexe 2

**Exposé de principe présenté par la Nation crie de Mistissini dans le cadre
de l'audience publique
14 janvier 2006**

La Nation crie de Mistissini et le
Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Commentaire et exposé de principe présentés par la Nation crie de Mistissini au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec à l'audience publique relativement au *projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish* tenue à Mistissini, Québec, le 14 janvier 2006

La Nation crie de Mistissini et le *Projet de parc national Albanel-Temiscamie-Otish*

Introduction et mise en contexte

«Kwey» et «Wahchew» aux visiteurs et aux représentants du Québec. La Nation crie de Mistissini est reconnaissante de l'occasion qui lui est offerte d'exprimer ses commentaires et ses préoccupations quant au *projet du parc national Albanel-Témiscamie-Otish*.

La *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), signée par les parties le 11 novembre 1975, accorde aux Cris le droit à la pleine consultation et participation dans le cadre du développement économique des terres visées par la Convention. Dans le but d'exécuter de façon novatrice certaines dispositions de la CBJNQ, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) /l'Administration régionale crie et le gouvernement du Québec ont signé le 7 février 2002 à Waskaganish, Eeyou Istchee, l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec* (la *nouvelle entente sur les relations* ou la *Paix des Braves*). Négociée de nation à nation, cette entente permet de renforcer les relations politiques, économiques et sociales entre les Cris et le Québec.

Ces ententes constituent un jalon important dans la nouvelle relation de nation à nation basée sur une ouverture, un respect mutuel et une plus grande prise en charge par la Nation crie de son propre développement dans un contexte d'autonomie élargie.

La Nation crie de Mistissini s'est toujours sentie concernée, et continuera de l'être, par le besoin de développement socio-économique en conformité avec les principes de viabilité et de protection de l'environnement.

Les objectifs de la Nation crie de Mistissini quant au respect des ressources fauniques et au développement économique en découlant sont les suivants :

- a) Assurer la protection des droits de la Nation crie de Mistissini accordés par le traité que nous avons signé avec le Canada et le Québec, la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, et par son entente connexe connue sous le nom de « Paix des Braves »;
- b) Assurer la viabilité des ressources et la protection de l'environnement, en respectant plus particulièrement les territoires traditionnels et historiques de la Nation crie de Mistissini, dont le lac Mistassini et les terres environnantes;

- c) Promouvoir le développement durable et équitable des ressources naturelles;
- d) Mettre en place des plans, des structures et des entités pour planifier, gouverner et gérer en partenariat, et opérer la *Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi* (la « réserve faunique » ou « le refuge faunique »), les installations s’y trouvant, de même que certains aspects du *parc national Albanel-Témiscamie-Otish* (le « parc proposé »);
- e) Déterminer les mesures législatives avec le Québec et en consultant le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, conformément au chapitre 24 de la CBJNQ;
- f) Protéger notre patrimoine naturel et culturel;
- g) Élaborer et mettre en œuvre des mesures avec le Québec pour assurer la sécurité des touristes, des pêcheurs et d’autres usagers du lac Mistissini, du refuge faunique et du parc national;
- h) Assurer un accès contrôlé et approprié aux terres et à leurs ressources naturelles pour promouvoir le développement économique et durable;
- i) Assurer un contrôle approprié sur l’accès aux terres, leur usage et les déplacements sur celles-ci par les touristes afin de protéger les intérêts et les équipements des trappeurs cris présents sur ces terres;
- j) Adopter un plan et une structure pour le développement économique au profit des Cries de Mistissini et des résidents des municipalités adjacentes;
- k) Protéger et mettre en valeur les intérêts des entrepreneurs cris présents sur les terres.

Aux termes du paragraphe 17 de l’annexe G de la *Nouvelle entente sur les relations*, le Québec et la Nation crie de Mistissini ont accepté d’établir une corporation conjointe de façon à planifier, cogérer et opérer la *Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi* (« la réserve faunique » ou « le refuge faunique ») et les installations s’y trouvant.

De plus, la Nation crie de Mistissini et la Société de la Faune et des Parcs du Québec ont mené conjointement des études sur la possibilité de créer le *parc national Albanel-Témiscamie-Otish*.

Mistissini et le *projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish*

La Nation crie de Mistissini appuie le *projet du parc national Albanel-Témiscamie-Otish* pourvu que la planification, la réalisation, l'exercice des pouvoirs, la gestion et les opérations reliés au projet soient conformes aux objectifs de la Nation crie de Mistissini tels qu'ils sont énoncés et décrits dans l'introduction de ma présentation.

L'introduction du document expliquant le Plan directeur provisoire relatif au *projet du parc national Albanel-Témiscamie-Otish* énonce ce qui suit :

« En partenariat avec la Nation crie de Mistissini, le gouvernement du Québec projette de créer un parc représentatif de la forêt boréale : le *parc national Albanel-Témiscamie-Otish* (nom provisoire). Un toponyme officiel sera choisi, de concert avec cette communauté. Le territoire qui a été proposé couvre une superficie d'environ 11 000 km². Il s'agira du premier parc habité au Québec. En effet, de nombreuses familles de la communauté crie de Mistissini continueront de vivre à l'intérieur des limites prévues de ce parc. Cette situation particulière découle des droits consentis par la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. »

Cette introduction démontre clairement que la Nation crie de Mistissini n'est pas qu'un simple intervenant, mais qu'elle jouit d'un statut et de droits particuliers relativement à tous les aspects du *projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish*.

La Nation crie de Mistissini souhaite poursuivre ce partenariat avec le gouvernement du Québec tout en respectant la planification, la réalisation, l'exercice des pouvoirs et la gestion du *parc national Albanel-Témiscamie-Otish*.

Le *parc national Albanel-Témiscamie-Otish* proposé englobera trois zones de végétation de transition nordique : la forêt boréale au sud de la rivière Témiscamie, la taïga et la végétation subarctique au pied des monts Otish et les étendues de toundra sur les hauts plateaux des monts. Le parc proposé fera la promotion des patrimoines naturel et culturel de cet immense territoire.

La Nation crie de Mistissini appuie la promotion et la protection des patrimoines naturel et culturel de cet immense territoire pourvu que la Nation crie de Mistissini participe activement et conjointement avec Québec dans la planification et la réalisation de cet important objectif.

Le conseil de la Nation crie de Mistissini apprécie que le ministre ait accepté ses deux résolutions modifiant le périmètre du parc et nous lui en sommes reconnaissants. Le périmètre proposé pour le *parc national Albanel-Témiscamie-Otish* est acceptable puisque l'on a reculé les limites du parc initial pour inclure la quasi-totalité des lacs Albanel et Mistassini, une partie de la rivière Rupert en amont, le couloir à caractère historique des lacs à l'Eau-Froide et Témiscamie ainsi que le lac Naocoane au nord des monts Otish.

Conformément au partenariat établi entre la Nation crie de Mistissini et le gouvernement du Québec et en fonction du parc proposé et des installations qui s’y trouveront, la Nation crie de Mistissini et le gouvernement du Québec poursuivent actuellement leur discussion et leurs négociations sur les sujets suivants :

- 1) Un partenariat général dans le but de planifier, d’exercer des pouvoirs en concertation, de cogérer et d’exploiter le *parc national Albanel-Témiscamie-Otish*. (L’exercice des pouvoirs en concertation est important puisque des portions de Terres de Catégorie II de Mistissini feront partie du parc. Ces portions de terres conserveront le statut Catégorie II sous l’autorité législative, à certains égards, de la Nation crie de Mistissini);
- 2) L’élaboration et la mise en place d’un plan de gestion en matière de patrimoine naturel et d’un plan de zonage du parc;
- 3) L’élaboration et la mise en place d’un plan directeur respectant le développement écotouristique et économique de la région. (Québec et la Nation crie de Mistissini ont élaboré conjointement un plan de développement touristique qui a d’ailleurs été accepté par les deux parties et qui rejoint les objectifs communs quant à la planification, à l’élaboration et à la mise en place de programmes et de projets de mise en valeur de la faune. Ce plan devrait être intégré au plan directeur tout en tenant compte des objectifs et activités du parc);
- 4) La signature d’un contrat de licence pour une période déterminée avec le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs du Québec portant sur l’exploitation du parc;
- 5) Une entente stipulant que la Nation crie de Mistissini et la Sépaq donnent la priorité aux Cris et leur offrent une formation appropriée pour qu’ils puissent occuper tous les postes créés par cette corporation afin de mettre en place les programmes et réaliser les activités prévues dans le parc;
- 6) L’élaboration et la mise en place d’une structure de gestion concertée avec des dispositions et une entente en matière de financement pour permettre la gestion et le développement à la fois du parc proposé et de la Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-Waconichi;
- 7) Une entente portant sur les dispositions à long terme incluant le transfert des actifs du parc et de la Réserve faunique à la Corporation conjointe, le financement de la Réserve faunique et du parc proposé par Québec grâce à des subventions ou autres et la cogestion de la Réserve faunique et du parc proposé par la Nation crie de Mistissini et Québec y compris la mise en place des entités et des structures requises;
- 8) L’entretien, l’amélioration et la mise en valeur des installations récréotouristiques existantes sur les territoires de la Réserve faunique et du parc national;

9) L'entretien du Village traditionnel de Mistissini en tant que village permanent traditionnel pour promouvoir certains volets du patrimoine culturel cri.

Pour terminer la présentation des commentaires et des préoccupations, la Nation crie de Mistissini reconnaît que le Nord québécois est doté d'un réseau routier très étendu. Les routes ont d'abord été élaborées et conçues pour accéder aux ressources naturelles. Hydro-Québec a construit un vaste réseau routier sur le territoire de la Baie-James dans le but de développer le potentiel hydroélectrique. L'industrie forestière a construit un imposant réseau routier pour accéder aux ressources forestières et les transporter. Le réseau routier actuel a favorisé le développement d'autres ressources naturelles, soit le développement récréotouristique. De plus, le réseau routier a optimisé les déplacements des gens et des marchandises dans le Nord québécois. L'économie du Nord québécois dépend, en grande partie, du développement de ses ressources naturelles. Par conséquent, le réseau routier est la pierre angulaire du développement socio-économique dans le Nord québécois.

La région des monts Otish et la *Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi* regorgent de ressources naturelles dotées d'un immense potentiel (mis à profit ou non) en ce qui concerne les secteurs minier et touristique, la chasse et la pêche sportives, les activités forestières commerciales, les activités récréatives et les activités traditionnelles cries.

De plus, le *parc national Albanel-Témiscamie-Otish* proposé fera la promotion des patrimoines naturel et culturel de cet immense territoire.

Les résidants de Mistissini et des municipalités environnantes aspirent à un développement socio-économique durable sur lequel ils pourront exercer un plus grand contrôle aux niveaux local et régional. Le développement socio-économique durable doit répondre aux besoins de la croissance démographique de la région. (La population de Mistissini dénombre une bonne proportion de jeunes qui ont besoin d'un travail.)

Toutefois, la région des monts Otish, la *Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi* et le *parc national Albanel-Témiscamie-Otish* proposé sont présentement dotés de réseaux de transport et de communications très limités. Vers le nord, la route 167 se rend actuellement jusqu'à la région du lac Albanel. On pourrait accéder à la région des monts Otish par la route 167 Nord, si celle-ci était prolongée. Pour favoriser un développement durable du volet socio-économique de la région et pour en faire la promotion, il est primordial de réviser le réseau routier actuel et de planifier la construction de nouvelles routes ou le prolongement de routes actuelles.

Le document qui présente le Plan directeur provisoire du *projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish* mentionne qu'« **il existe présentement un projet de construction d'une route à usages multiples qui relierait le secteur du lac Albanel au sud-ouest des monts Otish, où la recherche de gisements diamantifères se poursuit. Cette route, qui sera en bonne partie parallèle au cours de la rivière Témiscamie, favoriserait la pratique du canot-camping à coût moindre et offrirait un accès par voie terrestre au**

secteur sud-ouest des monts Otish. Cette voie terrestre ouvrirait de nouvelles perspectives en matière d'offre d'activités et de services. »

La Nation crie de Mistissini appuierait et accepterait ce projet de construction d'une route à usages multiples reliant le secteur du lac Albanel à celui au sud-ouest des monts Otish.

Toutefois, le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère des Transports, est, à l'heure actuelle, responsable de l'élaboration du Plan de transport pour le Nord-du-Québec. Ce plan couvre toute la région du Nord-du-Québec. Québec considère donc qu'il est essentiel de déterminer, avec la contribution des intervenants régionaux y compris la Nation crie de Mistissini, les priorités, les besoins et les solutions les mieux adaptés à la région. Dans ce contexte, des consultations préliminaires ont été tenues dans les communautés crie, inuite et jamésiennes du Nord québécois en mai, en juin, en novembre et en décembre 2000. (Les consultations préliminaires avec la Nation crie de Mistissini ont été tenues à Mistissini le 28 juin 2000). Québec espère approuver le Plan de transport pour le Nord-du-Québec d'ici l'hiver 2006.

La Nation crie de Mistissini et la Nation crie d'Eeyou Itshee doivent participer en comité plénier aux consultations et à l'élaboration du Plan de transport pour le Nord-du-Québec.

Plus particulièrement, les intervenants concernés par le développement des transports et de la région, incluant la Nation crie de Mistissini, doivent prendre part à la planification du prolongement de la route 167 Nord vers la région des monts Otish. Plus précisément, un plan d'action appuyé d'études et d'analyses techniques ainsi qu'une proposition portant sur le prolongement de la route 167 Nord doivent être élaborés conjointement par les intervenants régionaux. Les intervenants régionaux doivent élaborer une vision commune quant à une voie d'accès à la région des monts Otish et quant au développement socio-économique durable pour la région.

Il ne faut jamais oublier notre responsabilité solennelle qui consiste à protéger les immenses ressources que recèlent nos terres et d'en préserver toute la valeur. La création d'un parc national au sein du territoire traditionnel de la Nation crie de Mistissini atteint cet objectif. Nous reconnaissons néanmoins la place importante qu'occupe le développement économique dans la qualité de vie de tous les membres de la Nation crie de Mistissini. Cette route dont il est question traversera le parc national. Elle est nécessaire pour accéder au parc et aux autres terres de Mistissini. Elle sera la porte d'entrée pour le développement économique et le progrès. Nous devons atteindre un équilibre raisonnable entre les idéaux parfois contradictoires que suscitent la préservation et le progrès. Nous nous devons de tenir compte de la perspective que les idéaux soulevés par des soucis de préservation et de développement économique ne sont pas complètement opposés. Par exemple, nombreux d'entre vous savez que nous pensons développer l'énergie éolienne sur les Terres d'usage traditionnel de Catégorie III. L'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable qui n'entraîne aucune pollution, aucune émission de substance nocive ni de pluie acide. Lorsque nous optons pour l'énergie éolienne, nous nous prononçons clairement en faveur de la pérennité et de la préservation de notre environnement. En outre, nous créerons des emplois pour notre

peuple et la nation engendrera des revenus. Quelques-uns des meilleurs sites visés par l'installation des éoliennes sont situés sur le territoire de Mistissini près des limites proposées par le parc.

Le défi, bien entendu, est de s'assurer que nous soupesons les différentes opinions et perspectives de telle sorte que nous soyons convaincus d'avoir pris la bonne décision face à notre responsabilité d'exercer une intendance éclairée de nos ressources.

La Nation crie de Mistissini s'est toujours sentie concernée, et continuera de l'être, par la nécessité d'un développement socio-économique en conformité avec les principes de pérennité et de protection de l'environnement, tout en protégeant les droits des Cris. Il faut tenir compte de ces principes directeurs lors de la planification, de la construction et de l'exploitation des routes et lors de la planification, de l'élaboration et de l'exploitation du *projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish* sur le territoire à caractère historique et traditionnel de la Nation crie de Mistissini.

Meequetch. Thank you. Merci.

Chef John Longchap
NATION CRIE DE MISTISSINI

Annexe 3 :

Guide de discussion

Guide de discussion (Cri)

Étude d'impact social pour le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish

Le présent Guide a été préparé afin de diriger les entrevues avec les maîtres de trappe et les autres membres de la communauté concernant les impacts sociaux positifs et négatifs possibles de la création d'un parc conformément au Plan directeur provisoire. Il ne s'agit pas d'une liste prédéterminée de questions, mais plutôt d'un guide pour orienter la discussion.

Il sera important de rencontrer divers représentants de la communauté, notamment les maîtres de trappe, les membres de la Première nation, les aînés, les groupes de femmes, les jeunes, les entrepreneurs.

1. Rencontre avec le Conseil

- Lorraine Brooke présentera un aperçu du projet
- Décrire les travaux qui seront menés
- Obtenir l'accord quant à l'approche et au plan de travail
- Voir à la présence d'un traducteur
- Voir à l'entente relativement aux tarifs pour la traduction (à être payés par l'entremise de la Première nation)
- Identifier les personnes à interroger

2. Entrevue (personnes ou groupes)

- Obtenir le consentement à être interrogé et enregistré. Expliquer que le contenu des enregistrements sera gardé confidentiel et ne sera utilisé que par Lorraine lors de la rédaction du rapport.
- À chaque entrevue, prendre note des renseignements suivants :
 - Nom
 - Date de naissance
 - Lieu de l'entrevue
 - Personne ou groupe interrogé
 - Durée de l'entrevue

3. Entrevues

Les entrevues viseront à obtenir des opinions sur une variété d'enjeux liés au Plan directeur provisoire du parc et sur des questions relativement aux impacts sociaux soulevés par le COMEV dans les directives préparées pour le processus d'analyse.

Nota : Les renseignements spécifiques quant à l'utilisation et à l'exploitation du territoire nécessaires pour dresser un portrait dans le temps sont disponibles auprès d'autres sources. Ces données seront présentées dans le plan de mise en valeur et intégrées à l'étude d'impact environnemental et social.

Entrevues pour obtenir l'opinion des Cris sur le parc proposé

Le parc deviendra une zone protégée contre certaines activités de développement. Les Cris pourront continuer à chasser, à pêcher et à trapper. Il importe de bien comprendre que, au fil du temps, les habitudes d'exploitation nécessiteront certains ajustements pour accommoder les activités liées à la promotion du tourisme. Nous devons avoir de bons échanges avec certaines personnes pour obtenir leurs visions par rapport aux attentes à court, à moyen et à long terme et aux impacts possibles.

De plus, nous nous devons de bien saisir les sentiments des Cris par rapport à la création d'un parc. Quelles sont vos attentes en matière d'emploi et autres avantages? Y a-t-il des inconvénients du point de vue de la communauté?

- Y a-t-il certains enjeux en lien avec les limites proposées?
- Êtes-vous en accord avec le zonage proposé pour le secteur du parc?
- Parlons des activités minières et du parc.
 - Est-ce évident qu'un choix doit être fait entre les activités minières et la conservation?
 - Êtes-vous conscient que du jalonnement se fait tout autour du parc?
 - Qu'en pensez-vous?
- Qu'en est-il des autres activités de développement, telles que la foresterie et la production d'énergie éolienne, compte tenu du fait que lorsque le parc sera créé ces activités ne seront pas permises dans le parc? Est-ce que cela correspond à votre vision à long terme pour cette partie de votre territoire?
- Quelles sont vos attentes en matière d'emploi et de retombées économiques à court, moyen et long terme? (emplois à temps plein ou saisonniers, les postes de guides, la vente d'artisanat)
 - À quel type d'emplois pensez-vous?
 - Quelle autre occasion d'affaires découlera, selon vous, du parc?
- Que pensez-vous des endroits proposés pour les infrastructures, les abris et les pistes?

- Que devrait-on retrouver dans le poste d'accueil des visiteurs?
- Les infrastructures sont-elles suffisantes pour le démarrage?
- Avez-vous des questions relativement aux routes ou aux pistes proposées?
- Quels types d'activités pourraient, selon vous, se développer dans le parc?
 - Par exemple, la randonnée pédestre, les visites culturelles, etc.
 - Comment envisagez-vous l'intégration des pourvoiries?
- Quels types d'activités ne devraient pas, selon vous, se développer dans le parc?
- Comment faire pour gérer ces activités par rapport aux activités d'exploitation des Cris et au rôle du maître de trappe?
- Est-ce que certains secteurs devraient être « gardés à l'écart » et protégés des visiteurs? Le cas échéant, où et pourquoi? Par exemple, les sites culturels importants.
- Croyez-vous que les visiteurs qui se rendent au parc vont avoir des impacts sociaux négatifs ou positifs sur la communauté? Le cas échéant, lesquels?
- Qu'en est-il de la sécurité?
 - Quelles sortes de mesures peuvent être mises en œuvre pour maximiser la sécurité?
 - Devrait-on exiger des guides cris?
- Dans quelle mesure les Cris devraient-ils participer à la gestion du parc?
 - Discuter du rôle du nouveau gestionnaire du parc
 - Le rôle du comité de cogestion
- Êtes-vous satisfait de l'ampleur des consultations jusqu'à maintenant? Avez-vous l'impression que vos opinions et vos idées sont prises en considération? Dans le cas contraire, bien vouloir expliquer.
- Y a-t-il un mouvement d'opposition à la création du parc? Le cas échéant, quel est-il et quelle est son origine?

J'ai une question précise au sujet de la « route à usages multiples ». Dans les documents que j'ai consultés, les Cris semblent très intéressés par la

construction de cette route. Est-ce exact? Voulez-vous préciser que votre appui au parc tient compte de la construction de cette route? Le cas échéant, avez-vous des restrictions quant au type de route, compte tenu du fait que les industries minières et forestières veulent également l'utiliser?

Y a-t-il d'autres sujets dont vous aimeriez nous faire part?

Annexe 4

Liste des organisations consultées et des rencontres du groupe de travail

Organismes consultés

Milieu cri et organismes de la Convention

Grand Conseil des Cris

Administration régionale crie (ARC)

Association des trappeurs cris

Groupe de travail sur la foresterie

Commission sur l'exploration minière

Traditional Pursuit Agency (Agence des arts et techniques traditionnels)

Nation crie de Mistissini

Conseil de bande

Affaires culturelles

Bureau du tourisme

Comité local sur la foresterie

Maîtres de trappe

Nation crie d'Oujé-Bougoumou

Comité consultatif de l'Environnement de la Baie-James

+ COMEV et COMEX

Comité Conjoint de chasse, pêche et piégeage

Association crie de pourvoirie et de tourisme (ACPT)

Pourvoirie Osprey

Pourvoirie George Awashish

Jamésie

Ville de Chibougamau

Ville de Chapais

Conférence régionale des élus de la Baie-James

Chambre de commerce de Chibougamau

Chantiers Chibougamau

Commission économique et touristique de Chibougamau inc.

Conseil régional économique de la Baie-James (CRDBJ/CRÉBJ)

Groupe CÉPAL – André Bernier

Groupe faune régional du Nord-du-Québec

Pourvoirie Mirage, Lise et Luc Aubin

Société de développement de la Baie-James

Table jamésienne de concertation minière

Tourisme Baie-James

Organismes gouvernementaux

Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA)

*Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des Parcs (MNRFP),
secteurs mines, forêts et faune*

Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
(MDÉRR)

Groupes environnementaux et de loisirs

Conseil québécois du loisir
Fédération québécoise du canot-kayak
Initiative Boréale Canadienne
Nature Québec
Réseau québécois des groupes écologistes
Société pour la nature et les parcs du Canada – section Québec
WWW-Canada – Bureau du Québec

Milieu universitaire

Alliance de recherche université-communauté monts Valin-monts Otish

Développement économique

Association de l'exploration minière du Québec
Chantiers Chibougamau
Citizens Energy Corporation
Coentreprise Ashton-Soquem
Hydro-Québec
Ressources Majescor
Uranor inc.

Réunions du groupe de travail

2001

11 octobre	Groupe de travail, 1 ^{re} rencontre	Mistissini
------------	--	------------

2002

18 mars	Groupe de travail, 2 ^e rencontre	Mistissini
15 avril	Groupe de travail, 3 ^e rencontre	Mistissini
23 mai	Groupe de travail, 4 ^e rencontre	Québec
30 mai	Première rencontre avec les maîtres de trappe	Mistissini
11 juin	Groupe de travail, 5 ^e rencontre	Mistissini
26 novembre	Groupe de travail, 6 ^e rencontre	Mistissini

2003

16-17 janvier	Groupe de travail, 7 ^e rencontre COTA Comité d'évaluation (COMEV), Groupe de travail forêts (ARC) Conseillère en environnement (ARC)	Montréal
6 mars	Groupe de travail, 8 ^e rencontre Chibougamau	

4 avril	Groupe de travail, 9 ^e rencontre	Mistissini
4 septembre	Groupe de travail, 11 ^e rencontre	Mistissini
27 octobre	Groupe de travail, 12 ^e rencontre	Mistissini
2004		
13 janvier	Rencontre avec la communauté de Mistissini,	Mistissini
13 janvier	Rencontre avec les maîtres de trappe (2 ^e rencontre)	
14 janvier	Groupe de travail, 13 ^e rencontre	Mistissini
24-25 février	Groupe de travail, 14 ^e rencontre	Mistissini
	Traditional Pursuit Agency (ARC)	
	Département des affaires culturelles (nation crie de Mistissini)	
	Cree Mineral Exploration Board (ARC)	
	MRNFP secteur mines	
	CRDBJ	
	Ville de Chibougamau	
	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche	
	Forestry Working Group (ARC)	
19 juillet	Groupe de travail, 15 ^e rencontre	Chibougamau
14 septembre	Groupe de travail, 16 ^e rencontre	Chibougamau
	Forêt Québec	
15 septembre	Groupe de travail, 17 ^e rencontre	Mistissini
16 novembre	Groupe de travail, 18 ^e rencontre	Mistissini
2005		
19 janvier	Rencontre avec la CRÉBJ	Chapais
26 janvier	Groupe de travail, 19 ^e rencontre	Mistissini
8 février	Groupe de travail, 20 ^e rencontre	Québec
16 mars	Groupe de travail, 21 ^e rencontre	Mistissini
31 mai	Groupe de travail, 22 ^e rencontre	Mistissini
	Initiative boréale canadienne	
	Table jamésienne de concertation minière	
31 mai	Troisième rencontre avec les maîtres de trappe	Mistissini
21 septembre	Groupe de travail, 23 ^e rencontre	Mistissini
1 ^{er} novembre	Groupe de travail, 24 ^e rencontre (conférence téléphonique)	
17 novembre	Groupe de travail, 25 ^e rencontre	Mistissini
	Citizens Energy Corporation (SkyPower Corporation)	
2006		
14 janvier	Audiences publiques	Mistissini
15 janvier	Audiences publiques	Chibougamau
10 mars	Groupe de travail, 26 ^e rencontre	Québec
	COTA	
	Bureau de tourisme (nation crie de Mistissini)	
4 avril	Groupe de travail, 27 ^e rencontre	Mistissini
12 juillet	Groupe de travail, 28 ^e rencontre	Mistissini

12 juillet	Quatrième rencontre avec les maîtres de trappe	Mistissini
23 novembre	Groupe de travail, 29 ^e rencontre	Mistissini

2007

16 janvier	Groupe de travail, 30 ^e rencontre Secrétariat aux affaires autochtones	Mistissini
16 janvier	Cinquième rencontre avec les maîtres de trappe	Mistissini
27 mars	Groupe de travail, 32 ^e rencontre	Québec
14 mai	Rencontre avec la Ville de Chibougamau (Groupe de travail, 31 ^e rencontre)	Chibougamau
12 juin	Groupe de travail, 33 ^e rencontre	Mistissini
12 juin	Sixième rencontre avec les maîtres de trappe	Mistissini

Figure 1
Carte des territoires de trappe touchés par le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish

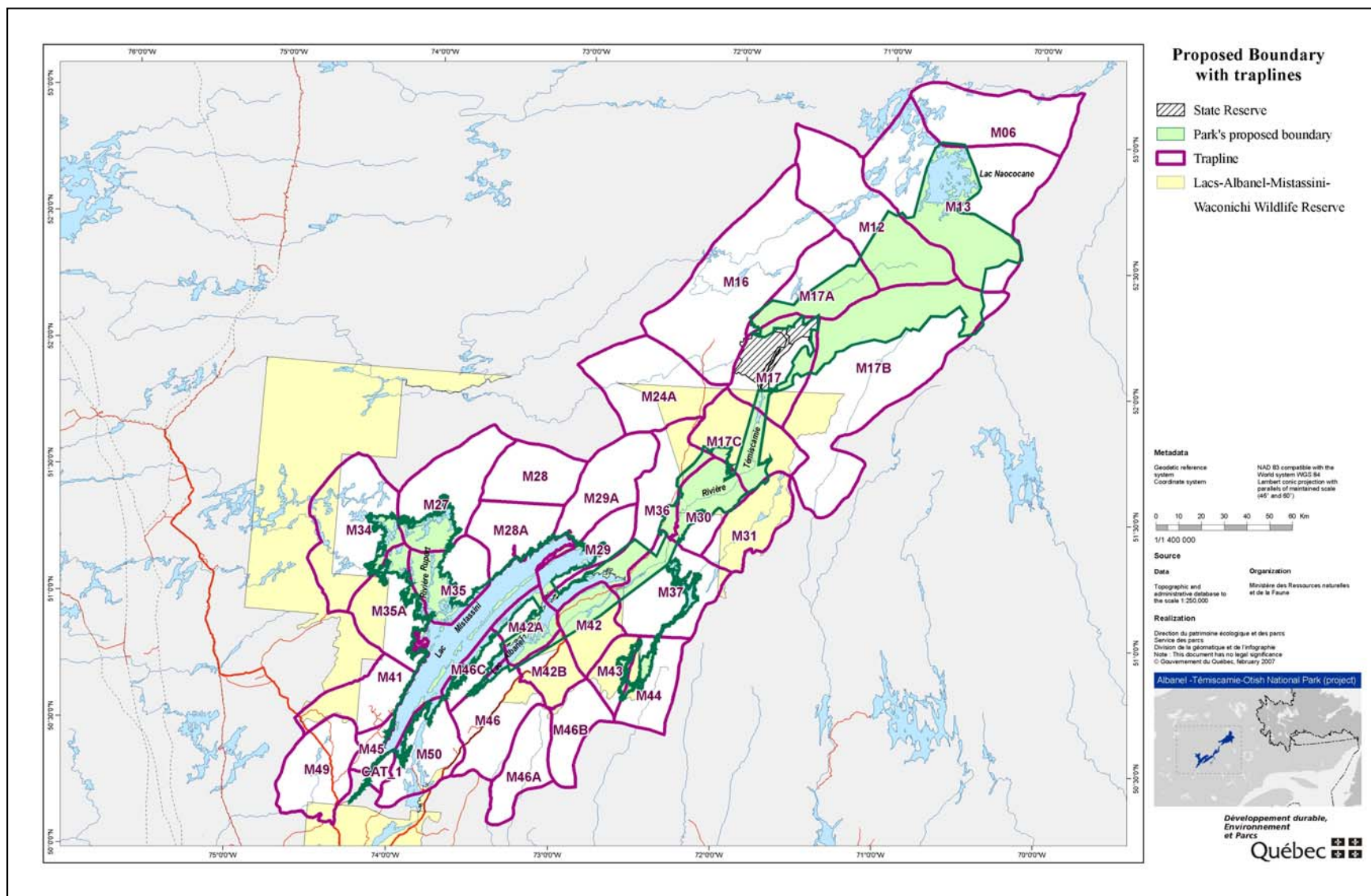
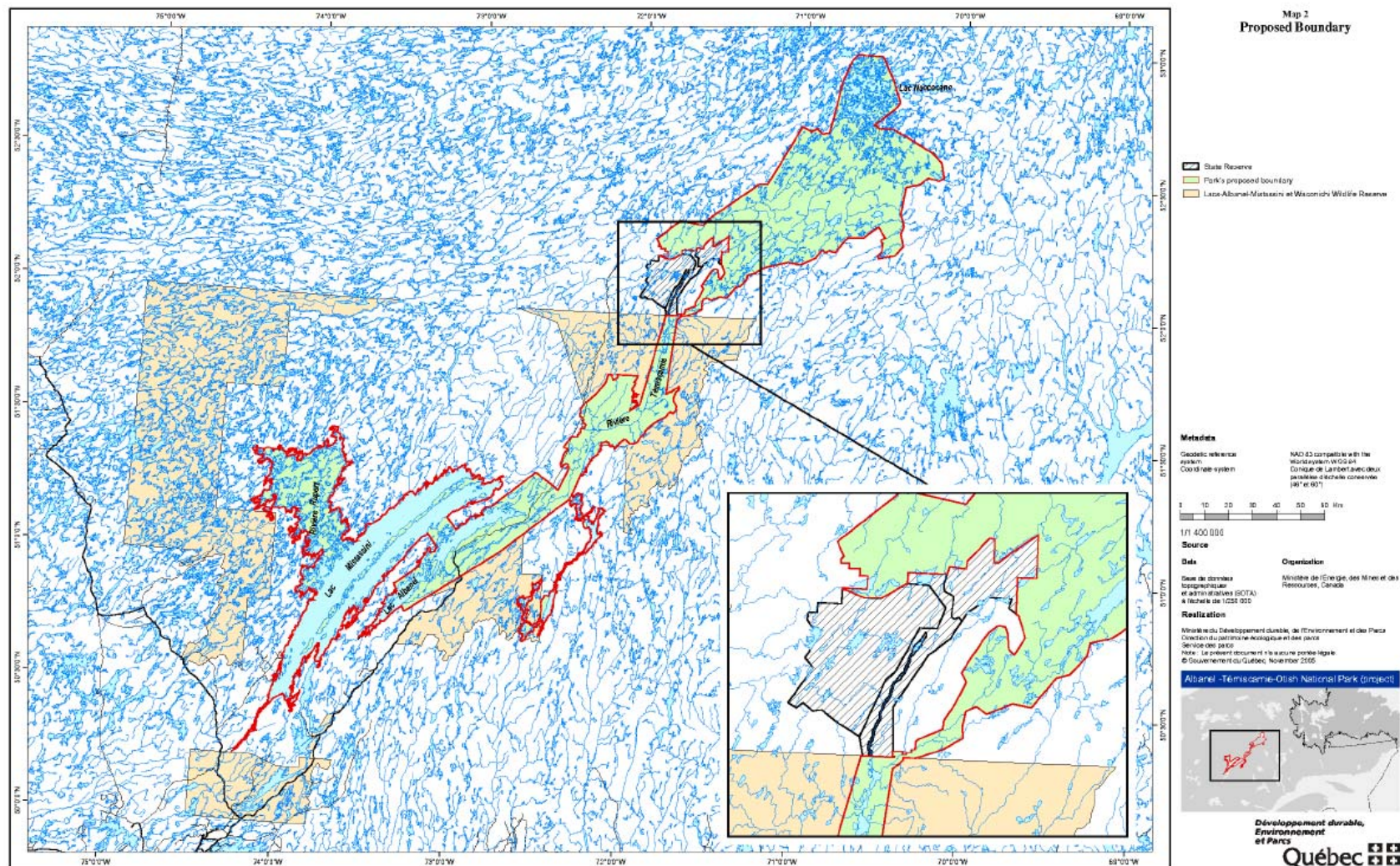
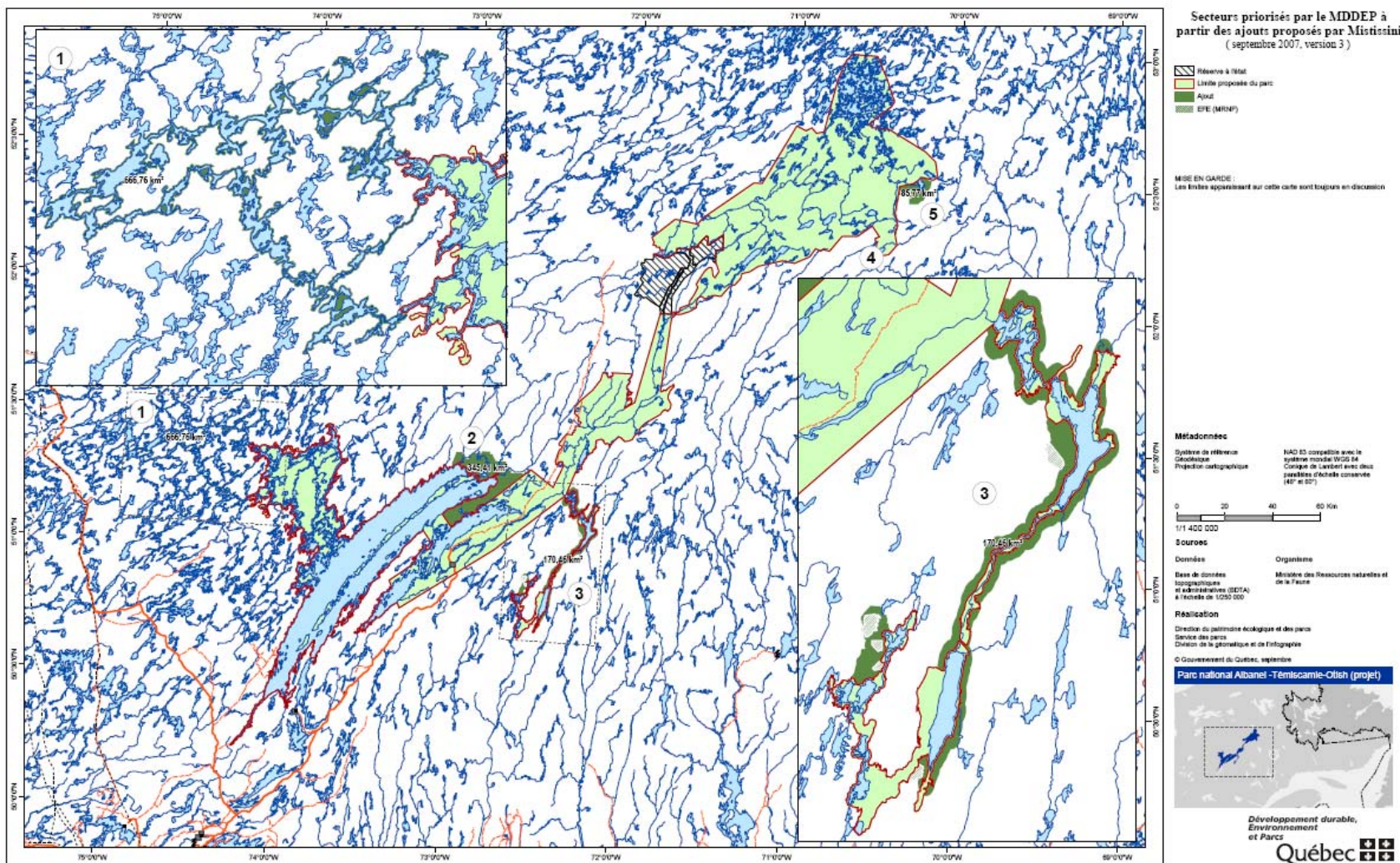


Figure 2
Limites proposées du parc



Ajouts proposés aux limites du parc



**Insérer un séparateur
avec onglet**

**(Pas de numéro ni
texte dans l'onglet)**



E'weewach

là d'où originent les eaux



Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish



Plan directeur provisoire



Québec



E'weewach

là d'où originent les eaux



Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish

Plan directeur provisoire

REMERCIEMENTS

La production de ce document n'aurait pu être réalisée sans la participation de plusieurs collaborateurs :

Nation crie de Mistissini

Kathleen Wooton, vice-chef
Sophie Matoush
Andrew Coon, Secteur Tourisme

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Roch Allen

Société des établissements de plein air du Québec

Robert Proulx

Rédaction

Alain Hébert
Jean Gagnon

Cartographie

Jean Berthiaume
André Lafrenière

Photographies

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Nation crie de Mistissini, Secteur Tourisme
Gaétan Beaulieu,
© Le Québec en Images, CCDMD
Pierre Desmarchais
Gilles H. Lemieux
Jean-Yves Pintal

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec,
ISBN 2-550-46006-5
2-550-46007-3 (PDF)
Envirodoq EN/2005/0280
© Gouvernement du Québec, 2005



Table des matières

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
1 SITUATION ACTUELLE	11
1.1 HISTORIQUE	11
1.2 CONTEXTE RÉGIONAL	12
1.2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	12
1.2.2 LIMITE PROPOSÉE	12
1.2.3 RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES	12
1.2.4 OFFRE RÉGIONALE EN RÉCRÉOTOURISME	15
1.3 SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	16
1.3.1 CONDITIONS CLIMATIQUES	16
1.3.2 PATRIMOINE NATUREL	16
1.3.3 PATRIMOINES HISTORIQUE ET CULTUREL	18
1.3.4 PATRIMOINE PAYSAGER	19
1.4 ÉTAT DU PATRIMOINE	19
1.5 PORTRAIT DE LA MISE EN VALEUR	19
2 ANALYSE DE LA SITUATION ET DIAGNOSTIC	21
2.1 MENACES À LA CONSERVATION	21
2.2 POTENTIEL À DÉVELOPPER ET CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR	22
2.3 DÉFIS À RELEVER	22
3 CONCEPT DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR	23
3.1 ORIENTATIONS DE GESTION	23
3.1.1 CONSERVATION	23
3.1.1.1 RECHERCHE	23
3.1.1.2 SUIVI DES IMPACTS	23
3.1.1.3 GESTION PARTICIPATIVE	23
3.1.1.4 STRESS EN PÉRIPHÉRIE	23
3.1.2 MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL	24

3.2	ZONAGE	24
3.2.1	ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME	27
3.2.2	ZONES DE PRÉSERVATION	27
3.2.3	ZONES D'AMBIANCE	27
3.2.4	ZONES DE SERVICES	27
3.2.5	AIRES SACRÉES	27
3.3	AMÉNAGEMENTS RELATIFS À LA CONSERVATION	28
3.4	AMÉNAGEMENTS RELATIFS À LA MISE EN VALEUR	28
3.4.1	ACCÈS AU PARC	28
3.4.2	ACTIVITÉS	29
3.4.2.1	ÉDUCATION	29
3.4.2.2	RANDONNÉE PÉDESTRE	30
3.4.2.3	RANDONNÉES EN TRAÎNEAU À CHIENS	31
3.4.2.4	PRATIQUE DU CANOT ET DU KAYAK	31
3.4.2.5	PÊCHE SPORTIVE	32
3.4.2.6	CHASSE ET PIÉGEAGE	32
3.4.2.7	AUTRES ACTIVITÉS	33
3.4.3	SERVICES	33
3.4.3.1	ACCUEIL ET SERVICES CONNEXES	33
3.4.3.2	HÉBERGEMENT	33
3.4.4	PÔLES D'ACTIVITÉS	34
3.4.4.1	PÔLES PRIMAIRES	34
3.4.4.2	PÔLES SECONDAIRES	35
3.4.4.3	PÔLES TERTIAIRES	35
	CONCLUSION	39
	BIBLIOGRAPHIE	41
	LISTE DES CARTES	
	Carte 1 Le Réseau des parcs nationaux du Québec et les régions naturelles	9
	Carte 2 Le Limite proposée	13
	Carte 3 Le Zonage proposé	25
	Carte 4 Le Concept d'aménagement	37



Avant-propos

Le présent plan directeur provisoire est un document qui, de façon succincte, présente le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish. Outre la limite proposée, on y trouvera un portrait du territoire visé, une analyse de la situation relative à la conservation et à la mise en valeur de son patrimoine et une proposition d'orientations de gestion et de zonage visant à assurer la pérennité de ce patrimoine. Ce plan directeur provisoire se distingue notamment par l'importance qu'accorde la Nation crie de Mistissini à la préservation du patrimoine culturel, en liaison avec le patrimoine naturel, et par l'influence qu'auront les maîtres de trappe lors de la mise en valeur de cet immense territoire. Les maîtres de trappe en ont toujours été les gardiens et les protecteurs. Il doit continuer d'en être ainsi dans l'avenir, afin que les générations futures puissent bénéficier des droits garantis dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois et pour assurer la conservation et la mise en valeur des composantes du riche patrimoine de ce territoire.

5

En ce qui a trait aux orientations de gestion de ce parc, il s'agira de tout mettre en œuvre pour soutenir le principe de conservation garanti dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois. De plus, il faudra viser à maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes couvrant ce territoire. Ceux-ci seront mis à l'épreuve au fil des ans par l'accroissement de la population de Mistissini et par la venue des visiteurs du parc, mais aussi par les impacts négatifs qui proviendront de la périphérie du futur parc.

Dans l'avenir, la direction du parc devra harmoniser son plan d'action avec celui de futures aires protégées limitrophes, lesquelles seront administrées par les nations amérindiennes voisines, à savoir les Innus de Mashteuiatsh et les Eeyouch d'Oujé-Bougoumou, de Waswanipi et de Nemaska.

Par ailleurs, la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish et sa mise en valeur auront des retombées positives pour les villes de Chibougamau et de Chapais, situées le long de la route qui donnera accès à ce territoire protégé, car les activités à caractère économique et touristique s'en trouveront diversifiées. Il appartiendra donc aux Jamésiennes et Jamésiens de tirer profit des retombées anticipées en offrant des services intégrés et complémentaires.

Rappelons que dans ce projet, le parc chevauche la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi. Plusieurs refuges, chalets et sites de camping deviendront automatiquement des actifs du parc, tout en permettant la diversification de la clientèle.

Enfin, soulignons que ce projet de parc offrira aux jeunes de Mistissini des possibilités d'emplois en écotourisme. Les jeunes se verront confier la responsabilité d'assurer à leur tour la préservation du patrimoine légué par les générations précédentes. Voilà un important défi à relever qui devrait faire la fierté des dirigeants de cette nation. La responsabilité de préciser les futurs aménagements et l'offre d'activités à privilégier à moyen terme reviendra donc à la direction de ce parc. Dans un premier temps, il sera nécessaire de consolider, d'adapter et d'améliorer l'offre actuelle de services et de mettre aux normes les installations existantes. Les principaux aménagements se limiteront donc, à court terme, à la mise en place de centres de services aux visiteurs à Mistissini et dans le secteur de la rivière Témiscamie.



Introduction

En partenariat avec la Nation crie de Mistissini, le gouvernement du Québec projette de créer un parc représentatif de la forêt boréale : le parc national Albanel-Témiscamie-Otish (nom provisoire). Un toponyme officiel sera choisi, de concert avec cette communauté. Le territoire qui a été proposé couvre une superficie de plus de 11 000 km². Il s'agira du premier parc habité au Québec. En effet, plusieurs familles de la communauté crie de Mistissini continueront de vivre à l'intérieur des limites prévues de ce parc. Cette situation particulière découle des droits consentis par la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Le projet mettra en valeur les patrimoines naturel, culturel et historique de ce vaste territoire.

Ce projet de parc traduit la volonté du gouvernement de mettre en place un réseau d'aires protégées de qualité, représentatif de la biodiversité du Québec, qui couvre toutes ses régions naturelles et cible 8 % de sa superficie (voir la carte 1). De plus, il s'inscrit dans le contexte du Plan gouvernemental 2004-2007 sur la diversité biologique et du Plan de développement durable du Québec intitulé *Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie*.

Le processus de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish en est à l'avant-dernière étape prévue par la Loi sur les parcs, soit celle des audiences publiques, lesquelles porteront notamment sur les limites du futur parc. Lors de ces audiences publiques, les groupes et les personnes qui le souhaitent pourront se prononcer sur les différents aspects du projet.

Le réseau des parcs nationaux du Québec, à l'instar d'autres réseaux de parcs nationaux du monde, respecte les critères de conservation établis par l'Union mondiale pour la nature (UICN), tel que le précise la Loi sur les parcs. Ce réseau est voué à la conservation et à la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec et de sites naturels à caractère exceptionnel et de leur diversité biologique.

Le territoire proposé pour établir ce parc est l'un des derniers bastions de la forêt boréale du Québec. Il n'a pas été touché par l'exploitation forestière, minière ou hydroélectrique et la nation autochtone qui l'habite y pratique toujours ses activités ancestrales. Il sera donc primordial d'instaurer des mesures visant à assurer la pérennité de ce patrimoine. À cet effet, et comme partout ailleurs dans le réseau des parcs nationaux du Québec, trois principes de base seront appliqués :

- la conservation a préséance sur la mise en valeur;
- l'intégrité du patrimoine doit être maintenue;
- le principe de précaution doit être au cœur de toutes les décisions.

Soulignons ici que le principe de conservation et le droit d'exploitation (chasse, pêche et piégeage) définis dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ont préséance sur ceux prescrits dans la Politique sur les parcs.

Le présent document décrit les orientations initiales qui sont proposées pour exploiter ce premier parc sur le territoire de trappe des Cris de Mistissini.

Carte 1 LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC ET LES RÉGIONS NATURELLES

- PARC NATIONAL**
- 1 AIGUEBELLE, D'
 - 2 ANTICOSTI, D'
 - 3 BIC, DU
 - 4 FRONTENAC, DE
 - 5 GASPÉSIE, DE LA
 - 6 GRANDS-JARDINS, DES
 - 7 HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE, DES
 - 8 ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ, DE L'
 - 9 ÎLES-DE-BOUCHERVILLE, DES
 - 10 JACQUES-CARTIER, DE LA
 - 11 MIGUASHA, DE
 - 12 MONT-MÉGANTIC, DU
 - 13 MONT-ORFORD, DU
 - 14 MONT-SAINT-BRUNO, DU
 - 15 MONT-TREMBLANT, DU
 - 16 MONT-VALIN, DES
 - 17 OKA, D'
 - 18 PINGUALUIT, DES
 - 19 PLAISANCE, DE
 - 20 POINTE-TAILLON, DE LA
 - 21 SAGUENAY, DU
 - 22 YAMASKA, DE LA
- PARC MARIN**
- 23 SAGUENAY - SAINT-LAURENT, DU
- PARC NATIONAL PROJÉTÉ**
- P1 ALBANILE-TÉMISCAMINGUE-OTISH
 - P2 ASSINICA (TERRITOIRE NON DÉLIMITÉ)
 - P3 CAP-WOLSTENHOLME, DU
 - P4 HARRINGTON-HARBOUR, DE
 - P5 LACS-GUILLAUME-DELISLE-ET-À-L'EAU-CLAIRE, DES
 - P6 MONT-DE-PUVRINITUQ, DES
 - P7 MONT-TORNGAT-ET-DE-LA-RIVIÈRE-KOROC, DES
 - P8 NATASHQUAN-AGUANUS-KENAMU, DE
- TERRITOIRE RÉSERVÉ POUR FINS DE PARC**
- TR1 BAIE-AUX-FEUILLES, DE LA
 - TR2 CANYON-EATON, DU
 - TR3 COLLINES-ONDULÉES, DES
 - TR4 CONFLUENCE-DES-RIVIÈRES-À-LA-BALEINE-ET-WHEELER, DE LA
 - TR5 LAC-BURTON-RIVIÈRE-ROGGAN-ET-LA-POINTE-LOUIS-XIV, DU
 - TR6 LAC-CAMBRIEN, DU
 - TR7 MONT-PYRAMIDES, DES
 - TR8 PÉNINSULE-MINISTIKAWATIN, DE LA
- RÉGION NATURELLE**
- A1 LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
 - A2 LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS
 - A3 LE MASSIF GASPÉSIEN
 - A4 LES MONTS NOTRE-DAME
 - A5 LES CHÂINONS DE L'ESTRIE, DE LA BEAUCÉ ET DE BELLECHASSE
 - A6 LES MONTAGNES FRONTALIÈRES
 - A7 LES MONTS SUTTON
 - L8 LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES
 - L9 LES COLLINES MONTERÉGIENNES
 - L10 LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT
 - L11 LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE
 - L12 LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
 - L13 LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD
 - L14 L'ÎLE D'ANTICOSTI
 - L15 LA CÔTE ROCHÉUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
 - B16 LE PLATEAU DU PETIT MÉCATIN
 - B17 LES LAURENTIDES BOREALES
 - B18 LE MASSIF DU MONT VALIN
 - B19 LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 - B20 LE FJORD DU SAGUENAY
 - B21 LA CÔTE DE CHARLEVOIX
 - B22 LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC
 - B23 LES LAURENTIDES MÉRIDIONALES
 - B24 LA VALLÉE DE LA GATINEAU
 - B25 LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE
 - B26 LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI
 - B27 LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES
 - B28 LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES
 - B29 LE PLATEAU DE LA RUPERT
 - B30 LE LAC MISTASSINI
 - B31 LES MONTS OTISH
 - B32 LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL
 - B33 LE PLATEAU DE LA GEORGE
 - B34 LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
 - B35 LA FOSSE DU LABRADOR
 - B36 LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU
 - B37 LE PLATEAU HUDSONIEN
 - B38 LES CUESTAS HUDSONIENNES
 - B39 LE PLATEAU DE L'UNGAVA
 - B40 LES MONTS DE PUVRINITUQ
 - B41 LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUONSON
 - B42 LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
 - B43 LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

0 100 200 400 km

1/8 000 000

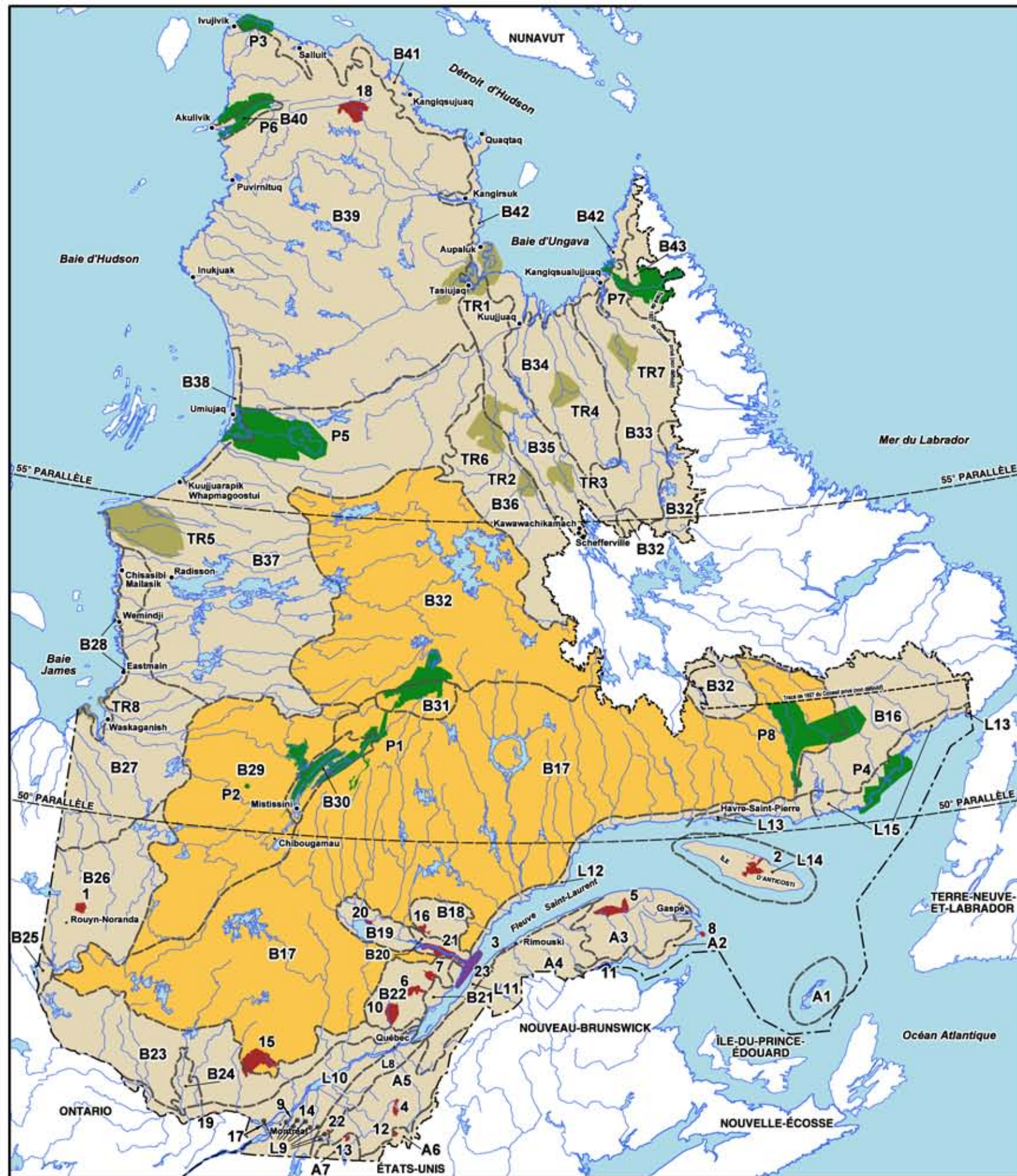
Sources

La Base générale et administrative du Québec (BGAQ) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

© Gouvernement du Québec, décembre 2005

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec





1 Situation actuelle

1.1

Historique

Rappelons ici les principales étapes qui ont incité le gouvernement du Québec et la Nation crie de Mistissini à vouloir créer un premier parc sur le territoire de la baie James. L'adoption des Arrêtés ministériels de 1991 et de 1992 (AM-91-192 et AM-92-170) a tout d'abord permis de soustraire à l'exploitation minière et forestière un territoire de 6 579 km², mis en réserve à des fins de parc. De plus, le rapport Morisson (1997), commandé par le Grand Conseil des Cris, le Fonds mondial pour la nature (Canada) et la Direction des parcs de l'époque, a constitué un point tournant dans la décision des Cris de Mistissini d'établir un parc sur leur territoire de trappe. Essentiellement, ce rapport recommandait que les Cris soient étroitement associés au processus visant la création d'un parc et que l'approche holistique, liant la conservation et, à un certain degré, la mise en valeur des patrimoines culturel et naturel, constitue la trame de fond à l'établissement de ce premier parc sur leurs terres ancestrales.

Le plan stratégique 2001-2004 de la Société de la Faune et des Parcs du Québec proposait, dans un premier temps, de mener des études sur le terrain afin de mieux circonscrire l'aire d'étude et d'entamer les discussions avec les autorités de la Nation crie de Mistissini. Le 21 août 2001, le chef John Longchap a invité le ministre à constituer un groupe de travail tripartite devant réviser la limite de l'actuelle réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi en vue d'y superposer un parc de conservation et d'implanter une nouvelle structure de gestion de ce territoire. Le 29 novembre 2001, le ministre a consenti à constituer ce groupe de travail, sous la présidence du Conseil de la Nation crie de Mistissini, lequel est composé de trois représentants crs, de deux représentants de la Société de la faune et des parcs du Québec et du directeur de la réserve faunique à l'emploi de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).



À l'origine, le projet de parc couvrait seulement une partie des lacs Mistassini et Albanel, tout le cours de la rivière Témiscamie et la majeure partie du massif des monts Otish. Dès la première présentation du territoire à l'étude, lors de la séance régulière du Conseil de la Nation crie de Mistissini du 15 avril 2002, deux résolutions concernant le périmètre de ce futur parc ont été adoptées unanimement et adressées au ministre (résolutions 2002-87A et 2002-88A). Le 22 mai 2002, le ministre acceptait ces deux résolutions. Le périmètre du projet initial était alors élargi afin d'ajouter la presque totalité des lacs Albanel et Mistissini, la partie amont de la rivière Rupert, le couloir historique des lacs à l'Eau Froide et Témiscamie ainsi que le lac Naococane, au nord des monts Otish.

Au total, quatre campagnes de terrain ont été réalisées en compagnie de guides cris et d'experts, permettant la rédaction du cahier résumant l'état des connaissances. Ce cahier, déposé en avril 2005, a servi de référence à la préparation du présent plan directeur provisoire, parallèlement à des consultations d'individus, d'experts, d'organismes et de ministères concernés par la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish.

1.2

Contexte régional

1.2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire visé par le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish couvre une superficie de plus de 11 000 km². Il est situé à la limite est de la municipalité de la Baie-James, à 90 km au nord de Chibougamau, ville à laquelle on accède par la route provinciale 167 en provenance de la région du Lac-Saint-Jean ou par la route 113, laquelle relie l'Abitibi à la ville de Chapais, à l'ouest de Chibougamau. À partir de là, il faut moins d'une heure pour accéder au village de la communauté crie de Mistissini sur les rives du grand lac Mistassini, qui constitue la porte d'entrée du parc. Pour s'y rendre, il faut compter environ sept heures de route à partir de Québec et dix heures, à partir de Montréal.

1.2.2 LIMITE PROPOSÉE

Dans sa partie méridionale et lacustre, à l'exception des Terres de catégorie I, de la baie du Poste et de la baie Abatagouche (où se situe le village de Mistissini), le parc préservera dans son intégralité la surface des eaux du lac Albanel et du lac

Mistassini ainsi qu'une bande riveraine autour de ces deux lacs (voir la carte 2). Il comprendra aussi le secteur de la rivière Rupert, de la source de cette rivière au lac Mistassini jusqu'au lac Bellinger, englobant ainsi l'île Peuverau et l'île de l'Est. Le secteur de la rivière Témiscamie sera aussi inclus, afin de protéger une bonne partie du bassin versant de la rivière, à partir de sa source dans les monts Otish, ainsi que le couloir de la route de canot historique reliant le lac à l'Eau Froide au lac Témiscamie jusqu'à sa décharge au lac Albanel. L'ajout des monts Otish permettra de protéger la presque totalité du massif et de son contrefort nord, qui bordent la plaine de la rivière Eastmain. Enfin, le lac Naococane et ses centaines d'îles seront aussi protégés.

Ainsi, une bonne partie de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi sera transformée en parc. Les portions résiduelles de la réserve faunique serviront de zones tampons où des activités complémentaires au projet de parc pourront être offertes.

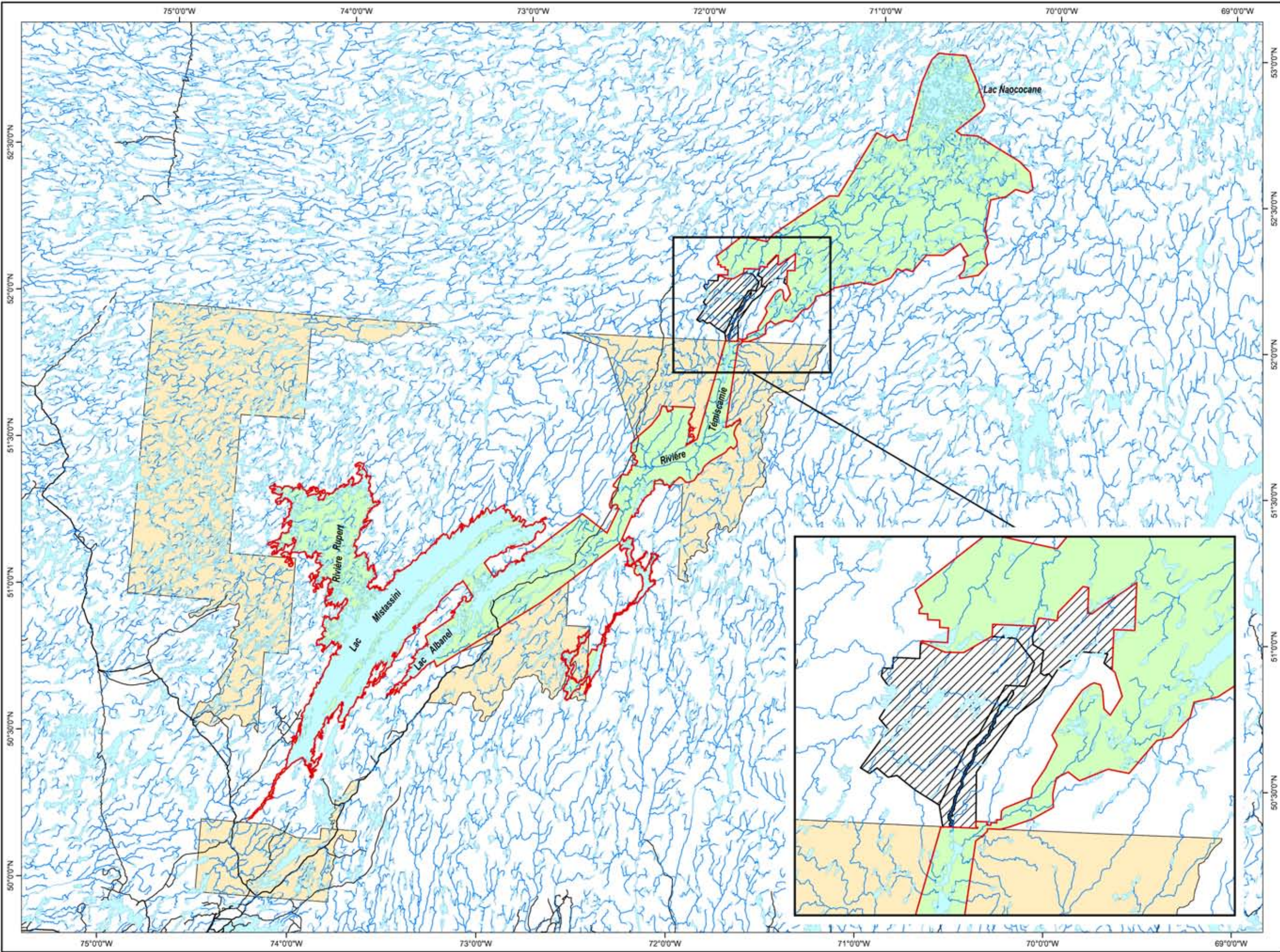
Le parc protégera donc la presque totalité du massif des monts Otish. Cependant, trois unités territoriales destinées à l'exploration minière dans le piémont de ce massif en seront temporairement soustraites, et ce, pour une période qui ne dépassera pas le 7 juillet 2009. Au terme de cette entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, si aucun potentiel minier significatif n'est décelé, la superficie de ces deux réserves à l'État sera alors soustraite à l'activité minière et ajoutée au futur parc.

Le village de Mistissini et les terres de catégorie I qui l'entourent ne sont pas inclus dans le périmètre du projet de parc. Ce secteur aura le double rôle de zone tampon et de porte d'entrée principale pour les visiteurs.

1.2.3 RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES

La création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish vise à protéger les éléments représentatifs de cinq grandes régions naturelles du Québec. Il y a tout d'abord le bassin des lacs Mistassini et Albanel (région naturelle B-30), qui s'étale sur la plus grande assise de roches sédimentaires dans la portion québécoise du bassin hydrographique de la baie James. Le déversoir du lac Mistassini s'étale vers l'ouest, sur le Plateau de la Rupert (région naturelle B-29), où cette rivière tumultueuse se faufile entre de grandes îles et emprunte des chenaux tortueux pour traverser la muraille de dizaines d'eskers qui lui bloquent la route. Puis, aux confins de la

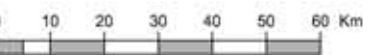
Carte 2
La limite proposée



- Réserve à l'état
- Limite proposée du parc
- Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Métadonnées

Système de référence
Géodésique
Projection cartographique
NAD 83 compatible avec le
système mondial WGS 84
Conique de Lambert avec deux
parallèles d'échelle conservée
(46° et 60°)



1/1 400 000

Sources

Données

Base de données
topographiques
et administratives (BDTA)
à l'échelle de 1/250 000

Organisme

Ministère de l'Énergie, des Mines et des
Ressources, Canada

Réalisation

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, décembre 2005

Parc national Albanel -Témiscamie-Otish (projet)





15

région naturelle des Laurentides boréales (région naturelle B-17), on remonte vers le nord la majestueuse rivière Témiscamie aux rives sablonneuses jusqu'au massif des monts Otish (région naturelle B-31), lesquels constituent le pivot hydrographique du Québec. C'est à cet endroit que le relief des cuestas (montagnes tabulaires) s'aligne, sur un front d'environ 200 km, où il fait face à la plaine de la rivière Eastmain. Enfin, au nord, on débouche sur le lac Naococane aux centaines d'îles constituées de dépôts quaternaires ennoyés, caractéristiques du paysage de la région du Plateau lacustre central (région naturelle B-32).

1.2.4 OFFRE RÉGIONALE EN RÉCRÉOTOURISME

La réserve faunique qui englobe les grands lacs Albanel, Mistassini et Waconichi a été créée, en 1948, en tant que réserve de chasse et de pêche. Le grand lac Mistassini constitue le cœur de cette réserve faunique. Au fil des ans, des installations ont été aménagées autour de ce lac pour la pratique de la pêche sportive. Parmi celles-ci, les pavillons de pêche Osprey, Louis-Jolliet et Vieux-Poste ont acquis une réputation qui dépasse largement nos frontières. S'ajoute depuis peu le camp de la Papaskwasati, sur le même lac. Les

campings de la baie Pénicouane au lac Mistassini et du lac Albanel favorisent l'accès aux plus grands plans d'eau de la région.

Le village de Mistissini offre aussi des installations d'accueil modernes et propose aux visiteurs des activités qui leur feront découvrir le milieu de vie du peuple cri, une nation progressiste. En cours de route, les visiteurs auront l'occasion de se rendre dans les villes de Chibougamau et de Chapais, dont l'essor est lié à la richesse géologique du sous-sol de la région. Ces deux villes peuvent offrir une vaste gamme de produits et de services aux visiteurs qui se rendent plus au nord.

Enfin, la communauté crie d'Oujé-Bougoumou, établie juste au sud de la réserve faunique Assinica, surprendra les visiteurs par son urbanisme bien intégré au milieu et par l'architecture singulière de ses bâtiments.

La région de la Jamésie regorge de milliers de lacs qui abritent une faune variée. En saison hivernale, elle représente un paradis pour les motoneigistes fervents de grands espaces et de conditions de neige inégales.

1.3

Synthèse des connaissances

1.3.1 CONDITIONS CLIMATIQUES

À l'intérieur du périmètre du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish, le climat est de type continental et le taux d'humidité de l'air ambiant est faible. De grandes variations de température peuvent être observées entre la nuit et le jour. Dans ces régions au climat relativement moins humide, les basses températures hivernales et les coups de chaleurs estivaux semblent moins marqués comparativement à la vallée du Saint-Laurent.

Le climat des lacs Mistassini et Albanel présente une certaine stabilité, une situation tout à l'avantage des visiteurs qui prévoient fréquenter ces plans d'eau. Par contre, dans le massif des monts Otish, les températures sont imprévisibles et peuvent changer au cours d'une même journée.

Le facteur éolien a également un effet déterminant sur les accumulations de neige au sol dans ces deux secteurs. La forêt boréale, qui borde la plaine lacustre, présente d'importantes accumulations de neige. Celles-ci dépassent souvent un mètre d'épaisseur au sol, ce qui rend la pratique du ski de randonnée et de la raquette des plus agréables. Par ailleurs, les vents violents qui balaient régulièrement les hauts sommets des monts Otish empêchent les accumulations de neige, ce qui force les randonneurs à circuler à mi-pente ou dans les vallées en hiver. L'été, les brumes matinales sont souvent persistantes sur ces sommets.

1.3.2 PATRIMOINE NATUREL

Du lac Mistassini aux monts Otish, trois des grandes zones de végétation du Québec sont représentées, soit la forêt boréale, la taïga et la toundra. On trouve d'abord, en bordure des lacs Mistassini et Albanel et de la rivière Témiscamie, la limite nord de la grande forêt boréale. Au pied des monts Otish, cette forêt est graduellement remplacée par la taïga, une forêt ouverte où dominent l'épinette noire, les lichens et les éricacées. Enfin, de vastes étendues de la toundra caractérisent





les hauts plateaux des monts Otish. Bref, on trouvera dans ce seul parc plusieurs composantes biophysiques du Québec nordique.

La géomorphologie du territoire se caractérise par la présence de l'un des plus grands dépôts de roches sédimentaires au nord du 50^e parallèle, au Québec. On peut facilement y observer des phénomènes géomorphologiques aux dimensions spectaculaires et qui datent de la dernière ère glaciaire. Des eskers de plusieurs dizaines de kilomètres s'étirent parallèlement dans la plaine de la rivière Eastmain et en travers du cours de la rivière Rupert. De grandes étendues de moraines de décrépitude moulent l'ensemble du paysage de la plaine ennoyée du grand lac Naococane. Enfin, on peut observer d'immenses drumlins tout autour du lac Albanel.

Le massif des monts Otish, situé au centre géographique du Québec, comporte plusieurs sommets dépassant les 1 000 mètres d'altitude, dont le mont Yapeitso (1 135 mètres). Ces collines sont caractérisées par des formations sédimentaires du Protérozoïque et présentent un relief de cuestas. Ce massif constitue l'une des dernières régions du Québec à s'être libérée des glaces à la suite de la glaciation continentale du Wisconsin, il y a environ 7 000 ans. La fragile toundra des sommets, avec ses lichens, ses mousses et ses arbustes prostrés, est caractéristique des paysages de l'Arctique québécois. Enfin, plusieurs versants d'exposition sud, situés en haute altitude, abritent d'anciennes pessières blanches, plus que centenaires, ce qui est pour le moins inusité à une telle latitude. Quelques grands lacs perchés en altitude demeurent gelés la majeure partie de l'année. Les berges de quelques ruisseaux montagnards abritent le rare agosérus orangé, une plante dont l'aire principale de répartition se situe à l'ouest du continent nord-américain. Ce massif montagneux constitue la source de rivières se déversant dans les trois grands bassins versants du Québec, soit l'Ungava (rivière Caniapiscou), la baie James et la baie d'Hudson (rivières La Grande, Eastmain et Rupert) ainsi que le Saint-Laurent (rivière Péribonka, par le lac Saint-Jean, rivières Manicouagan et aux Outardes). En effet, les Cris de Mistassini ont donné à ce territoire le nom évocateur d'« *E'weewach* », qui signifie « là d'où originent les eaux ».

La majestueuse rivière Témiscamie prend sa source dans le massif des monts Otish. Cette rivière de plus de 175 km constitue l'un des principaux tributaires du lac Albanel. Elle comporte par endroits d'innombrables berges de sable blond

et ses eaux vives en font l'une des plus belles rivières canotables au Québec. Tout au long de son parcours, on trouve des sentinelles centenaires d'épinettes blanches et de vieilles forêts d'épinettes noires qui, au cours des derniers siècles, ont échappé au cycle des feux. Ces vieux écosystèmes constituent notamment un refuge pour le caribou forestier, en particulier au sud de la route historique de canots menant au lac à l'Eau Froide.

Le lac Mistassini, d'une superficie de 2 336 km², est le plus grand lac naturel du Québec et constitue la source de la rivière Rupert. La région des lacs Mistassini et Albanel est caractérisée par de grandes formations calcaires isolées à l'intérieur du Bouclier canadien. La grande plaine lacustre des lacs Albanel et Mistassini repose donc sur une assise sédimentaire qui accueille une flore calcicole inusitée en forêt boréale. Cette géologie particulière explique aussi la présence de plusieurs espèces de plantes, de bryophytes et de lichens en situation précaire au Québec. Plusieurs plantes vasculaires atteignent leur limite septentrionale de répartition pour le Québec dans la partie sud du lac Mistassini et à l'embouchure de la rivière Témiscamie. C'est le cas notamment de l'osmonde royale et de l'if du Canada. À l'inverse, certaines plantes arctiques caractéristiques des habitats calcaires exposés en bordure de ces lacs atteignent à cet endroit leur limite sud. Quelques plantes connues du secteur ont été décrites pour la première fois par le botaniste et explorateur français André Michaux, lors de son passage au lac Mistassini en 1792. On peut citer la primevère du lac Mistassini, qui affectionne les substrats calcaires de ce lac. Ces mers intérieures aux horizons illimités constituent également l'habitat de plusieurs espèces de poisson de grande taille, dont les ombles grises et les ombles de fontaine, les dorés jaunes et les brochets du Nord. Fait inusité, au lac Mistassini on a constaté la présence de deux populations de truite mouchetée génétiquement distinctes. Au sud du même lac, on peut observer les traces d'un impact météoritique sur les rochers bordant l'île Rouleau, que les Cris ont nommé « Mintinikus ».

À l'entrée de la rivière Rupert, le lac Mistassini présente des côtes déchiquetées qui se font îles, pointes, détroits, presqu'îles et récifs acérés et qui en retardent l'écoulement. Puis, la rivière entreprend son long cours en direction de la baie James en se divisant en trois branches, créant ainsi d'immenses îles entre elles et parsemant leur cours d'entrelacs et de rapides tantôt sages, tantôt agités et quelque peu imprévi-

sibles. Des eskers transversaux entrecoupent la rivière et les îles centrales. Quelques rares collines jaillissent du paysage et portent, le plus souvent, les traces du passage de feux, en étalant les squelettes blanchis de troncs d'épinettes noires.

Bordant la partie septentrionale du parc, au voisinage du réservoir Caniapiscou, le lac Naococane, au contour indéfini, comporte d'innombrables îles de toutes dimensions, vestiges de dépôts glaciaires. On observe ici autant d'eau que de terre et des boisés ouverts, caractéristiques de la taïga, dominés par l'épinette noire, les éricacées, les lichens et les mousses.

18

1.3.3 PATRIMOINES HISTORIQUE ET CULTUREL

Le parc Albanel-Témiscamie-Otish constituera le premier parc habité du Québec et ce fait mérite d'être souligné de façon particulière. Les Mistassins qui habitent ce territoire ont une culture authentique, plusieurs fois millénaire. La richesse de leur patrimoine culturel sera mise en évidence lors du séjour des visiteurs, notamment par l'offre des activités et des services. Déjà, la magnifique Auberge de Mistissini peut servir

de modèle grâce aux visuels et aux textes à caractère historique qui parent si bien ses murs. Aux yeux du monde, les employés du parc, qui viendront principalement de la Nation crie de Mistissini, deviendront eux aussi, grâce à la complicité et à l'appui des maîtres de trappe, les gardiens et les témoins vivants de cette culture ancienne.

Et que dire du vaste potentiel que recèlent les nombreux sites archéologiques recensés sur le territoire du parc? Nous avons le devoir collectif de les protéger et d'y poursuivre des fouilles archéologiques et les rares sites ouverts aux visiteurs le seront sous la supervision de guides compétents. L'aménagement de ces sites fera l'objet de précautions particulières et se déroulera sous la supervision d'archéologues mandatés par la direction du parc.

Le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish abrite des patrimoines archéologique et historique uniques dans le réseau des aires protégées de l'Est de l'Amérique du Nord par la concentration de nombreux sites archéologiques, vestiges de la présence humaine ancienne sur ce territoire. Soulignons que le site « *Wapushakamikw* » (l'Antre du Lièvre) a été visité par le père Laure en 1730. Il s'agit du premier site archéologique à être classé « bien culturel » au Québec en 1976 sous la désignation de « Colline Blanche ». L'embouchure de la rivière Témiscamie offre plusieurs autres sites archéologiques présentant de nombreux artefacts, témoins des périodes paléo-indienne et historique. Sur le plan historique, le secteur de la rivière Témiscamie (de même que le lac à l'Eau Froide et le lac Témiscamie) se trouve sur la route de canots qui reliait Québec à la baie James au temps de la Nouvelle-France. Le secteur du lac Mistassini a été, durant quelques siècles, la zone de contact entre trois nations : les Cris, qui occupaient l'ensemble du territoire, les Français, qui venaient de la plaine du Saint-Laurent, et les Anglais, qui exploitaient les postes de traite de fourrure de la compagnie de la Baie d'Hudson à la baie James. De nos jours, les maîtres de trappe et leur famille vivent toujours sur la terre de leurs ancêtres « *Eeyou Istchee* » et restent les témoins privilégiés et les gardiens de cette riche tradition.

L'histoire de la traite des fourrures en direction de la mer du Nord s'est écrite ici et l'on se souvient encore des brigades de canotiers remontant à bord de leurs longs canots d'écorce les rivières Rupert et Eastmain pour atteindre l'intérieur des terres, là où était trappé le castor pour en prélever les plus belles peaux au monde.





1.3.4 PATRIMOINE PAYSAGER

Les aspects les plus typiques du paysage du territoire visé par la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish sont les suivants : l'immensité du lac Mistassini, qui couvre 2 336 km², l'archipel d'îles constituant la partie amont de la rivière Rupert, les longues plages sablonneuses qui bordent la rivière Témiscamie, le relief de cuestas des sommets des monts Otish et la myriade d'îles composant le grand lac Naococane.

1.4 État du patrimoine

Pour l'essentiel, le patrimoine paysager est demeuré intact. Il en est de même pour les patrimoines naturel et culturel, à l'exception des récentes traces de l'exploitation forestière dans les forêts de la route historique de canots, entre les lacs à L'Eau Froide et Témiscamie, et l'assise du chemin d'hiver récemment utilisé pour des activités d'exploration minière sur la rive ouest de la rivière Témiscamie, dans sa partie aval.

1.5

Portrait de la mise en valeur

Le village de Mistissini, porte d'entrée du parc, offre déjà aux visiteurs des structures d'accueil modernes et des activités qui leur feront découvrir le milieu et le mode de vie du peuple cri. Ainsi, l'Auberge Mistissini peut offrir 20 chambres et un service de restauration aux visiteurs.

À l'heure actuelle, les camps de pêche Osprey, Vieux-Poste, Louis-Jolliet et Papaskwasati peuvent héberger une centaine de visiteurs quotidiennement tandis que le camping du lac Albanel, situé au bout de la route 167, comporte 45 emplacements de camping et celui de la baie Pénicouane, au sud du lac Mistassini, offre 27 emplacements. Dans les monts Otish, trois refuges permettent d'héberger un total de 22 randonneurs, favorisant ainsi la découverte des plus hauts monts du secteur nord-est.

En résumé, au terme de sa création, le parc pourra accueillir et héberger de nombreux adeptes de séjour dans les parcs nationaux.





2 Analyse de la situation et diagnostic



21

2.1

Menaces à la conservation

Le statut de réserve faunique appliqué présentement à l'essentiel du territoire étudié ne peut garantir à long terme la préservation des éléments représentatifs des régions naturelles visées, ni des sites exceptionnels et de la biodiversité que l'on y trouve. En effet, dans une réserve faunique, toute forme d'exploitation des ressources naturelles peut être autorisée. Le territoire proposé pour établir ce parc constitue l'un des derniers bastions de la forêt boréale au Québec encore intouché par ces exploitations (forestière, minière, hydroélectrique), et l'un des rares où une nation autochtone pratique encore ses activités ancestrales, dans les mêmes conditions que ses ancêtres.

L'exploitation des ressources en périphérie du parc projeté pourra entraîner des impacts négatifs quantifiables à

l'intérieur de ses limites. De plus, des phénomènes globaux, comme le transport de polluants sur de longues distances et le réchauffement climatique, pourront aussi avoir leur part d'impacts négatifs.

Ces menaces à la conservation des patrimoines naturel et culturel de ce territoire peuvent être diminuées par la création d'une aire protégée de grande dimension et l'attribution d'un statut de conservation reconnu internationalement.

Une fois le statut de parc accordé, la mise en place d'installations et la fréquentation accrue de certains secteurs plus attrayants constitueront aussi des menaces qui pourraient entraîner des impacts appréciables sur le patrimoine. Des mesures seront alors appliquées afin de limiter de tels impacts à un degré minimal acceptable et de ne pas mettre en péril ce patrimoine.

2.2 Potentiel à exploiter et contraintes à la mise en valeur

« Venez explorer l'immensité d'un pays aux horizons sans limite et aux paysages vierges! Répondez à l'appel des mers intérieures que sont les grands lacs Mistassini et Albanel. Laissez-vous bercer par les flots de la majestueuse et paresseuse rivière Témiscamie ou vibrer au rythme de la tumultueuse rivière Rupert! À perte de vue et à perdre haleine, venez parcourir les sommets tabulaires des monts Otish. Venez vous plonger au cœur du pays virginal du peuple Cri et y découvrir une culture autochtone authentique encore près de ses racines! »

Voilà en résumé l'invitation au voyage qui sera transmise aux adeptes d'écotourisme du monde entier, une fois que ce parc sera créé. Aux sites exceptionnels que l'on trouve dans cette zone de transition entre la forêt boréale et le Grand Nord québécois, s'ajoute une impressionnante biodiversité dont la richesse peut s'expliquer par des variations d'altitude et de latitude et par la présence de l'un des plus grands bassins enclavés de roches sédimentaires au cœur du bouclier canadien.

La plupart des aménagements nécessaires à la mise en valeur initiale de ce territoire sont déjà en place. Les aménagements destinés aux secteurs secondaires seront mis en place à des endroits présentant peu de contraintes environnementales.

La présence des trappeurs cris, actifs une grande partie de l'année sur leur territoire de trappe, pourra par endroits constituer une contrainte non négligeable à l'offre d'activités et de services. Toutefois, la participation de certains trappeurs dans l'offre d'expériences de découverte faite aux visiteurs pourrait permettre de transformer cette contrainte en avantage.

2.3 Défis à relever

L'augmentation de la population de la communauté de Mistissini pourrait éventuellement constituer un problème particulier, notamment par la pression accrue qui découlera des activités de chasse, de pêche et de piégeage dont la pratique est garantie par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. En effet, garantir la pérennité de l'exercice de ce droit d'exploitation à l'égard du principe de conservation qui s'y rattache et de la mission générale des parcs nationaux représente tout un défi.

Par ailleurs, la préservation de l'authenticité et de la richesse du patrimoine culturel de la Nation crie constituera un autre défi important à relever. En effet, les visiteurs qui afflueront en nombre accru à moyen terme pourraient exercer une influence appréciable sur les traditions et les valeurs de cette communauté. Des mesures devront être adoptées afin d'assurer la pérennité de ce patrimoine.



3 Concept de conservation et de mise en valeur



3.1 Orientations de gestion

3.1.1 CONSERVATION

Une fois le parc créé, un plan de gestion du patrimoine naturel sera élaboré relativement à l'application du principe de conservation en vigueur sur le territoire conventionné. Les acteurs du milieu seront associés à cette démarche, avec l'aide du gouvernement du Québec et de chercheurs universitaires reconnus.

3.1.1.1 Recherche

En présence de patrimoines naturel et culturel aussi diversifiés, il n'est pas étonnant que depuis quelques siècles, explorateurs, chercheurs scientifiques et archéologues aient été attirés en aussi grand nombre et qu'ils aient découvert autant de phénomènes naturels concentrés en un même endroit. Il va de soi que les universités et les établissements de recherche seront intéressés à y poursuivre des études scientifiques. Cependant, tout projet de recherche scientifique devra être autorisé par la direction du parc et concorder avec la mission de conservation et de mise en valeur du parc. La direction élaborera d'abord un plan de recherche qui présentera une liste prioritaire des travaux susceptibles d'élargir les connaissances de base et permettant d'améliorer la conservation des écosys-

tèmes du parc. Par la suite, les établissements désirant former un partenariat avec la direction du parc pourront investir dans la réalisation de travaux. Il en sera de même pour les sites archéologiques où des recherches scientifiques seront effectuées.

3.1.1.2 Suivi des impacts

Le contingentement des visiteurs demeurera une préoccupation constante lorsque la direction du parc établira son plan annuel d'exploitation. Ce contingentement sera établi en fonction de la capacité de support de chaque site et se fera dans le respect de la pratique d'activités traditionnelles des Cris de Mistissini. Concernant les zones de services et les endroits fréquentés, un plan de suivi environnemental sera implanté à l'aide d'indicateurs prédéfinis, de façon à s'assurer que les mesures d'atténuation mises en place sont adéquates. Les problèmes relevés seront bien documentés et des mesures correctives, voire des travaux de restauration, seront entreprises afin de rétablir les milieux perturbés.

3.1.1.3 Gestion participative

Ce premier parc habité au Québec est établi sur un territoire où chaque lot de trappe constitue la demeure d'une famille crie. Les visiteurs qui séjourneront dans le parc devront respecter les habitants et leur milieu de vie. La communauté de Mistissini et, en particulier, les maîtres de trappe qui occupent le territoire seront étroitement associés à la gestion du parc Albanel-Témiscamie-Otish. Ces derniers accueilleront les visiteurs et en seront les hôtes. La participation active de tous ces gens, en étroite collaboration avec le personnel du parc, permettra d'assurer la préservation et la mise en valeur de tout ce patrimoine.

3.1.1.4 Stress en périphérie

Au cours des prochaines années, les stress provenant des territoires avoisinant les limites du parc augmenteront de façon significative. Les chemins qui seront construits pour l'exploitation forestière, la prospection minière et la dérivation de la rivière Rupert vers la rivière Eastmain se multiplieront et donneront de nouveaux accès au grand public. Cette situation accroîtra la pression sur le milieu naturel et la biodiversité présente et pourrait entraîner des conflits d'usage.



Au fil des ans, il sera important de mesurer l'impact que pourrait avoir la dérivation de la rivière Rupert, en particulier sur la reproduction de la truite mouchetée. Il sera tout aussi important de poursuivre les études du patron de déplacement annuel de la population de caribous forestiers de la rivière Témiscamie qui, au cours des dernières années, a été particulièrement touchée par les incendies de forêt et les coupes forestières.

Le réchauffement climatique pourra aussi avoir des effets notables sur la composition de la flore et sur l'aire de répartition des originaux. Les effets causés par le transport de contaminants sur de longues distances devront aussi être considérés.

3.1.2 MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL

La direction du parc devra innover lorsqu'il s'agira de mettre en évidence les valeurs patrimoniales du parc, de manière à faire vivre aux visiteurs des moments de découverte, où nature et culture seront intimement associées. Grâce au concept intégrateur préconisé, les visiteurs pourront découvrir à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine culturel présents sur ce territoire. Comme il s'agit d'un parc habité, cette découverte sera facilitée par la complicité et l'accompagnement du peuple cri, qui s'est toujours considéré comme faisant partie intégrante de cette grande nature. Les valeurs

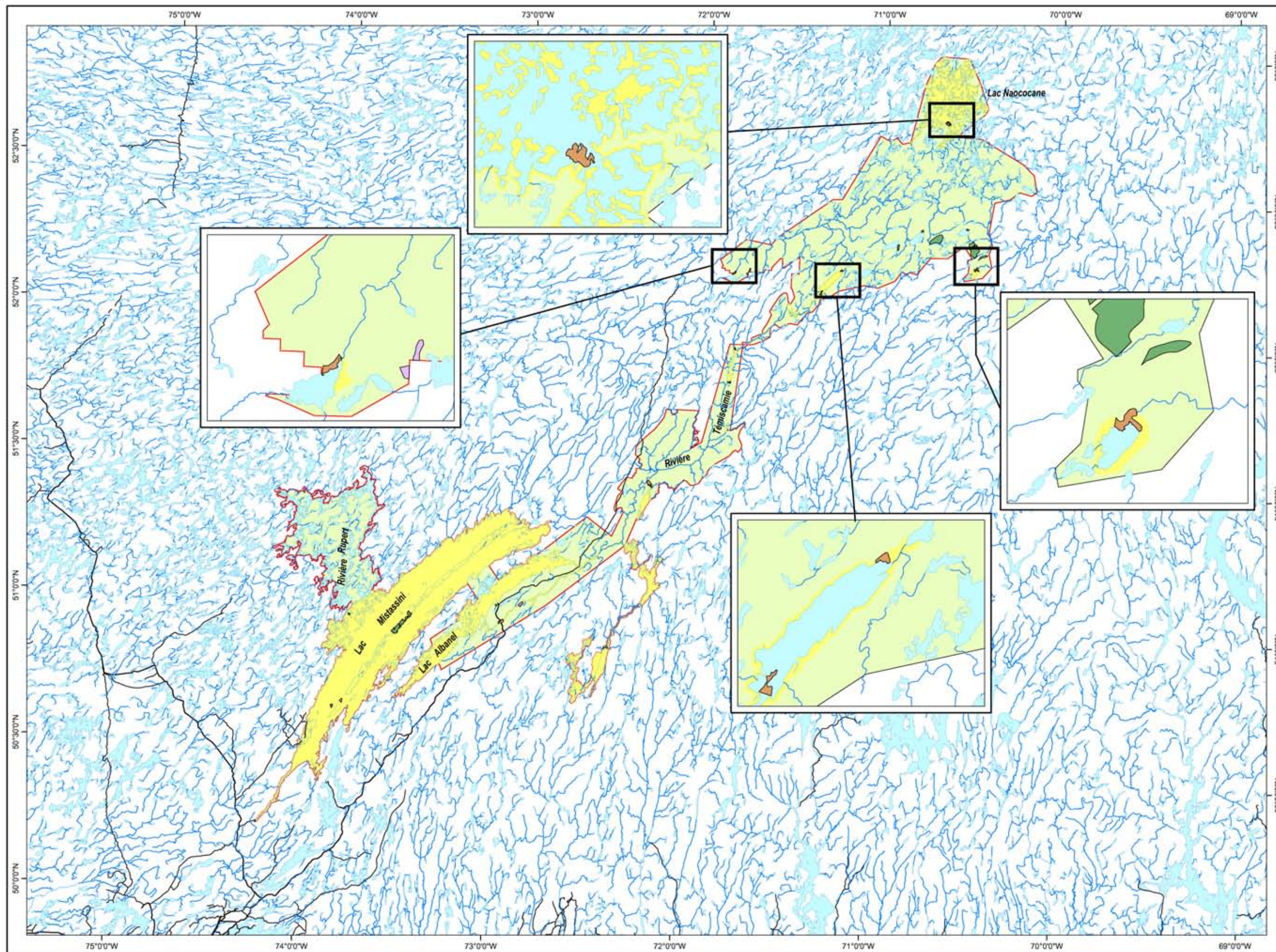
symboliques attribuées par ce peuple à la forêt et aux animaux qui l'habitent trouvent leur source dans la tradition orale transmise par les anciens.

De plus, il sera primordial que la mise en valeur du parc se traduise par une offre d'activités et de services qui prenne en considération les produits touristiques offerts par les communautés voisines d'Oujé-Bougoumou, de Chibougamau et de Chapais. À cet effet, la formation d'alliances stratégiques et de partenariats entre promoteurs autochtones et non autochtones sera souhaitable, afin que les produits offerts en région soient à la fois uniques et complémentaires.

3.2 Zonage

Le plan de zonage du parc constitue le premier outil servant à désigner et à délimiter les sites nécessitant une protection particulière (voir la carte 3). Celui-ci introduit une nouveauté dans l'actuel réseau des parcs, à savoir des aires vouées tout spécialement à la conservation du patrimoine culturel et considérées sacrées par les Anciens de Mistissini. Ce faisant, une valeur à caractères spirituel et social est attribuée aux sites qui revêtent une importance particulière aux yeux de la Nation crie de Mistissini. Cette décision de désigner des aires sacrées dans l'actuel plan de zonage provisoire fait suite à la

Carte 3
Le zonage proposé

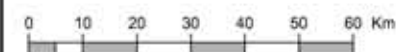


- Aire sacrée
- Zone de protection extrême
- Zone de service
- Zone de protection
- Zone d'ambiance

Métadonnées

Système de référence
Géodésique
Projection cartographique

NAD 83 compatible avec le
système mondial WGS 84
Conique de Lambert avec deux
parallèles d'échelle conservée
(46° et 60°)



1/1 400 000

Sources

Données
Base de données
topographiques
et administratives (BDTA)
à l'échelle de 1/250 000

Organisme

Ministère de l'Énergie, des Mines et des
Ressources, Canada

Réalisation

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, décembre 2005

Parc national Albanel -Témiscamie-Otish (projet)



Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec



recommandation numéro 13 du 5^e Congrès mondial sur les parcs, tenu à Durban, en Afrique du Sud, en septembre 2003, afin que désormais, les aires protégées puissent assurer l'intégrité des lieux sacrés désignés par les peuples autochtones concernés.

3.2.1 ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME

Au sein d'un aussi vaste territoire présentant une biodiversité exceptionnelle, certains sites méritent d'être mis à l'abri de tout impact. Ainsi, la délimitation de quelques zones de préservation extrême permettra de protéger des habitats abritant des espèces menacées ou vulnérables (flore, faune) et des forêts anciennes. Il en sera de même pour certains autres sites situés sur des îles centrales du lac Mistassini. L'insolite mont Chicouté, une partie de la vallée de l'Agoséris et du versant nord des monts Yapeitso et Lagopède seront aussi inclus dans cette catégorie. Aucun visiteur n'aura accès à ces secteurs, à l'exception des maîtres de trappe, des bénéficiaires de la Convention et de certains chercheurs. Les rares personnes ainsi autorisées à s'y rendre pourront étudier l'évolution naturelle de ces milieux qui constituent de véritables zones témoins.

3.2.2 ZONES DE PRÉSERVATION

Certaines zones, qui représentent plus de 60 % du milieu terrestre du parc proposé, servent à assurer la préservation des sites fragiles du bassin de la rivière Témiscamie et de l'ensemble des sommets des monts Otish. Des sites archéologiques sont aussi visés par ce type de zonage.

3.2.3 ZONES D'AMBIANCE

Comme le parc est constitué à plus de 50 % d'eau, les lacs et les rivières seront inclus dans une zone d'ambiance et continueront de servir de voies de communication entre les lieux de campement des voyageurs qui referont les trajets des ancêtres des Cris et des explorateurs du Nouveau Monde. Dans les monts Otish, les zones d'ambiance se trouveront dans les vallées boisées, le long de sentiers balisés, permettant la réalisation de circuits de randonnée de courte et de longue distance. Ces zones comprendront aussi des sites d'hébergement.

3.2.4 ZONES DE SERVICES

Les zones de services seront situées aux endroits où se trouvent les équipements existants et ceux à mettre en place à moyen terme, aux endroits définis précédemment, soit aux camps de pêche Osprey, Vieux-Poste, Louis-Jolliet et Papaskwasati, aux camping du lac Albanel et de la baie Pénicouane ainsi qu'au piémont des monts Otish.

3.2.5 AIRES SACRÉES

La consultation des aînés de Mistissini et de la littérature existante a permis de désigner des aires sacrées, soit la Colline Blanche (*Wapushakamikw*), la grosse roche qui a donné son nom au grand lac Mistassini, la pointe nord de l'île Manitounouc située sur le même lac, le mont Wepashiniu à l'ouest des monts Otish, les vieux cimetières et les sépultures en forêt et situés en bordure des principaux lacs et rivières. Aucun non-autochtone ne sera autorisé à visiter ces lieux sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de la direction du parc et des familles de trappeurs concernées.



3.3

Aménagements relatifs à la conservation

Dans un premier temps, le plan d'immobilisation des équipements destinés au séjour des visiteurs prévoira la mise aux normes environnementales des équipements de traitement des eaux usées. À cet effet, des travaux devront être effectués aux chalets et aux abris des quatre camps de pêche et des deux campings existants. Ces travaux permettront de conserver la pureté des eaux du lac Mistassini et favoriseront, entre autres, le maintien des populations d'omble de fontaine et d'omble grise qui y vivent.

Ces interventions permettront de rendre conformes, sur le plan environnemental, tous les équipements existants, dont certains ont été implantés il y a plus de quarante ans. Ainsi, aucun rejet polluant en provenance de ces équipements ne portera atteinte à la qualité des eaux des lacs qu'elles bordent. De plus, les aménagements existants qui servent au dépôt de carburant et de combustible liquide à proximité de ces équipements seront revus et une mise aux normes environnementales sera effectuée, notamment en vue d'éviter tout déversement.

3.4

Aménagements relatifs à la mise en valeur

Lors de l'implantation et du développement du futur parc Albanel-Témiscamie-Otish, il faudra tenir compte des installations déjà en place et utilisées pour les activités de l'actuelle réserve faunique. Ainsi, les travaux effectués lors des premières années de fonctionnement de ce parc viseront à consolider et à améliorer ces installations. À ces travaux s'ajoutera la mise en place d'un centre de services aux visiteurs à Mistissini. Par la suite, un second pôle d'accueil sera aménagé à proximité du pont de la rivière Témiscamie. D'autres aménagements sont aussi à prévoir dans le futur, le long de routes qui seront aménagées dans le parc et en périphérie. Cette mise en valeur fera l'objet de consultations et d'études plus approfondies, en vue d'élaborer un plan d'aménagement détaillé du parc.

3.4.1 ACCÈS AU PARC

Ce vaste territoire aux caractéristiques nordiques est facilement accessible par voie terrestre à partir de Montréal et de Québec, ce qui permet d'envisager un potentiel de mise en valeur rapide à des coûts acceptables. Actuellement, deux routes permettent l'accès au parc à partir de Chibougamau. Vers le nord, la route 167, asphaltée depuis peu, permet de se rendre au village de Mistissini. La même route se prolonge sur une surface gravellée de bonne qualité jusqu'au camping du lac Albanel, soit un trajet d'environ une heure. Le camping est situé à huit kilomètres au nord du pont de la rivière Témiscamie, où devrait être construit le second centre de services.

Également, à partir de Chibougamau, du début de la route du Nord, il est possible d'accéder en moins de 45 minutes à l'extrémité sud du lac Mistassini où se situe le camping de la baie Pénicouane. Cette route permet aux visiteurs de la région de poursuivre leur traversée de la Jamésie jusqu'au complexe La Grande, en passant par le village cri de Nemaska.

L'embouchure de la rivière Rupert est accessible par aéronef ou par bateau à partir de Mistissini, alors que le cœur du massif des monts Otish et le lac Naococane ne sont accessibles que par avion. Présentement, des bases d'avions de brousse sont établies à Mistissini et à proximité du pont de la rivière Témiscamie. En hiver, les avions de brousse sur skis représentent le seul moyen de transport pour accéder aux endroits les plus isolés du parc. Cependant, l'hiver venu, dans le cadre d'activités offertes par le parc, les visiteurs pourront utiliser la motoneige pour se déplacer sur les mêmes pistes que les trappeurs empruntent depuis des décennies afin de se rendre à leurs terrains de trappe.

Tant qu'il n'y aura pas de voie terrestre au massif des monts Otish, l'accès aux sites d'hébergement sera aléatoire. En effet, les conditions météorologiques instables qui y règnent peuvent, dans bien des cas, empêcher les aéronefs de se poser à l'heure prévue. Les plus philosophes des visiteurs diront que ces contretemps font partie de l'aventure en région isolée. Toutefois, il faudra tenir compte de cette contrainte lors de l'élaboration de l'offre des activités et des services, particulièrement au chapitre de la sécurité.

Il existe présentement un projet de construction d'une route à usages multiples qui relierait le secteur du lac Albanel au sud-ouest des monts Otish, où la recherche de gisements diamantifères se poursuit. Cette route, qui sera en bonne partie



parallèle au cours de la rivière Témiscamie, favoriserait la pratique du canot-camping à coût moindre et offrirait un accès par voie terrestre au secteur sud-ouest des monts Otish. Cette voie terrestre ouvrira de nouvelles perspectives en matière d'offre d'activités et de services.

Il en est de même pour les chemins d'exploitation forestière qui seront construits dans le secteur du lac Témiscamie. Ils permettront d'établir à cet endroit une nouvelle rampe de mise à l'eau à l'intention des canotiers désireux de parcourir le trajet historique qui relie la région du Lac-Saint-Jean au territoire des Mistassins (secteur des lacs à l'Eau Froide et Témiscamie).

3.4.2 ACTIVITÉS

La découverte et l'appréciation du riche patrimoine de ce vaste territoire seront associées à toutes les activités que pratiqueront les visiteurs au cours de leur séjour. Ce parc est habité par une nation fière de ses coutumes ancestrales et désireuse de les faire connaître.

3.4.2.1 Éducation

En matière d'offre éducative, des orientations seront adoptées afin de préciser les objectifs visés, les thèmes abordés et les moyens éducatifs mis de l'avant. À l'instar de tous les parcs nationaux du Québec, l'offre éducative du parc national Albanel-Témiscamie-Otish visera d'abord à favoriser l'établissement d'un contact étroit et significatif entre les participants et le patrimoine. Ainsi, les visiteurs seront amenés à découvrir la diversité des composantes du patrimoine de même que le rôle et la valeur de cette diversité. Ensuite, l'offre éducative visera à susciter l'engagement en faveur de l'atteinte de la mission de conservation du parc.

Un objectif spécifique sera formulé au chapitre du maintien des traditions. En effet, l'offre éducative mettra en valeur les connaissances traditionnelles de la Nation crie à l'égard de ce territoire, ce qui pourra contribuer au maintien de savoirs et de savoir-faire inestimables.

En ce qui concerne les thèmes abordés, la richesse du patrimoine naturel sera abondamment mise en valeur par l'offre éducative. Durant leurs activités et leurs déplacements, les visiteurs découvriront les caractéristiques biophysiques propres à chaque site, en plus d'être amenés à apprécier la beauté des lieux et l'importance que revêt leur protection.



Sans contredit, le patrimoine culturel occupera une place importante dans l'offre éducative. En effet, l'offre éducative mettra en valeur l'authenticité du patrimoine culturel des Mistassins. Elle témoignera de la symbiose existant, au sein de la culture crie, entre les valeurs spirituelles intangibles et le patrimoine naturel. Des activités faisant appel aux sens et aux émotions permettront aux visiteurs de vivre des moments privilégiés durant lesquels ils découvriront que nature et culture sont intimement associées. De plus, les Cris, qui occupent ces lieux depuis des temps immémoriaux, pourront faire des récits authentiques sur les portages et les lieux de campement séculaires et faire revivre les légendes des anciens.

Il apparaît donc clairement que la découverte de ce parc habité, le premier au Québec, sera rendue possible grâce à la participation du peuple cri, lequel considère faire partie intégrante de cette grande nature qui lui a par ailleurs assuré la survie à travers les âges.

Enfin, en ce qui concerne les moyens éducatifs, une salle d'exposition sera aménagée au pôle d'accueil principal du parc, à Mistissini. La présentation d'éléments visuels et d'artefacts dans chacun des sites où séjourneront les visiteurs sera aussi favorisée. À ce sujet, on peut citer en exemple l'exposition sur l'histoire des principales familles de trappeurs, dont on peut admirer les images et les artefacts à l'Auberge Mistissini. Lorsque les visiteurs partiront en excursion, il faudra faire en sorte que partout, et de toutes les manières possibles, les guides les amènent à découvrir les patrimoines naturel et culturel de ce territoire. Par conséquent, les employés du parc seront, grâce à la complicité et à l'appui des maîtres de trappe, les témoins vivants d'une culture ancienne. Lorsque les déplacements ou les activités se dérouleront sans la présence d'un guide, les visiteurs pourront consulter des panneaux d'interprétation, des brochures, des cartes thématiques, des audioguides, etc. Ils seront ainsi invités à découvrir la richesse du patrimoine protégé tout en vivant une expérience de récréotourisme.

La radio communautaire pourrait également être mise à contribution en diffusant des émissions visant à faire connaître le parc et son programme éducatif. Enfin, précisons que la direction du parc sera appelée à élaborer un programme éducatif destiné spécifiquement à la clientèle scolaire, et ce, en étroite collaboration avec des enseignants du village.

3.4.2.2 Randonnée pédestre

Dans un premier temps, la direction du parc encouragera l'aménagement de sentiers de randonnée de courte distance entre un camping projeté par les Cris de Mistissini, le long de la rivière Chalifour, et le village de Mistissini, à l'intention des visiteurs qui souhaitent expérimenter une première immersion en forêt boréale. De plus, à proximité des lieux de séjour, de courts sentiers d'interprétation, en forme de boucle, feront découvrir le patrimoine naturel propre à ce milieu.

Par la suite, la priorité sera accordée à l'aménagement de sentiers dans un secteur auquel les touristes ont accès depuis plus de 20 ans, soit dans la partie est des monts Otish. Les visiteurs pourront alors se déplacer entre les trois refuges existants. De plus, dans une deuxième étape, des sites de camping rustiques pourront être aménagés le long des parcours recommandés. L'hiver, la découverte de ce secteur pourra s'effectuer en chaussant skis et raquettes. Dans la plupart des cas, un service de transport des bagages à des points stratégiques sera offert.

De plus, durant les mois les moins froids de l'hiver, on pourra pratiquer la randonnée de ski de longue distance à partir de Mistissini, en empruntant la surface gelée des rives du grand lac Mistassini. Les visiteurs pourront dormir sous la tente, aux endroits prévus à cette fin.

En ce qui a trait aux randonnées de longue distance, il sera fortement recommandé de recourir aux services d'un guide. Les personnes qui décideront de se déplacer de façon autonome devront démontrer aux autorités qu'elles ont la capacité physique de réaliser leur expédition, qu'elles possèdent les habiletés nécessaires et l'équipement requis pour leur séjour et pour parer à d'éventuelles situations d'urgence.

Par ailleurs, compte tenu de la fragilité de la flore arctique-alpine qui couvre les sommets dénudés, aucun sentier de randonnée permanent ne sera implanté au sommet des monts Otish. La direction du parc proposera plutôt aux randonneurs des trajets prédéterminés sur une carte, à programmer sur un appareil de positionnement géographique (GPS). Ainsi, les visiteurs ne répéteront pas systématiquement les mêmes parcours sur ces sommets. De plus, les guides inviteront les randonneurs qui parcourront ce secteur à se déplacer en éventail afin de minimiser l'effet du piétinement sur la strate muscinale. L'utilisation du GPS permettra aussi aux randonneurs de s'orienter lorsque les brumes opaques envahiront les sommets. Les sentiers, aménagés et balisés selon les normes



en vigueur dans les parcs du sud, ne seront aménagés que dans les secteurs des vallées et des piémonts, en zone arborée, là où seront aménagés les sites de campement.

3.4.2.3 Randonnées en traîneau à chiens

Les trappeurs cris de Mistissini ont longtemps utilisé des attelages de chiens pour transporter leurs provisions et leurs bagages sur de longs traîneaux. Ce mode de transport particulier pourra être remis à l'honneur de façon à perpétuer un mode traditionnel de transport et se combiner à la pratique de longues randonnées de ski ou en raquettes. Des conditions particulières seront prévues afin d'éviter les impacts de cette activité sur le patrimoine naturel du parc.

3.4.2.4 Pratique du canot et du kayak

Les adeptes de kayak découvriront que le lac Mistassini est une véritable mer intérieure et qu'il constitue un défi de taille. Sur une telle superficie, les vents peuvent changer rapidement et rendre les conditions de pratique hasardeuses. Malgré cela, ce mode de déplacement, qui n'a jamais été offert aux touristes qui visitent la région, devrait connaître une grande popularité. Aussi, la rivière Rupert et ses nombreux rapides pourront offrir de grands moments de découverte aux adeptes du kayak de rivière.

Par ailleurs, les amateurs de canot pourront suivre les parcours des Anciens de Mistissini, notamment des trajets qui joignent le village à la rivière Mistassini ou mènent à Waskaganish, sur les rives de la baie James, comme cela est pratiqué depuis quelques décennies. Les plus aventuriers pourront découvrir l'archipel de la rivière Rupert, en aval du camp Louis-Jolliet. Cet endroit sera pour eux à la fois le lieu de départ et d'arrivée.

Quant à la paresseuse rivière Témiscamie, les familles y trouveront le lieu idéal pour faire du canotage en toute sécurité. Les vacanciers pourront profiter des nombreuses plages de sable blond qui la bordent en aval du lac Béthoulat. La section amont offre aux plus téméraires des sections caractérisées par des courants vifs et ponctués de nombreux rapides, et ce, à partir du lac Indicateur.

Enfin, le massif des monts Otish, véritable pivot hydrographique, servira de point de départ à de longues expéditions de canot à destination du lac Saint-Jean ou encore du fleuve Saint-Laurent par la source des rivières Péribonka, aux Outardes ou Manicouagan ou à destination de la baie James, à partir des rivières Eastmain et La Grande. Les adeptes de ce genre d'expédition devront être totalement autonomes et équipés du matériel adéquat pour parer à des situations d'urgence.





3.4.2.5 Pêche sportive

Le territoire qui sera protégé par le futur parc se superpose, en bonne partie, à celui de l'actuelle réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, dont la réputation en matière de pêche sportive a dépassé nos frontières depuis de nombreuses années. En effet, les lacs Mistassini et Albanel sont fréquentés depuis plusieurs décennies par des milliers de pêcheurs sportifs. Chaque saison estivale, ces derniers viennent y capturer des ombles de grande taille, d'énormes brochets du Nord et des dorés jaunes à la chair délicate. Cette activité génère des revenus importants dans la communauté de Mistissini, notamment pour les pourvoiries crie, leurs guides et leurs employés de soutien.

Comme il est prévu à la Loi sur les parcs, la pêche sportive pourra se poursuivre une fois le parc créé. La direction du parc verra à s'assurer que les règles en vigueur permettent le respect du principe de conservation, tel qu'il est défini dans la Politique sur les parcs. En effet, l'encadrement de la pêche dans les parcs vise l'exploitation durable de la ressource piscicole. L'atteinte de cet objectif s'appuie sur des inventaires et des suivis, en vue d'évaluer de façon continue les niveaux de population ainsi que les taux de recrutement et de mortalité des espèces pêchées. D'ailleurs, depuis quelques années, des chercheurs de l'Université Laval ont entrepris de décrire avec précision l'état de situation de chaque espèce sportive con-

voitée sur ce territoire. Cette façon de faire permet d'ajuster en conséquence le prélèvement. De plus, les personnes qui ne sont pas bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pourront seulement pêcher dans les lacs et les rivières situés dans les zones de services et les zones d'ambiance, désignés par le directeur du parc.

C'est dans ce contexte, mais aussi dans le respect des droits accordés aux bénéficiaires de la Convention, que la pêche sportive continuera d'être offerte aux visiteurs du parc. De plus, la direction du parc fera en sorte que la pêche soit associée aux activités de découverte des patrimoines naturel et culturel.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable de maintenir les portions restantes de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi au pourtour du parc, afin de mieux contrôler la pêche sportive sur l'ensemble des lacs Albanel et Mistissini. Cela permettra aussi d'offrir aux visiteurs une gamme de produits touristiques plus diversifiée.

3.4.2.6 Chasse et piégeage

De façon générale, la chasse et le piégeage sont interdits par la Loi sur les parcs. Toutefois, les bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, en vertu des droits qui leur sont accordés, pourront continuer de pratiquer ces



activités sur le territoire du parc. En effet, le droit d'exploitation (chasse, pêche et piégeage) défini dans cette Convention a préséance sur la Loi sur les parcs.

3.4.2.7 *Autres activités*

Au fur et à mesure que se développera cet immense parc, d'autres activités compatibles avec la mission du parc seront offertes à une clientèle qui sera de plus en plus nombreuse et diversifiée. Par exemple, il sera possible aux personnes âgées d'organiser des mini-croisières sur le grand lac Mistassini à bord de bateaux affrétés spécialement à cette fin. Toutes ces activités devront respecter les orientations et les exigences formulées dans la Politique sur les parcs et seront offertes de façon à assurer la sécurité des visiteurs.

3.4.3 SERVICES

3.4.3.1 *Accueil et services connexes*

Compte tenu des structures touristiques déjà en place à Mistissini, la priorité relative à l'accueil se limitera à l'aménagement d'un bâtiment polyvalent qui, en plus de permettre l'accueil des visiteurs, abritera aussi les services administratifs du parc et le centre d'interprétation. Par la suite, des investissements seront consentis en vue de mettre en place un centre de services aux visiteurs dans le secteur de la rivière Témiscamie, où l'on trouve une hydrobase.

Si la route menant aux sites d'exploration diamantifère était construite, alors d'autres centres de services aux visiteurs pourraient être aménagés dans le secteur du lac Béthoulat, où le chemin pourrait franchir la rivière Témiscamie, ainsi que dans le secteur sud-ouest des monts Otish.

3.4.3.2 *Hébergement*

En plus des sites déjà aménagés aux camps de pêche Osprey, Vieux-Poste, Louis-Jolliet et Papaskwasati et aux campings du lac Albanel et de la baie Pénicouane, s'ajoutera un futur pôle d'accueil, près du pont actuel de la rivière Témiscamie, à proximité du camping du lac Albanel.

Les visiteurs se rendront aux monts Otish à partir du camp de base qui sera construit au lac Arthur-Genest, sur le versant sud du mont Yapeitso. Le même genre d'équipement, y compris des emplacements de camping, sera progressivement implanté dans d'autres secteurs facilement accessibles de ce massif montagneux.

Afin que les visiteurs aient la chance de séjourner dans de véritables campements traditionnels cris, quelle que soit la saison, certaines habitations traditionnelles seront aménagées de façon à servir de refuges, et ce, en respectant l'authenticité de ces bâtiments. De plus, certains visiteurs auront la





chance de séjourner dans des familles installées sur des terrains de trappe et, par ce contact étroit, ils pourront échanger avec les aînés et les maîtres de trappe sur le mode de vie et les coutumes ancestrales de ces derniers. En rendant ainsi possible l'hébergement sur les sites traditionnellement utilisés par les Cris de Mistissini, la capacité d'accueil du parc se trouvera augmentée, évitant la multiplication des aménagements sur le territoire.

Par ailleurs, la communauté de Mistissini envisage l'aménagement de terrains pour les caravanes et les campeurs de même que la construction de quelques chalets à l'entrée du village, sur les rives de la rivière Chalifour. Les visiteurs qui accéderont à ce territoire pourront aussi se loger à Chibougamau et à Chapais, des villes dont l'économie reposait jadis presque entièrement sur les activités minières et forestières. Grâce à un plus grand achalandage touristique généré par le parc, ces deux villes pourront offrir des services complémentaires à ceux du parc, permettant ainsi aux visiteurs la possibilité de prolonger leur séjour.

3.4.4 PÔLES D'ACTIVITÉS

3.4.4.1 Pôles primaires

Le pôle principal d'accueil des visiteurs se trouvera au village de Mistissini, dans un bâtiment multifonctionnel où seront rassemblés les services administratifs et un centre d'interprétation. Ce bâtiment sera adjacent à l'auberge déjà en place. Il sera possible, à cet endroit, de planifier un séjour et de réserver les services et les équipements nécessaires à son bon déroulement. Ainsi, il sera aussi possible de réserver un emplacement de camping ou une embarcation, de s'inscrire à une activité éducative ou récréative et même de réserver un hydronautisme. Au village, les visiteurs pourront aussi se procurer le matériel habituellement utilisé pour la pratique d'activités de plein air.

Les autres pôles primaires d'activités seront situés dans le secteur lacustre, où se trouvent les installations des quatre camps de pêche existants, ainsi qu'aux campings servant de portes d'entrée aux lacs Mistassini et Albanel, à savoir les campings de la baie Pénicouane et du lac Albanel.



3.4.4.2 Pôles secondaires

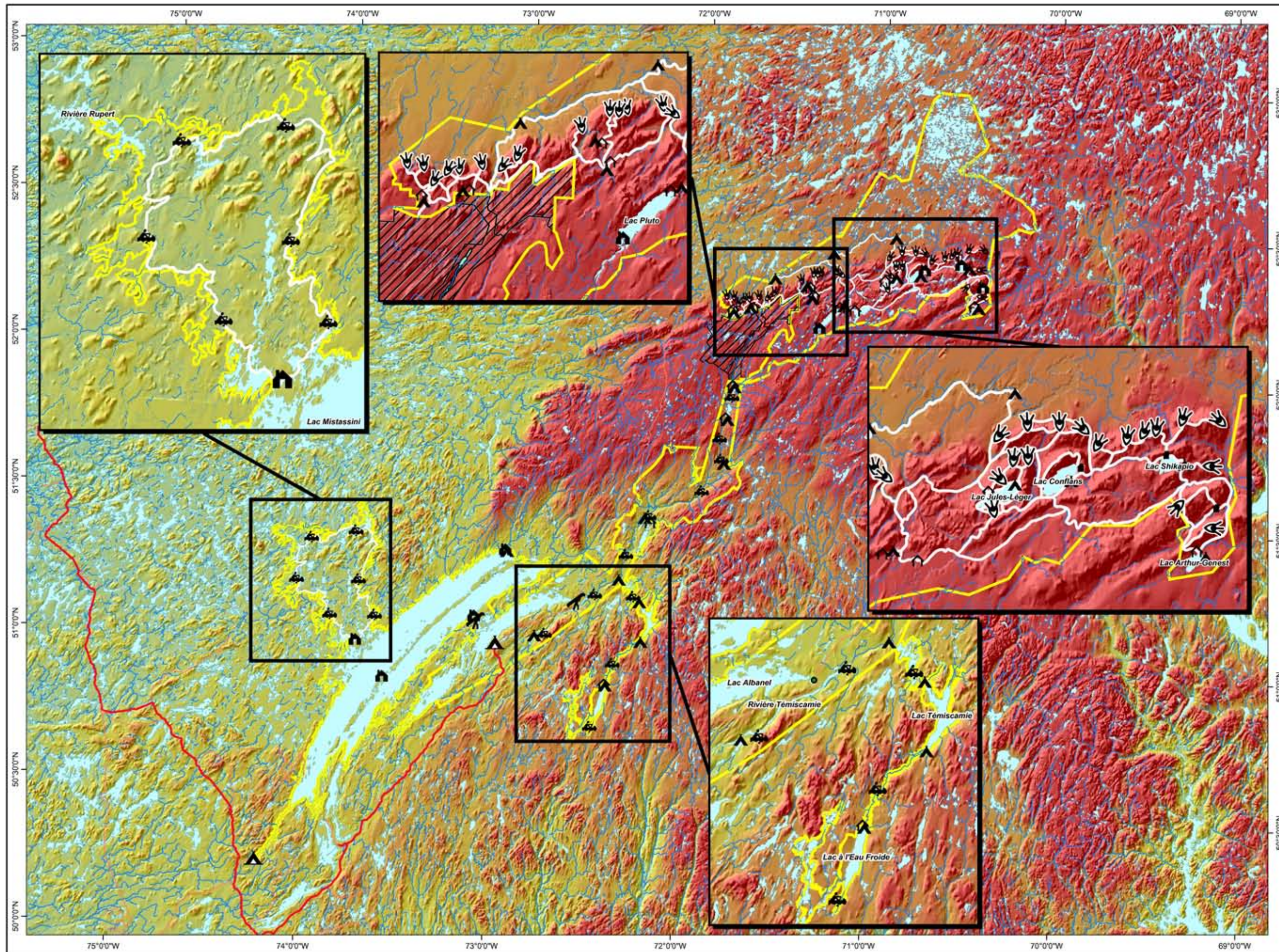
Des pôles secondaires d'accueil offrant des emplacements de mise à l'eau des embarcations seront construits le long de la future route à usages multiples qui reliera l'actuelle route Témiscamie-Albanel au secteur sud-ouest des monts Otish. Cette route permettra d'accéder à la partie nord du parc et à la vaste plaine de la rivière Eastmain.

Hors du secteur des lacs, le territoire est actuellement plus difficile d'accès. Il faut utiliser un avion de brousse pour atteindre l'embouchure de la rivière Rupert. Il en est de même pour l'accès à la partie nord-est des monts Otish, où il y a des camps d'hébergement et un circuit de randonnée (voir la carte 4) emprunté depuis plusieurs années par les amateurs de randonnée pédestre en région isolée. Comme le massif est difficile d'accès par voie aérienne, en raison de mauvaises conditions météorologiques, une base d'hydravion et une structure d'hébergement seront aménagées au lac Arthur-Genest, juste au sud du mont Yapeitso. Au cœur du massif, le camp Boucane, sur les rives du lac Shikapio, constituera aussi un pôle secondaire et sera relié par un réseau de sentiers aux autres pôles secondaires du secteur, soit ceux du lac Conflans et du lac Lagopède, où l'on trouve déjà des camps.

3.4.4.3 Pôles tertiaires

Une fois l'étape de consolidation des équipements existants achevée et le plan de développement amorcé pour les pôles secondaires, la direction du parc examinera le potentiel de mise en valeur du grand lac Naococane et de la partie centrale des monts Otish, près des lacs Pluto et Indicateur. Des refuges et des emplacements de camping viendront ultérieurement s'ajouter afin de permettre la découverte de ce secteur. On trouvera le même type d'installation le long des rives des lacs Mistassini et Albanel, de même que sur le parcours des rivières Témiscamie et Rupert.

Carte 4
Le concept
d'aménagement

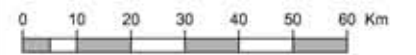


- Point d'observation
- Refuge existant
- Refuge proposé
- Camping existant
- Camping proposé
- Canot / kayak
- Portage
- Trajet de randonnée proposé et circuit de canot Rupert
- Limite proposée du parc
- Réserve à l'état

Métadonnées

Système de référence
Géodésique
Projection cartographique

NAD 83 compatible avec le
système mondial WGS 84
Conique de Lambert avec deux
parallèles d'échelle conservée
(46° et 60°)



1/1 400 000

Sources

Données
Base de données
topographiques
et administratives (BDTA)
à l'échelle de 1/250 000

Organisme

Ministère de l'Énergie, des Mines et des
Ressources, Canada

Réalisation

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, décembre 2005

Parc national Albanel-Témiscamie-Otish (projet)



Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec



Conclusion

39



Le territoire visé par le présent projet constituera le premier parc national habité au Québec, et ce, par une nation autochtone. Plusieurs visiteurs entreront ainsi pour la première fois en contact avec la population crie de Mistissini. Celle-ci a su préserver sa culture, d'une incontestable authenticité, et son mode de vie traditionnel, qu'elle perpétue fièrement. C'est donc avec enthousiasme que les habitants du village accueilleront les visiteurs par leur mot de bienvenue : « *Watchya!* ».

Tel que le recommande le rapport Morrison (1997), le futur parc Albanel-Témiscamie-Otish sera géré selon une approche holistique, rejoignant ainsi la philosophie du conservationniste

Sigurd F. Olson (1899-1982), qui invite le lecteur à découvrir les valeurs intangibles de la nature dans son livre intitulé *Reflections from the North Country*. Voici, en substance, ce qu'il a déclaré au cours d'une allocution prononcée devant le Sierra Club en 1965 (traduction libre) : « *Après avoir passé mon existence à voyager dans des régions primitives où des gens vivaient en utilisant cette nature sauvage, j'ai découvert qu'il existe un inconditionnel besoin de nature sauvage dans chaque être humain et que les valeurs spirituelles qui y sont rattachées constituent un besoin fondamental pour nous tous. On ne peut donc le nier, si nous ne préservons pas ces lieux où les besoins spirituels de l'être humain peuvent être comblés et nourris, nous détruirons notre culture et nous auto-détruirons.* »

Aussi, l'immense territoire de chasse, de pêche et de piégeage des Mistassins révélera aux visiteurs la présence d'une diversité floristique et faunique caractéristique des grands espaces nordiques du Québec. Et que dire des grands espaces à découvrir : le lac Naococane et ses centaines d'îles, les monts Otish et les paysages à perte de vue, la rivière Témiscamie et ses berges sablonneuses, les immenses lacs Albanel et Mistassini et, enfin, l'archipel d'îles de la rivière Rupert et ses nombreux rapides?

40

Oui, ce pays « à la mesure de la démesure » offrira la possibilité de réaliser de grandes expéditions et de vivre de belles expériences de découverte. Ce parc est déjà doté des services de base pour accueillir les visiteurs. C'est pourquoi l'aménagement de nouvelles infrastructures d'hébergement ne s'effectuera qu'une fois l'étape de consolidation des équipements existants achevée, et ce, en respectant l'opinion des membres de la communauté crie de Mistissini, qui sera la première concernée par la gestion quotidienne des activités et des services qui seront offerts dans ce parc. C'est donc au rythme de cette communauté que sera développé ce parc, en harmonie avec l'usage traditionnel qu'ils font de leur territoire de trappe. L'aménagement prévu favorisera l'émergence de nouvelles activités touristiques centrées sur l'écotourisme, entraînant par le fait même de nouvelles retombées économiques pour toute la région.

Les Jamésiennes et les Jamésiens de Chibougamau et de Chapais, qui cohabitent avec la Nation crie de Mistissini depuis plus d'un demi-siècle, profiteront aussi de la venue de cette nouvelle clientèle. Ils pourront offrir des produits touristiques complémentaires à ceux du parc, ce qui permettra une diversification de l'économie locale.

Ce grand projet de parc, maillon important de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, est par ailleurs significatif en matière de protection de la forêt boréale du Québec, même si à l'échelle de la planète, beaucoup reste à faire. La préservation de ce patrimoine encore intact sera donc au cœur de la mission du futur parc. Ainsi, le présent plan directeur provisoire préconise une approche prudente relative à sa mise en valeur. À ce chapitre, les opinions et les commentaires recueillis lors des audiences publiques prévues à cette fin permettront d'en améliorer le contenu. Par la suite, une proposition finale d'aménagement sera transmise au Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James en vue d'obtenir son approbation. Lorsque ce sera chose faite, le processus menant à la création légale du premier parc national québécois en forêt boréale pourra être déclenché.



Bibliographie

MORRISSON, J. (1997) *Conservation Parks in Cree Territories. A Discussion Paper*, rédigé à l'intention du Grand Conseil des Cris, par la Direction du plein air et des parcs du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et le Fonds mondial pour la nature (Canada), 137 pages.



Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : (418) 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : (418) 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 





Photographies :

© Hugo Latulippe, esperamos film
Nation crie de Mistissini
Jean-François Lamarre, MDDEP-Parcs
Jean Gagnon, MDDEP-Parcs



Pour tout renseignement, vous pouvez
communiquer avec le Centre d'information
du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : (418) 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : (418) 646-5914

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca



**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 